

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ALAIN CLOUTIER, président
M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
D'IMPLANTATION D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
À LA RÉDEMPTION
PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC
DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 6 septembre 2007 à 19 h
Édifice municipal Viateur-Labonté
68, rue Soucy
La Rédemption

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. SIMON CHASSÉ	5
M. CLAUDE DIONNE	14
M. BILLY O'CONNOR	22
M. ANDRÉ FOURNIER	27
M. GHISLAIN CHAMBERLAND	30
M. MAURICE CHRÉTIEN	43
M. MICHEL DIONNE	45
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. GILLES LECHASSEUR	54
M. JASON PELLETIER	65
M. SIMON CHASSÉ	80
M. CLAUDE DIONNE	88
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. ANDRÉ FOURNIER	96
M. MICHEL DIONNE	100
M. GILLES LECHASSEUR	107
M. SIMON CHASSÉ	109
M. JASON PELLETIER	119
M. CLAUDE DIONNE	121
M. GILLES LECHASSEUR	123
M. ANDRÉ FOURNIER	129
M. CLAUDE DIONNE	130
QUESTIONS DE LA COMMISSION	131
MOT DE LA FIN	133

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2007
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir. Nous allons commencer immédiatement, il est sept heures (7 h). Vous rappeler très brièvement les règles comme on l'a fait cet après-midi.

10 Vous connaissez un peu le rôle et la façon de procéder des commissions. Je vous rappelle que la première partie, on est toujours dedans, donc la première partie, ce que ça n'est pas, c'est le temps d'émettre vos opinions, pas parce qu'on veut pas les entendre, on veut les entendre, mais dans trois (3) semaines, en détail, puis on va être prêts à discuter avec vous de quel est votre positionnement sur vos opinions, ayez pas de crainte. Ça, c'est important.

15 On est à la recherche de faits, d'information, c'est ça qu'il faut qu'on retienne pour ce soir. On va continuer avec deux (2) questions, vous allez avoir la priorité sur les questions.

20 À ce moment-là, ce qu'on va faire, pour que ce soit plus facile pour tout le monde, on va vous demander d'éviter les préambules. Des fois, on en laisse passer un peu quand on pense que c'est pas trop long, vous savez, on n'est pas un régime militaire, on essaie de faire les choses, puis on essaie de pas couper le monde pour le plaisir de couper le monde.

25 Mais évitez les préambules, surtout s'ils sont orientés sur quelque chose, ça donne rien pour l'instant. Je l'ai dit hier, je l'ai dit après-midi, je le dis pas pour que ça choque quelqu'un, mais pour l'instant, on n'est pas attentifs, il faut le comprendre comme il faut, on n'est pas attentifs aux orientations, on est neutres. Donc on écoute les pour, les contre, les questions pour avoir des informations, c'est ça qu'on fait.

30 Maintenant, si quelqu'un a déjà son opinion de faite, ça pose pas un problème pour la Commission, mais on veut l'entendre dans trois (3) semaines. C'est ça qu'il faut comprendre, c'est ça qui est le plus important.

35 On va poursuivre avec le registre qui était ouvert, puis je vous dirais, je reviens un peu avec une petite mise au point pour que ce soit clair pour tout le monde, parce que ça l'est, très clair, pour la Commission.

40 On peut comprendre certaines réactions, je pense que c'est compréhensible, il y en a eu cet après-midi, oui, c'est des choses qui peuvent arriver, tout à fait, tout à fait. Mais comme on l'a expliqué plusieurs fois, le mode de fonctionnement du BAPE, c'est le même, c'est le même mode de fonctionnement, c'est les mêmes règles qu'on a depuis presque trente (30) ans. C'est ce qu'on applique dans chacune des commissions.

45 Les commissions décident pas comment elles vont fonctionner, les commissions appliquent les règles de fonctionnement qui sont édictées depuis longtemps. Donc, il y a pas de traitement particulier. Oui, on essaie d'accommoder; bien sûr, on essaie d'accommoder. Mais on est aussi en enquête, il faut qu'on en pose des questions aussi. C'est ça qu'il faut comprendre, c'est ça qui est capital.

50 Puis si ça peut vous aider dans votre orientation, bien, tant mieux, tant mieux, mais la Commission est en enquête. La Commission, ce qu'elle veut pas faire, c'est écouter vos questions, on ferme ça, puis là, tout d'un coup, on va arriver, puis on a huit cents (800) questions à poser, puis envoie ça à tout le monde, puis là, on va se faire une idée! On le fait au travers votre questionnement le plus possible. Oui à la fin, il peut rester quelques questions, on va les demander par écrit, mais on veut les faire publiquement pour que tout le monde comprenne ce qu'il en est.

60 En vous rappelant de façon très claire, la Commission, au moment présent, on écoute, on écoute, on écoute. On pense, on pense, on pense, mais on ne se prononcera pas. Ce serait peut-être plus intéressant pour certaines personnes qu'on se prononce ou qu'on tourne la tête d'un bord, mais on ne le fera pas, on ne le fera pas. On est formé pour ça, puis ça fait partie des règles du jeu. C'est ce qui a fonctionné pendant trente (30) ans partout, puis ça va fonctionner encore pendant un bout de temps. La demande est très forte, c'est ça qui est la principale.

65 La Commission va s'exprimer une fois à un moment, ça va être dans son rapport par écrit, en disant, tel élément, elle le retient, tel élément, elle ne le retient pas. On va expliquer pourquoi. Mais quelqu'un pourra être à l'aise de dire, bien moi, je suis pas d'accord avec la Commission avec ce qu'elle écrit là, c'est pas ça que je pense. Oui, mais c'est ça le devoir qu'on nous demande.

70 Puis ce devoir-là, c'est un devoir judiciaire qu'on exécute en parallèle au ministère de l'Environnement, en parallèle. On le fait pour la même chef dans ce cas-ci, parce que c'est une ministre, mais on est indépendants du ministère de l'Environnement, on est indépendants du ministère, de l'ensemble des ministères.

75 On est dans une fonction d'enquête purement, tout simplement. On est habitués de le faire. Au moment où on se parle, on est rendus à vingt-huit (28) ans, vingt-neuf (29) ans, on est rendus à une participation de plus de cent mille (100 000) personnes, on est rendus à deux cent quarante quelque, deux cent cinquante (250) rapports grosso modo, je pense qu'on sait où on va.

80 Mais je le répète, on peut comprendre que ça peut être frustrant qu'on vienne pas dire, bien oui, ça, ce point-là, comment ça se fait que! C'est pas comme ça que ça se passe. Ça se passe pas comme ça, parce qu'on est en devoir judiciaire; ce devoir judiciaire là signifie qu'on traite tout le monde sur le même pied. Je l'avais dit hier, mais c'est important de le comprendre,

85

sur le même pied, indépendamment que quelqu'un soit contre ou pour, puis que ce soit pour de façon exagérée puis être contre vraiment parce que c'est émotif, oui, on est habitués, on est habitués.

90 Personnellement, j'en suis à la fin de ma douzième année d'audiences publiques, puis oui, puis sans revenir sur certains propos, on traite ça de la même façon qu'on le pense, puis on le traite dans tous les cas de façon honnête, honnête. Je peux vous le dire, j'en ai fait quelques-unes, j'en ai fait avec beaucoup de monde, puis je peux vous dire que dans tous les cas que j'ai vécus, ça a toujours été fait de façon honnête.

95 Puis c'est une tradition qu'on s'impose, c'est un devoir d'éthique qu'on s'impose qui est encore plus large que le code d'éthique qu'on a à respecter. Lisez-le, vous allez voir, ces choses-là sont toutes mentionnées dedans.

100 Le Code d'éthique du BAPE était là des années avant que la Fonction publique se dote d'un code d'éthique, puis maintenant que c'est encore un code d'éthique, il est encore plus sévère que celui généralement appliqué. On est très à l'aise avec ça, puis tous ceux qui viennent comme membres du BAPE sont très à l'aise à vivre avec le code d'éthique dans ce sens-là.

105 Mais c'est sûr que des fois, c'est bien plus facile de donner une claque dans le dos à quelqu'un, que ce soit dans le passage ou autrement, on ne le fait pas. C'est pas parce qu'on regarde les gens de haut, c'est pas parce qu'on veut pas avoir de contact, ce contact-là doit être officiel, doit être sténotypé pour qu'on puisse avoir une démonstration de tout ce qui se passe
110 ici qui est fait de façon publique, point. Ça peut pas être plus clair que ça.

 Mais on peut comprendre, on peut comprendre que dans certains cas, les gens peuvent réagir de certaines façons, mais je vais dire ce que j'ai dit cet après-midi, je le déplore, si c'est le cas, je le déplore, mais il faut vivre avec une réalité, puis il faut aller de l'avant.

115 Dans ce qu'une commission regarde, c'est la justification du projet, regarde les impacts, tous les impacts. Ça, ça signifie les bons, les moins bons, puis les pas bons. C'est ça qu'on regarde.

120 Ça signifie que les questions sont pas juste pour aller chercher les bons impacts, les mauvais impacts, c'est pas comme ça que ça marche. On va aller les chercher, puis on va faire une balance des inconvénients, puis après ça, on va regarder en fonction de l'opinion des gens pour voir, bien, tel élément, c'est un élément qui va nous nourrir, ça, qui va nous dire ah bien oui, ça, dans tel angle, il y a telle chose.

125 C'est pas sorcier, c'est très humain, mais c'est aussi une démarche qui est, je dirais, pas académique, mais c'est une démarche qui est rationnelle pour arriver à quelque chose. Puis

cette mécanique-là est à point à l'intérieur du Bureau. Je peux vous dire qu'on est parfaitement à l'aise.

130

Le devoir d'agir équitablement, je l'ai dit, je le répète encore une fois, c'est très important de le comprendre. C'est un immense pouvoir qu'on a, mais en même temps, c'est un devoir qui est important qu'il faut qu'on comprenne.

135

Si on n'agirait pas équitablement pendant la partie publique avec un ou l'autre, ça signifie que ça ouvre ouverture à des poursuites. Donc nous, c'est pas d'appuyer quelqu'un qui est pour ou qui est contre; le traitement, c'est la même chose, c'est la même chose. Puis comme président, c'est mon devoir personnel, professionnel de m'assurer que ce soit fait comme ça, tout simplement.

140

Et si les gens en attendent plus, ce bout-là, on peut pas le faire, on peut pas le faire. Mais ne pas s'exprimer, ça veut pas dire qu'on réfléchit pas; on écoute, on écoute, on questionne, on va chercher de l'information, mais ce qu'on pense, on va l'écrire, et c'est là qu'on va dire ce qu'on pense. C'est dans l'écriture, c'est donc dans le rapport, maximum quatre (4) mois, donc avant le 4 janvier 2008.

145

L'exploration du dossier, actuellement, elle est neutre. Elle est neutre, c'est pour aller chercher de l'information, point. Puis le reste, c'est de vous aider dans vos questions. C'est de vous aider, si la question ressemble à une autre question, on vous le dit, bon bien, quel angle qu'on veut aller chercher un peu différent. On essaie de le faire avec les gens, on essaie de le faire de la façon la plus cordiale possible. Des fois, les gens veulent être aidés. Des fois, moi, j'ai déjà vu où ce que les gens étaient très contents d'avoir un autre angle, puis ça dépend, c'est individuel, puis on va respecter ça tout le temps; ici comme ailleurs, on va le respecter.

150

Mais ce que je peux vous dire, c'est que ça marche pas mal partout, puis ça va marcher ici aussi, j'en suis convaincu. Puis la mise au point, c'est simplement pour que tout le monde comprenne la démarche; la démarche, c'est important de la comprendre, je pense.

155

Puis sur ça, on va inviter les premiers participants, on va poursuivre la liste des inscrits. Je leur demanderais à tous, on va y aller avec deux (2) questions, évitez les préambules. Il faut pas que ça commence avec "quel" puis finit avec un point d'interrogation, mais on peut comprendre, étirez pas pour rien, ça donne rien, puis ça peut en heurter d'autres qui pensent que quelqu'un a dit cinq (5) mots de plus au début comparé à l'autre. C'est pas ça, l'enjeu est pas là. Mais la Commission le sait. On veut juste vous signaler que nous, ce qu'on regarde, c'est le contenu, le contenu, le contenu, c'est ça qu'on regarde.

160

165

Le reste, ça va être la question d'acceptabilité, puis vous allez nous dire ça dans vos mémoires, l'acceptabilité, puis on va le rapporter dans le rapport. C'est un devoir qu'on a d'office, on va le rapporter dans le rapport.

170

**PÉRIODE DE QUESTIONS
SIMON CHASSÉ**

PAR LE PRÉSIDENT:

175

Ça fait que sur ça, j'inviterais le prochain participant, c'est monsieur Simon Chassé.

Bonsoir monsieur Chassé.

180

PAR M. SIMON CHASSÉ:

Bonsoir monsieur. Moi, je voudrais savoir pourquoi deux (2) ingénieurs ont une version complètement différente sur un même projet, le même sujet plutôt?

185

C'est marqué, ici, c'est un autre ingénieur qui a écrit ça:

190

"Le terrain proposé ne dispose pas d'une couche de mort-terrain suffisante pour répondre aux besoins en matériaux de recouvrement pendant la durée de vie du site. Ces déblais sont essentiels aux opérations d'enfouissement. Leur présence permet de minimiser le recours aux équipements de transport ainsi que la manutention et de l'impact environnemental.

195

"Ce choix d'un emplacement géographique excentrique par rapport au lieu d'origine des déchets ne démontre pas non plus un souci d'efficience en termes de transport des déchets, rien pour minimiser les émissions de polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre attribuables au camionnage. Ce projet offre bien peu d'avantages pour nous faire conclure à une utilisation plus efficace des ressources énergétiques."

200

Bon. Puis là, c'est bien marqué que s'il y a pas assez de terre pour enterrer les poubelles à tous les soirs, pour pas que les goélands partent avec les sacs de vidanges, ils ont promis qu'ils allaient enterrer ça assez souvent, là-dedans c'est marqué qu'il y a pas assez de terre pour enterrer ça. Ils vont la prendre où, la terre?

PAR LE PRÉSIDENT:

205

On va aller chercher l'information, on va demander au promoteur qu'est-ce qu'il en est pour eux.

210

Mais au-delà d'un débat entre des ingénieurs, ce qui intéresse la Commission, c'est de savoir, le projet qui est présenté, est-ce qu'il présente avec les données qui permettent de l'avoir ou s'il va y avoir de la terre importée pour le faire puis après ça, on va au niveau du côté du ministère, pour savoir à quoi ça correspond par rapport aux standards que vous vous attendez dans un projet, celui-ci, comparé à n'importe quel autre.

215 C'est parce que c'est important aussi de comparer avec d'autres projets pour voir comment se comporte un projet par rapport à d'autres ou à d'autres sites. C'est ça qu'on va aller chercher.

Ça fait qu'on va commencer tout de suite avec une question avec le promoteur, c'est monsieur Bergeron qui va répondre.

220

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

225 Du point de vue de l'évaluation qu'on en a fait, quand on positionne les ouvrages et comme c'est présenté à l'intérieur de l'étude d'impact, on s'attend que globalement sur le site, on a un surplus en termes de matériaux, de ce qu'on appelle le remblai déblai. Donc on devrait avoir un surplus en termes de matériaux, dans un premier temps.

230 Dans un deuxième temps, en termes du respect de ce matériau-là à l'égard des exigences de la réglementation pour l'utilisation du REIMR, pardon, l'utilisation comme recouvrement journalier, dans l'optique où ce matériau-là ne serait pas conforme, on va utiliser soit du matériau d'emprunt, donc il va y avoir de l'acquisition de ce matériau-là, ou plus spécifiquement on va utiliser le recouvrement journalier alternatif qui est autorisé et qui s'effectue à différents endroits.

235 Donc on utilise différents procédés comme des toiles géotextiles avec des dérouleurs pour procéder au recouvrement journalier, puis souvent dans ces conditions-là, dans ces cas-là, à la fin de la semaine, on complète le recouvrement par une portion de terre.

PAR LE PRÉSIDENT:

240

Est-ce que vous savez à ce moment-ci, sinon pour l'ensemble des cellules, à tout le moins pour les premières cellules, si vous allez être en importation de matériaux d'emprunt? Est-ce qu'il y a une balance, est-ce que vous le savez, au moins pour les premières cellules j'imagine?

245

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

250 Pour la première phase, on devra, étant donné l'aspect des travaux associés à la station de traitement, on a besoin de beaucoup de matériaux sur place, donc on est en déficit pour la phase initiale.

255 Ce qui est prévu, ce qui est identifié pour la première phase, c'est d'aller récupérer du matériel à l'endroit de la deuxième et/ou de la troisième phase, donc dans le prolongement de la zone d'enfouissement, pour être capable d'obtenir assez de matériaux pour procéder à nos travaux et à nos opérations de recouvrement journalier.

PAR LE PRÉSIDENT:

260 Pensez-vous que selon vos pronostics, pensez-vous que pour les prochaines cellules, la 4, la 10, que c'est possible que vous balanciez ou c'est trop tôt pour l'évaluer?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

265 On s'attend qu'au bout de la ligne, on devrait avoir assez de matériaux pour balancer en termes de recouvrement journalier, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

270 Pour l'ensemble?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

Oui.

275 **PAR LE COMMISSAIRE:**

280 Monsieur Bergeron, quand vous parlez de recouvrement journalier par le biais d'une toile qui va être étendue à chaque soir et remontée le lendemain matin, au niveau du ministère – bon en fait, avant d'aller au ministère, je vais voir chez vous – à quelle fréquence comptez-vous utiliser ce type-là de recouvrement?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

285 Normalement, on fait ça en période estivale, parce que c'est plus difficile d'opérer en période hivernale à cause des problèmes de neige, puis du déroulement de la toile, parce qu'elle est déroulée et déroulée. Normalement, c'est en période estivale, et ça se fait sur, mettons quatre (4) jours par semaine, la cinquième journée on s'assure qu'on utilise de la terre pour procéder au recouvrement.

290 Donc c'est selon cette fréquence-là que c'est envisagé, l'exploitation.

PAR LE COMMISSAIRE:

295 Merci monsieur Bergeron. Madame Audet, est-ce que ça convient au ministère, ce type de recouvrement?

PAR Mme FRANCINE AUDET:

300 Je vérifie avec mon collègue qui semble me dire que oui, mais je vais lui demander de détailler un petit peu plus.

PAR M. MICHEL BOURRET:

305 L'utilisation de matériaux alternatifs pour faire des recouvrements, effectivement, c'est une option qui est, c'est une ouverture du règlement.

310 Ce qu'il faut voir aussi, avec les toiles comme ça qui sont déroulées, ça permet de recouvrir le front de déchets, donc la surface ouverte qui va recevoir les déchets le lendemain, et le dessus de la couche à ce moment-là est recouvert avec du matériau de recouvrement.

Donc on retrouve actuellement dans la même opération de recouvrement l'utilisation de matériaux, du sol sur le dessus, et la toile sur le front. Et c'est accepté, ça convient.

PAR LE COMMISSAIRE:

315 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

320 La réponse est claire.

PAR M. SIMON CHASSÉ:

325 Là, j'ai une autre affaire, ça fait partie de la même question. J'ai lu ça souvent dans les études de d'autres ingénieurs qui ont "checké" leurs papiers, puis c'est bien marqué que:

"L'article 22 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles n'est pas respecté en tous points."

330 J'ai vu ça souvent, je voudrais que ce soit clair un peu. Si ces ingénieurs-là disent que c'est pas respecté en tous points, il doit y avoir une raison.

PAR LE PRÉSIDENT:

335 Bien, on va vérifier auprès du ministère de l'Environnement.

Qu'est-ce qu'il en est à votre connaissance, je reviens avec l'autre question qui était, si c'est dans le règlement, est-ce qu'on doit comprendre que c'est une pratique, sans être multiple, j'imagine que c'est une pratique existante, sinon ça serait pas prévu dans le règlement?

340 **PAR Mme FRANCINE AUDET:**

Est-ce qu'on pourrait savoir dans quel avis, peut-être que c'est mentionné sur quel aspect, parce que l'article 22 est assez long?

345 **PAR M. SIMON CHASSÉ:**

Je peux tu vous donner la feuille, ça fait tu pareil?

PAR LE PRÉSIDENT:

350

Monsieur Chassé, ça, c'est une correspondance. C'est où vous avez pris l'information, savez-vous?

PAR M. SIMON CHASSÉ:

355

Je vais te la donner.

PAR LE PRÉSIDENT:

360

C'est dans une note destinée à monsieur Mario Bérubé de la part d'un ingénieur, monsieur Michel Bourret du ministère de l'Environnement.

PAR Mme FRANCINE AUDET:

365

OK effectivement, d'abord on sait vers où s'enligner de la question de l'article 22. C'est la distance par rapport au roc, en fait, dont on parle à ce moment-ci.

PAR M. SIMON CHASSÉ:

370

Parce que c'est bien marqué...

PAR LE PRÉSIDENT:

375

Monsieur Bourret.

PAR M. MICHEL BOURRET:

380

Donc l'article, la portion de l'article 22 qu'on parle, parce que l'article 22 couvre également l'imperméabilisation et la distance par rapport au roc que cette imperméabilisation-là doit se faire, puis on dit, on mentionne que la distance minimale, c'est un point cinq mètre (1,5 m) du fond de l'aménagement, de la base du système d'imperméabilisation par rapport au roc.

Et dans le cas du lieu qui nous concerne, on retrouve le roc altéré à certains endroits en surface immédiatement en dessous de la couche de terre végétale.

385

Donc à ce moment-là, il y a une problématique qui a été identifiée, sauf qu'on parle de roc altéré et rendu à un certain niveau d'altération, le roc redevient un peu, finalement, des dépôts meubles et il s'agit de savoir, est-ce que cette altération-là fait en sorte qu'on redevient dépôts meubles ou si c'est un roc plus solide?

390

Parce que dans l'étude d'impact, on mentionne que les sondages, le niveau de roc sain identifié, c'est un roc qui a été établi lorsque l'excavatrice était plus en mesure d'excaver, mais il y a des rocs sains qui sont excavables, des schistes ardoisiers qui se défont en feuillets, on peut excaver assez profondément avec un équipement, une pelle mécanique...

395

PAR LE PRÉSIDENT:

Juste avant d'aller trop technique, si vous permettez, la question, ce serait, si ça présente un risque potentiel ou une insuffisance potentielle, comment techniquement ça se produit?

400

Est-ce que le rapport entre le constructeur entrepreneur fait en sorte que vous le savez, c'est quoi le type de roc, et là, vous pouvez intervenir ou pas?

405

PAR Mme FRANCINE AUDET:

En fait, la question, on va avoir des discussions à faire avec le promoteur de ce côté-là, parce qu'il y a une couche de roc très altéré près de la surface. Et cette couche de roc là se défait facilement, elle est très altérée, elle se défait en petits morceaux, donc on croit que c'est plutôt, on peut associer ça à des dépôts meubles, parce que là, ça se défait très facilement.

410

Mais il reste à discuter un petit peu de la limite entre très altéré puis altéré.

PAR LE PRÉSIDENT:

415

Ça implique quoi en pratique, si je vais à des extrêmes pour imaginer, c'est un cas de figure, mais si c'est passablement altéré, ça implique tu un changement sur le mode de conception?

420

C'est quoi ça change? Ça rajoute tu une couche de membrane, c'est quoi que ça fait en pratique si c'est ça?

PAR M. MICHEL BOURRET:

425 Ce que ça va faire, si on détermine que le niveau du roc est supérieur à ce qu'il a été
établi, bien à ce moment-là, ça obligera à remonter le fond et possiblement à certains endroits
d'être en remblai pour atteindre le niveau prévu.

PAR LE PRÉSIDENT:

430 Donc ça pourrait modifier à la limite la conformation d'une cellule?

PAR M. MICHEL BOURRET:

435 Oui, la profondeur...

PAR LE PRÉSIDENT:

440 Si vous permettez, est-ce que ça peut changer la hauteur de la cellule?

PAR M. MICHEL BOURRET:

Pas la hauteur, la hauteur du fond.

PAR LE PRÉSIDENT:

445 La hauteur du fond, mais s'il manque de fond, la cellule, est-ce que ça fait en sorte que
ça pourrait être un peu plus haut? Puis là, on va vouloir savoir c'est quoi la hauteur qui est
prévue des cellules aussi.

PAR M. MICHEL BOURRET:

450 Il faudra voir à ce moment-là, c'est pas nécessairement – pour maintenir le même
volume, effectivement s'il y a une remontée du fond, il faudra soit remonter le dessus ou
455 augmenter la superficie. C'est pour maintenir le même volume, mais on n'est pas rendus là.

PAR LE PRÉSIDENT:

460 Mais tout de suite on va savoir c'est quoi la hauteur en fonction, à quoi ça correspond en
surélévation, au-dessus du sol?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

465 Pendant qu'on regarde, monsieur le Président, pour donner l'information, ce qui est
aussi important de préciser, qu'à l'égard effectivement des questions qui nous ont été

470 adressées pour la partie du roc sain, roc altéré, fortement altéré, on parlait, il y a un secteur du site, parce que ceux qui connaissent un peu plus le site, ceux qui ont eu l'opportunité de prendre connaissance des plans à l'égard du concept, bon, il y a des modifications, des changements topographiques localement relativement bruts à certains endroits, ça fait qu'il y avait une zone un peu plus définie pour laquelle l'élévation précise du roc, comme monsieur Bourret l'a mentionné, qui va être considéré sain, était pas très précise à l'égard de l'ensemble des sondages qui ont été réalisés sur le site, donc ça toucherait pas nécessairement l'ensemble du site. Je veux juste préciser ce volet-là.

475 Et donc, pour répondre à votre deuxième question, en ce qui a trait à l'élévation maximale, le site est en pente, on essaie de suivre le profil du dessus avec ce qu'on appelle le profil du fond – est-ce que c'est l'élévation ou la hauteur que vous avez besoin, monsieur le Président?

480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Le dépassement par rapport au niveau du sol.

485 **PAR M. FRANÇOIS BERGERON:**

On parle d'environ une dizaine de mètres, trente-trois pieds (33 pi). On a déjà une pente induite par le terrain relativement importante de l'ordre de cinq (5 %) à six pour cent (6 %), et donc, on va avoir une couche uniforme de matières qui vont être mises en place, donc le dessus va suivre le profil du fond.

490 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On aura peut-être l'occasion d'y revenir.

495 On revient à monsieur Chassé, votre deuxième question s'il vous plaît!

PAR M. SIMON CHASSÉ:

500 Mais j'en avais une, ça faisait partie de la même encore, parce que du roc altéré détruit avec une pelle mécanique, ça fait des craque-pierres, puis ça peut percer la toile. Il y a pas de belle petite terre, il y a pas de beau petit sable là pour enterrer ça.

505 Ils vont remettre la toile sur le craque-pierre avec des piquants en dessous pour crever la toile.

PAR LE PRÉSIDENT:

On pourra pas en poser cinq (5) sous-questions si on tasse les préambules!

PAR M. SIMON CHASSÉ:

510

C'est beau, je vais revenir plus tard.

PAR LE PRÉSIDENT:

515

Je veux pas vous faire rire, je vous vois sourire! Mais on n'enlèvera pas les préambules pour poser des sous-questions, parce qu'on s'en sortira plus.

On va demander une réponse à ça puis après ça, je vais vous inviter à aller vous réinscrire, on va rouler assez vite dans le déroulement des participants.

520

Vous avez compris la question, qu'est-ce que ça implique, en cas de problème, quelle sorte de matériaux vous mettez, qu'est-ce qui se passe?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

525

Comme je disais, globalement, on est en surplus de matériaux, ça inclut le matériau qu'on aurait besoin de remettre au-dessus du roc sain pour s'assurer qu'on maintient la distance réglementaire de un point cinq mètre (1,5 m), monsieur le Président.

530

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est bien.

PAR M. SIMON CHASSÉ:

535

C'est pas marqué qu'il y a du surplus, c'est marqué qu'il en manque dans les papiers!

PAR LE PRÉSIDENT:

540

Oui, mais là, on a eu des réponses, ça va dépendre des cellules, au début oui. Je résumerai pas qu'est-ce que le promoteur vient de dire, mais je vais vous inviter à relire les documents sur Internet ou les papiers, vous allez voir, il y a des éléments de réponse dans ce qu'on vient de dire.

545

Merci monsieur Chassé, on vous invite à vous réinscrire!

550

CLAUDE DIONNE

PAR LE PRÉSIDENT:

555

On invite maintenant monsieur Claude Dionne.

On vous écoute, monsieur.

560

PAR M. CLAUDE DIONNE:

Bonsoir. Il a été dit hier que l'on évoluait avec le résultat de nos connaissances et de plus, il était mentionné qu'un LET n'était pas une obligation d'être construit près d'un cours d'eau.

565

Est-ce qu'il a été étudié la possibilité de le transposer ou le relocaliser, cette étude-là, sur un autre site ou qu'il y a trop d'intérêts privés en jeu présentement qui font que c'est une barrière à pouvoir le relocaliser?

570

PAR LE PRÉSIDENT:

Je pense qu'on a eu une bonne partie des explications sur ça, mais on va reposer la question.

575

On va redemander au promoteur...

PAR M. CLAUDE DIONNE:

580

C'est que je la repose, monsieur, c'est qu'on n'a jamais eu de réponse précise à ce sujet, à mon point de vue. C'est pour ça que je la repose.

PAR LE PRÉSIDENT:

585

Oui, mais hier, en début de séance, on a entendu – puis là, je parle pas au nom du promoteur ni des personnes-ressources – on a entendu que le choix du site, il y avait eu une démarche qui a été faite, ça a pas fonctionné, il y a quelqu'un qui a dit, bien, on serait peut-être, on l'accepterait peut-être à La Rédemption si ça convenait sur le plan technique.

590

Puis après ça, bien, on a dit, bien, c'est là qu'on a regardé la faisabilité puis le projet qui est présenté, c'est celui-là. C'est ça qu'on a devant nous autres.

Maintenant, est-ce qu'il y a d'autres alternatives, on va leur demander. Est-ce que vous aviez d'autres alternatives que ce que vous avez présenté hier?

595 **PAR M. FRANÇOIS BERGERON:**

On n'a pas d'autres alternatives, c'est le processus d'évolution de recherche de site qui nous a amenés, comme on l'a mentionné hier soir, à cet endroit-là, et c'est le projet qui est présenté devant la Commission.

600

PAR LE PRÉSIDENT:

Concrètement, ça signifie que – je vais essayer d'être le plus clair possible, ça engage pas la Commission, mais ça veut dire, comme citoyen, vous pouvez ne pas être d'accord avec la démarche, la consultation, pas assez, trop, vous avez totalement le droit d'être en désaccord et de nous le signaler, en nous signalant dans le mémoire sur quelles bases, à quoi ça correspond, se rajoutent à ça probablement des éléments techniques.

605

Mais là, ce qui est regardé, le projet est-il conforme ou pas. On a très clairement compris hier et cet après-midi aussi la position du ministère quant à la recevabilité. Donc il y a encore des démarches. Le questionnement public, le vôtre puis le nôtre, c'est de savoir, un peu comme tantôt avec monsieur Chassé, donc c'est tu correct, c'est tu pas correct, y a-t-il meilleur que ça! Évidemment, évidemment, mais vous comprenez ce que je veux dire aussi.

610

615 **PAR M. CLAUDE DIONNE:**

Parfaitement, monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

620

OK, je vous laisse aller, mais la réponse, ça va être difficile d'avoir d'autre chose que cette réponse-là, je pense que vous en convenez aussi.

PAR M. CLAUDE DIONNE:

625

On pourra, si on peut dire, argumenter dans une autre façon de faire, c'est-à-dire par le mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

630

Tout à fait. Vous avez compris qu'on les veut, les mémoires.

PAR M. CLAUDE DIONNE:

635

Oui, effectivement. Ce qui est différent, c'est que nous, on essaie de préparer un mémoire sur du temps – présentement, depuis quasi deux (2) jours, j'ai plus vu les gens qui sont ici dans la salle que je peux avoir vu ma propre famille. Ça veut dire qu'à ce moment-là, ça

640 devient de plus en plus difficile pour des gens comme nous qui, contrairement, sont payés à la journée longue et à la semaine longue pour préparer des expertises ou quoi que ce soit.

Mais néanmoins, nous ferons face à cette situation.

PAR LE PRÉSIDENT:

645 Mais ce que vous dites, vous avez raison.

PAR M. CLAUDE DIONNE:

650 C'est une opinion, je sais qu'on n'a pas le droit de le dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez raison.

655 **PAR M. CLAUDE DIONNE:**

Ça m'a fait du bien!

PAR LE PRÉSIDENT:

660 C'est pas une opinion. Oui, mais c'est pas le but. Le but, c'est pas de vous soulager! Mais je suis bien à l'aise aussi pour vous répondre, du fait que votre opinion est pas sur le projet, elle est sur la démarche.

665 **PAR M. CLAUDE DIONNE:**

Effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

670 Sur la démarche, dans le système actuel au niveau du BAPE ou du ministère de l'Environnement, il n'y a pas de programme de soutien aux participants comme ça peut exister à la Régie de l'énergie, comme ça existe dans certains projets avec le fédéral.

675 Quand il y a des projets conjoints avec le fédéral sur des dossiers d'envergure différente, dans des sujets différents, il y a habituellement un programme de soutien aux participants. Mais dans les dossiers réguliers, il y en a pas. C'est là-dessus que vous émettez une opinion, monsieur.

680 **PAR M. CLAUDE DIONNE:**

Parfait. Maintenant, c'est un peu bizarre, mais il y a six (6) ou sept (7) ans, il semblait hier que ça a été dit ça par quelqu'un ici, les négociations ou c'est-à-dire la mise en projet du fameux LET de La Rédemption était déjà en pourparlers.

685

J'ai de la misère à comprendre comment ça se fait que les citoyens de leur région, des deux (2) MRC, des organismes quelconques, que ce soit nous en étant gestionnaires de la rivière Mitis ou de d'autres organismes, qu'on n'ait pas été avisés avant, de sorte à ce qu'avant d'arriver à un BAPE, de voir tous les sous et les argents qui sont drainés dans ce processus, comment ça se fait qu'on n'a pas été avisés avant, de sorte à ce que, il me semble que c'est plus facile de travailler en "concertisation", différents groupes, même si les opinions sont divergentes, de sorte à ce qu'on puisse arriver à un GBM, gros bon sens, comme on dit!

690

695 Comment se fait-il qu'on en arrive aujourd'hui puis qu'on n'a pas été avisés avant? Que ça a traîné pendant six (6) à sept (7) ans? Est-ce que je peux avoir une réponse s'il vous plaît?

PAR LE PRÉSIDENT:

700

Ce qu'on va demander à la Régie, sur le plan historique, au-delà du résumé qu'on faisait tantôt, monsieur Moreau, au-delà du résumé qu'on faisait tantôt sur le fait que vous avez présenté la démarche, ramené les dates, la démarche je dirais d'une municipalité qui se dédie, auparavant, si on remonte un peu en avant, c'est quoi qui s'est passé dans la démarche?

705

Puis même dans les dernières années, nous ramener c'est quoi l'ordre des consultations qui ont été menées par rapport au public?

PAR M. CLAUDE DIONNE:

710

Par rapport à des organismes aussi, dans le fond, on sait bien qu'on a une rivière à proximité, qui a plus de potentiel d'être polluée, sans dire qu'elle va l'être, mais du potentiel qu'elle le soit, il me semble qu'on court après des risques.

PAR LE PRÉSIDENT:

715

Oui, ça va avec votre question. C'est quoi qui a été mené comme consultations, consultations puis informations au public par rapport au projet!

Monsieur Moreau.

720 **PAR M. MARCEL MOREAU:**

Bon, d'accord. Il y a beaucoup de choses, il y a quand même beaucoup de rencontres depuis le début du dossier. C'est clair que je referai pas tout l'historique, mais tout découle de la recherche du site, le jour où ce qu'on s'est fait refuser au lieu d'enfouissement technique de Matane qui était proposé. Il a fallu par la suite se rasseoir pour aller voir s'il y avait d'autres solutions, et les deux (2) MRC, Mitis et Matapédia, ont décidé conjointement ensemble de trouver une solution à l'enfouissement des déchets.

730 On avait commencé par regarder même la première solution qui était d'agrandir le lieu d'enfouissement sanitaire de Padoue. Est-ce que c'était possible d'agrandir le lieu sanitaire de Padoue pour le transformer en un LET. Certaines conditions physiques nous empêchaient malheureusement de continuer dans le secteur de Padoue.

735 Par la suite, c'est là qu'on est allé avec une recherche de site sur l'ensemble des deux (2) territoires complets de La Matapédia et de La Mitis, tout en tenant compte de l'ensemble des critères qu'il fallait respecter pour trouver un endroit convenable, bon, sans aller dans les détails, mais en dehors des périmètres urbains, en dehors de la zone verte, etc., certains critères pour trouver les endroits.

740 Pour les dates, donc c'est ça, monsieur Bergeron va regarder les dates.

745 Mais par la suite, avec les différents scénarios qu'on avait mis en place, par le biais même de la firme Enviroconseil qui avait travaillé avec nous pour rechercher des sites, il y a plusieurs endroits qui ont été ciblés dont entre autres, vous êtes pas sans savoir sûrement les gens de la salle, à Saint-Cléophas entre autres où ce qu'on n'a pas pu aller présenter le projet, bon, on s'est rendu compte en tant que Régie que l'aspect social était très très très important dans le dossier et il nous fallait prendre un certain temps dans cet angle-là pour trouver un projet ou tenter d'aller présenter un projet à une communauté.

750 Comme vous le disiez tantôt, de par là est venue une proposition d'une municipalité qui nous invitait à aller rencontrer, aller voir un terrain qu'ils nous proposaient, à savoir si techniquement, ce terrain-là pouvait faire l'affaire, qui était le terrain qui est dans le projet qu'on parle ce soir.

755 Donc ce terrain-là, après les premières études de faisabilité, on s'est rendu compte qu'au point de vue technique, il y avait une possibilité d'aménager un lieu d'enfouissement technique à cet endroit-là qu'on est en train d'étudier durant ces audiences.

PAR LE PRÉSIDENT:

760

Le second volet, au-delà des dates, les démarches qui ont été faites au niveau de la Régie par rapport aux populations, c'est quoi qui a été fait; est-ce qu'il y a eu des rencontres publiques, est-ce qu'il y a eu des annonces publiques?

765

PAR M. MARCEL MOREAU:

770

Comme on savait que le dossier était quand même au point de vue social très chaud, ce qu'on a fait d'abord, lorsqu'on a vu que l'étude de faisabilité nous disait qu'on pouvait faire un lieu d'enfouissement technique, ce qu'on a fait, dans un premier temps, on a fait des rencontres avec les membres du conseil municipal bien sûr pour leur expliquer c'était quoi le dossier, c'était quoi un lieu d'enfouissement technique, qu'est-ce que ça comportait, etc.

775

On a quand même fait par la suite une invitation à l'ensemble de la population de la Municipalité de La Rédemption, par voie de communiqué, je pense qui a été fait à partir de la municipalité, dans chacune des résidences du territoire de La Rédemption, on les invitait à un voyage organisé par la Régie, avec des autobus tout payés, à aller visiter un lieu d'enfouissement technique dans le secteur de Nouvelle-Beauce, à Frampton, un site qu'on jugeait pratiquement similaire à celui-là qu'on veut faire à La Rédemption, pour que les gens aillent voir c'est quoi un lieu d'enfouissement technique. Parce qu'on en parlait, on en parlait, puis mais pour les gens, il y avait des choses qui étaient pas tout à fait claires, même pour moi, j'en avais jamais vu, donc on est allés visiter ce site-là avec tous les gens qui voulaient venir et participer.

780

785

Et par la suite même, on a encore fait une autre rencontre, une autre visite avec l'ensemble des membres du conseil, parce qu'un avait pas pu venir, il y en a qui avaient pas pu venir, donc on est allés faire cette rencontre-là aussi avec les gens qui voulaient venir.

PAR LE PRÉSIDENT:

790

Lors de ces déplacements-là, est-ce qu'il y avait une annonce publique invitant les gens?

PAR M. MARCEL MOREAU:

795

Oui. Oui, une annonce publique qui avait été faite. On l'avait fait en collaboration avec la municipalité. Je pense qu'il y avait une espèce de publicité postale qui avait été envoyée dans chacune des résidences du territoire de La Rédemption invitant les gens à venir faire...

PAR LE PRÉSIDENT:

800

Puis la réponse, ça a été quoi?

PAR M. MARCEL MOREAU:

Le nombre de personnes, c'est quinze (15) personnes qu'il y avait.

805

PAR LE PRÉSIDENT:

Les deux (2) fois?

810

PAR M. MARCEL MOREAU:

Une fois, il y avait une quinzaine de personnes et l'autre fois, ça a été beaucoup plus les membres du conseil municipal.

815

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

PAR M. MARCEL MOREAU:

820

Comme on disait tantôt, à certaines dates, peut-être qu'on rappelait tantôt, juste pour vous dire que l'entente de la résolution qui avait été faite par la MRC dans le temps, qui concluait l'entente de compensation avec la municipalité, ça a été fait en septembre 2005.

825

Donc ce qu'on parlait tantôt, des dates, je pense que monsieur parlait, semblait parler, comment ça se fait que ça faisait six-sept (6-7) ans, puis on n'a rien entendu parler beaucoup, c'est que ce que je faisais mention cet après-midi, je crois, ou hier soir, peu importe, c'est que je disais que l'étude de trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$), c'était une étude qui avait été faite par le ministère des Transports, je crois, ou la Municipalité, pas nécessairement pour le lieu d'enfouissement technique, mais pour la réfection du rang 7 et 8 qui avait pas rapport du tout avec un éventuel projet de lieu d'enfouissement technique.

830

C'est à partir de cette étude-là technique qui venait dire les coûts de réfection du rang 7 et 8, qu'on s'est basé pour établir le montant de trois cent cinquante mille (350 000 \$).

835

PAR LE PRÉSIDENT:

Cette étude-là, c'est quelle année environ?

840

PAR M. MARCEL MOREAU:

Donc là, si on est en septembre 2005, je disais environ deux-trois (2-3) ans avant, donc on peut parler de 2002, l'étude peut-être du MTQ. Mais les démarches en tant que telles avec la Municipalité de La Rédemption, l'invitation qu'on pourrait dire...

845 **PAR M. FRANÇOIS BERGERON:**

Si vous permettez, je vais préciser effectivement au niveau des dates!

850 La recherche de site qui avait été faite sur l'ensemble du territoire, ça date de septembre 2004, monsieur le Président.

PAR M. MARCEL MOREAU:

855 Dans l'ensemble des deux (2) territoires.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

860 L'ensemble des deux (2) territoires. Il y avait une étude précédente dans la même année 2004 sur le potentiel de l'agrandissement du site de Padoue.

Au printemps, au mois d'avril 2005, c'est là que les démarches dans le dossier de Saint-Cléophas ont été infructueuses.

865 Et c'est à partir de la période du mois de mai ou juin 2005 qu'on a eu la possibilité de regarder le site de La Rédemption. Donc à ce moment-là, on a mis en branle immédiatement le processus que monsieur Moreau parlait tout à l'heure, bien avant qu'on lance de façon formelle le dossier de l'étude d'impact.

870 Donc le processus auquel la Régie a mis en place s'est déroulé dans la période de 2005. Les visites auxquelles on faisait mention tout à l'heure se sont déroulées également aux mois de juillet et septembre 2005. Les rencontres d'information publiques avec la population ont eu lieu le 21 septembre 2005, et le processus d'étude d'impact proprement dit a été démarré, si je me trompe pas, à la fin de la période 2005. Donc avant qu'on démarre les études en bonne et due forme.

875

PAR LE PRÉSIDENT:

On a les informations.

880 **PAR M. CLAUDE DIONNE:**

Mais par contre, monsieur, lorsqu'on a des firmes si spécialisées, il me semble qu'avant d'entreprendre des grosses démarches de même, on connaît les tenants et les pour, les aboutissants, et on prévoit un peu les coûts.

885

Merci beaucoup monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

890 On vous lira. Je vous invite à vous réinscrire, monsieur Dionne.

BILLY O'CONNOR

895

PAR LE PRÉSIDENT:

On invite maintenant monsieur Billy O'Connor!

900

PAR M. BILLY O'CONNOR:

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

905

Bonsoir monsieur O'Connor. On vous écoute.

PAR M. BILLY O'CONNOR:

910

Le sujet que je veux aborder, je pense qu'il a été abordé hier soir, mais malheureusement, j'ai pas pu être ici. Si je m'égare, vous me le direz, si vous voulez pas répéter.

915

C'est concernant la gestion postfermeture finalement du LET. Je voulais juste avoir quelques précisions là-dessus. On dit que le promoteur, je crois, est responsable pour les trente (30) ans, suite à la fermeture, c'est bien exact?

PAR LE PRÉSIDENT:

920

Oui, mais posez votre question, puis on va demander au moins un résumé, puis peut-être aller plus loin à ce moment-là.

PAR M. BILLY O'CONNOR:

925

OK. Où ce que je veux en venir finalement, c'est que j'ai lu sur Internet, lors d'une autre audience publique d'un autre projet similaire à celui-là que cinq (5) ans après la fermeture du LET, si les tests d'échantillonnage sont faits puis sont corrects, le ministère, je crois, peut décharger le promoteur de cette analyse des sols, après cinq (5) ans.

930

Je voulais vérifier si cette information-là était correcte.

PAR LE PRÉSIDENT:

On a l'information, mais on va demander une précision. On va commencer par la deuxième, si vous voulez, auprès du ministère.

935

Qu'est-ce qu'il en est dans le dossier postfermeture? C'est assez clair la position là-dessus, est-ce que c'est automatique, qu'est-ce qui est déclencheur pour arrêter le suivi d'une donnée particulière ou d'un contaminant particulier, comment ça fonctionne?

PAR Mme FRANCINE AUDET:

940

Oui effectivement, il y a certains paramètres à respecter avant de pouvoir arrêter les exigences de suivi.

945

Ce que je tiens à préciser aussi, c'est que la gestion postfermeture de trente (30) ans, c'est le fonds de gestion postfermeture qui est prévu pour trente (30) ans, mais un exploitant est responsable à vie de la contamination qui pourrait découler de son site d'enfouissement.

950

Il est jamais déresponsabilisé face à la contamination qui pourrait émaner d'un site.

Donc monsieur Bourret va préciser exactement dans quelles conditions le suivi peut être arrêté.

PAR LE PRÉSIDENT:

955

Dans ce cas-là, que ce soit une régie ou un autre corps, c'est le propriétaire des terrains qui a des responsabilités?

PAR Mme FRANCINE AUDET:

960

Oui, en fait, ça revient un peu au même, parce que le promoteur est obligé d'être propriétaire du terrain.

PAR M. BILLY O'CONNOR:

965

Mais il peut le vendre. S'il le désire, il peut le vendre.

PAR LE PRÉSIDENT:

970

S'il le vend, est-ce que la responsabilité est transférable?

PAR M. MICHEL BOURRET:

975 S'il le vend, si le terrain est vendu, à ce moment-là c'est le nouveau propriétaire qui hérite de la responsabilité du lieu.

PAR Mme FRANCINE AUDET:

980 Le vice est pas très caché! Mais effectivement, en vendant, il doit transférer aussi toutes les autorisations et donc le propriétaire est toujours responsable de son site.

PAR LE PRÉSIDENT:

985 C'est un angle qui n'avait pas été abordé. Maintenant, sur la question générale initiale, c'était aussi par rapport au fonds postfermeture. C'est quoi plus précisément...

PAR M. BILLY O'CONNOR:

990 Non, je veux savoir c'est qui, après la fermeture, c'est qui qui fait les tests? C'est qui qui va s'assurer que dans dix (10) ans d'ici, OK, après la fermeture, dans dix (10) ans après la fermeture, y a-t-il une fuite à quelque part, y a-t-il quelque chose qui va se passer puis qu'il y aura pas d'échantillonnage de personne qui va s'occuper, je veux savoir c'est quoi qui est prévu concernant suite à la fermeture!

995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va demander l'information au ministère responsable, puis s'il y a lieu, il y aura ajout d'information par le promoteur.

1000 C'est quoi, règle générale, sans les énumérer tous, mais c'est quoi les éléments qui sont suivis et de quelle façon ça peut intervenir, pendant le trente (30) ans?

PAR M. MICHEL BOURRET:

1005 Je l'ai mentionné un petit peu hier. Les suivis qui sont prévus pendant la vie active du lieu sont maintenus après la fermeture. Donc on maintient le suivi de la qualité des eaux de surface; on maintient le traitement des eaux de lixiviation et le suivi de ces eaux-là; on maintient le suivi des eaux souterraines; on maintient le suivi de la qualité de l'air; on maintient le suivi du recouvrement final; l'obligation de maintenir l'entretien des équipements.

1010 Bon, il y a des possibilités de libération des obligations de suivi d'entretien du lieu après une période de cinq (5) ans au cours de laquelle le lixiviat brut, donc avant traitement, respectera les normes de rejet établies.

1015 Et également cinq (5) ans que le biogaz généré par les matières résiduelles, donc pas ce qui est mesuré dans l'atmosphère, mais ce qui est généré par les matières résiduelles, cinq (5) ans de temps que ça respectera les normes de qualité également. Donc avant de rencontrer ces exigences-là, je pense qu'on sera plus loin que dix (10) ans après la fermeture.

1020 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En pareil cas, la responsabilité de prélever les échantillonnages, est-ce qu'elle est imputée au promoteur ou à une firme désignée par lui?

1025 **PAR M. MICHEL BOURRET:**

Le suivi environnemental est imputé au promoteur, mais cependant évidemment, le ministère continue à faire des contrôles de qualité.

1030 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous faites référence aux divisions du ministère régionales des centres de contrôle en environnement?

1035 **PAR M. MICHEL BOURRET:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1040

La pratique, c'est quoi? Est-ce qu'il y a des gens dans les régions qui s'assurent de cette conformité-là?

PAR M. MICHEL BOURRET:

1045

Oui.

PAR Mme FRANCINE AUDET:

1050

Si vous voulez, je peux demander à monsieur Harrisson du Centre de contrôle environnemental de venir un peu expliquer le contrôle qui est fait par les régions pour les lieux d'enfouissement technique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1055

S'il vous plaît.

PAR M. ROBIN HARRISSON:

1060 Monsieur le Président, à l'heure actuelle, dans le cadre du programme de la planification sur 2007-2008 au niveau des lieux d'enfouissement sanitaire ou des lieux d'enfouissement décrétés ou les futures LET, le programme au niveau de la Direction régionale pour les LES ou LET de la région sont, dans le cas de Matane, à deux (2) visites par année.

1065 Et pour les autres sites, ils sont à quatre (4) visites minimales.

PAR LE PRÉSIDENT:

1070 Puis ces visites-là se font de quelle façon? Est-ce que c'est à l'impromptu ou si c'est avec avis préalable?

PAR M. ROBIN HARRISSON:

1075 Elles sont faites sans nécessairement aviser l'exploitant, donc de manière impromptue.

Elles sont établies selon aussi une question d'historique. Cette année, le programme d'inspection qui a été établi a été établi sur un processus de base de risque qui a été évalué sur chaque site, et c'est une de ces raisons pour laquelle le site de Matane a été inspecté juste deux (2) fois cette année, parce qu'il vient juste d'ouvrir, c'est un nouveau LES décrété, ça fait que le risque était relativement faible. Donc on a été mettre des efforts ailleurs sur d'autres sites.

1080

PAR LE PRÉSIDENT:

1085 C'est clair. Votre seconde question, monsieur O'Connor?

PAR M. BILLY O'CONNOR:

1090 C'est tout pour l'instant, j'avais juste une question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1095 **PAR M. BILLY O'CONNOR:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1100

On vous invite à vous réinscrire.

1105

ANDRÉ FOURNIER

PAR LE PRÉSIDENT:

1110

On invite monsieur Pierre Vandelac qui n'est pas revenu à l'audience. Je passe au suivant, monsieur André Fournier!

Bonsoir monsieur.

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

1115

Bonsoir monsieur le Président. Je vais reposer une question qui a été posée il y a quelques instants, j'ai pas eu la réponse.

1120

Pourquoi la population de La Rédemption et des environs n'a jamais été consultée avant l'acceptation d'un tel site?

PAR LE PRÉSIDENT:

1125

Bien, je pense que vous connaissez la réponse. Mais on peut leur demander, mais on va avoir la même réponse trois (3) fois, quatre (4) fois, cinq (5) fois.

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

1130

J'aimerais avoir une réponse honnête.

PAR LE PRÉSIDENT:

1135

Bien, on prend pour acquis que les réponses sont toutes honnêtes, monsieur. On est en commission d'enquête.

Mais on va la reposer. Est-ce qu'il y a un ajout d'information qui est possible de la part du promoteur, de la Régie?

PAR M. MARCEL MOREAU:

1140

Regardez, nous, avant même qu'on aille consulter la Municipalité, on est venu sur l'invitation de la Municipalité à venir visiter un endroit chez eux.

1145

Donc c'est sous le conseil municipal qu'on a eu l'invitation, donc nous sommes venus visiter le site, voir si techniquement il était faisable.

1150

Par la suite, on a fait des rencontres. Comme je vous dis, la rencontre de la visite à Frampton, on peut pas considérer ça comme une séance de consultation publique, mais en partie, ça l'est un peu.

PAR LE PRÉSIDENT:

1155

Mais la question fondamentale en plus cru, c'est: pourquoi qu'il y a pas eu de séances d'information à La Rédemption, en invitant les citoyens, c'est ça, est-ce qu'il y a un élément de réponses que vous pouvez fournir?

PAR M. MARCEL MOREAU:

1160

La rencontre d'information publique, il y en a eu une vraiment formellement, puis elle était datée du 21 septembre 2005.

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

1165

Après l'acceptation du site. Le site a été accepté à la réunion du conseil; ensuite de ça, il y a eu des informations.

Avant l'acceptation, avant que ça passe au conseil, jamais la population n'a été informée.

1170

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous nous confirmez?

PAR M. MARCEL MOREAU:

1175

Moi, ce que je vous dis, on me demande s'il y a eu une séance de consultation publique sur l'explication du projet en tant que tel qu'on présente ce soir à la population de La Rédemption, si je comprends bien, c'est ça clairement la question! Moi, ce que je répons, c'est que le 21 septembre 2005, il y a eu une séance d'information publique du projet en détail où les gens avaient le loisir de poser des questions.

1180

PAR LE PRÉSIDENT:

Sur le reste, monsieur Fournier, je pense que vous avez déjà l'information.

1185

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

Ça a eu lieu après l'acceptation.

1190

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, mais écrivez-le! On le comprend, on l'entend très bien, on l'entend très bien, mais c'est de la matière, j'imagine que ça s'accompagne d'éléments qui sont liés à l'équité ou à ce que vous envisagerez, là.

1195

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

Voilà.

1200

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais c'est pas ce soir qu'on va discuter de ça, c'est ça le hic. Mais on entend comme il faut.

1205

Votre seconde question, monsieur Fournier.

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

La seconde question, j'ai donné une pétition, une lettre d'opposition, ça n'a jamais été considéré, pourquoi?

1210

PAR LE PRÉSIDENT:

La pétition est adressée à qui?

1215

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

Au conseil.

1220

PAR LE PRÉSIDENT:

Au conseil.

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

1225

De la municipalité.

PAR LE PRÉSIDENT:

1230

Est-ce que le conseil l'a transmis au niveau de la Régie ou de la MRC?

PAR M. MARCEL MOREAU:

1235

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

La réponse est claire.

1240

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1245

On vous invite à vous réinscrire s'il y a quelque chose.

1250

GHISLAIN CHAMBERLAND

PAR LE PRÉSIDENT:

1255

On invite maintenant monsieur Ghislain Chamberland.

Bonsoir monsieur Chamberland.

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

1260

Monsieur le Président, moi, je m'adresse au promoteur. C'est une question pour le promoteur. J'avais déjà posé la question au promoteur concernant le visuel de mon chalet situé sur les lots 38 et 39 rang 8...

PAR LE PRÉSIDENT:

1265

Monsieur Chamberland, je vous interromps, mais je pense qu'on va vous demander de vous rapprocher du micro!

Voulez-vous recommencer votre question tout simplement?

1270

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

Excusez. J'avais déjà posé la question au promoteur concernant le visuel de mon chalet situé sur les lots 38 et 39 rang 8 qui est situé sur la rivière Mitis, lors d'une première audience publique, et le promoteur était supposé de vérifier la question.

1275

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous êtes sur le même rang, donc le long du chemin du Portage?

1280

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

J'ai un chalet là-bas.

1285

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais plus à droite? Plus en montant sur la rivière?

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

1290

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1295

38, 39, on parle de 45-44, vous êtes plus haut.

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

Moi, je suis plus haut, le visuel, je le vois bien.

1300

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui. Qu'est-ce qu'il en est, en considérant l'élévation du site...

1305 **PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:**

Il avait pris des notes, il a dit qu'il me répondrait là-dessus.

1310 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, bien, c'est ça qu'on va aller chercher, une réponse.

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

1315 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1320 Toujours en considérant le fait qu'un peu plus tôt, le promoteur nous informe que la hauteur moyenne va être d'environ, aux alentours de dix mètres (10 m) au-dessus du sol. Le promoteur est en train de chercher dans l'étude sur les paysages.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

1325 Monsieur le Président, est-ce que ça serait possible d'amener un document à l'écran qu'on puisse se permettre de situer peut-être un peu mieux la résidence?

PAR LE PRÉSIDENT:

1330 Je pense qu'on est déjà en recherche.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

Si vous êtes en mesure de montrer la figure 2.35 du rapport principal.

1335

PAR M. MARCEL MOREAU:

Est-ce que je peux aller avec un complément d'information entre temps, monsieur?

1340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

PAR M. MARCEL MOREAU:

1345

Juste sur la question auparavant de monsieur Fournier.

1350 Juste pour vous mentionner que le conseil municipal a accepté le lieu d'enfouissement technique après la rencontre d'information publique. Donc la rencontre d'information publique a eu lieu le 21 septembre 2005, et la Municipalité a adopté une résolution le 15 novembre 2005, acceptant que la Régie intermunicipale vienne implanter un lieu d'enfouissement technique. C'est beau?

1355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci de la précision. J'imagine que ça va nécessiter des validations.

Monsieur Bergeron.

1360 **PAR M. FRANÇOIS BERGERON:**

J'essaie juste de situer la résidence de monsieur.

1365 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Là, vous avez pas les lots?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

1370 C'est ça, sur cette carte-là, malheureusement, on n'a pas toute l'information.

PAR LE PRÉSIDENT:

1375 Allez-y, on va pointer une résidence. Vous avez une habitation sur le lot?

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

Un chalet.

1380 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, on va en pointer, est-ce qu'on peut en pointer? Est-ce celui-là?

Voyez-vous la petite main qui se promène?

1385

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

Le site est en face de moi, autrement dit.

1390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ah, l'autre côté!

1395 **PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:**

Je suis l'autre côté de la rivière, moi, mais plus haut.

Moi, à partir du pont, du rang 8 de Saint-Charles, je fais partie de La Rédemption.

1400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Oui, aidez-nous! On va prendre le temps de le faire comme il faut, c'est important.

1405 **PAR M. ANDRÉ FOURNIER:**

Le pont Saint-Charles est ici environ. C'est tout de suite collé après le rang ici, les deux (2) lots qui sont là.

1410 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc pour les fins de la postérité, votre chalet est situé de l'autre côté de la rivière, donc sur la rive gauche de la rivière Mitis, de l'autre côté donc, de l'autre côté du pont, puis en remontant un peu mais en élévation. Bougez pas, c'est tu aux cinquante pieds (50 pi), les courbes?

1415 Monsieur Bergeron, pouvez-vous à peu près nous dire à quelle distance?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

1420 Le chalet, si je comprends bien, il serait environ à une distance, à l'œil, quelque chose qui ressemble à cinq cents mètres (500 m), si je comprends bien. Ça peut ressembler à ça, si je me fie à l'échelle du bas de la figure, on a une échelle ici qui nous donne la distance de là à ici, c'est cinq cents mètres (500 m).

1425 Ça fait que si je comprends bien, votre chalet est situé, on est dans ce secteur-ci qu'on vient d'identifier?

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

1430 Moi, j'entends très bien la rivière, je suis collé après la rivière.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

Oui, mais on parle du visuel.

1435

PAR LE PRÉSIDENT:

À partir, est-ce que dans votre étude sur l'impact sur le paysage, est-ce que vous avez considéré des résidences qui étaient de l'autre côté?

1440

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

Oui, on est allé considérer les distances jusque dans le secteur ici. Je suis pas certain si on a identifié celle qui est dans le secteur ici, mais on a une information "numéro 9" que je vais valider qui est à proximité de votre chalet, si je comprends bien. Je veux juste voir la description qu'on en a puis l'information à l'égard du point 9...

1445

PAR LE PRÉSIDENT:

Le 9 étant?

1450

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

Qui est un point d'observation numéro 9 qu'on a dans la figure. Je vais tenter de retrouver l'information qui en découle, parce que ça doit être la situation similaire qui se produit au chalet de monsieur Chamberland.

1455

Bon, ce que vous avez en page 98, on a l'observation, le point d'observation 9 avec, je dirais, la percée visuelle. À la page 98, si on est capable de la montrer!

1460

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

Je peux passer à l'autre question?

1465

PAR LE PRÉSIDENT:

Attendez une minute, on va essayer de la finir, celle-là, sans mettre de pression.

On va passer à la deuxième, le temps qu'on regarde comme il faut, puis on verra à revenir sur celle-là tout de suite après.

1470

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

1475 La deuxième s'adresse au promoteur aussi! Monsieur le Président, sur le site, avez-vous prévu une protection contre les vents violents fréquents dans notre région pour empêcher les ordures légères qui risquent de s'envoler de tous les côtés?

PAR LE PRÉSIDENT:

1480 La question est claire. Avez-vous des mesures de sécurité comme des clôtures?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

1485 Oui monsieur le Président. Il y a des clôtures bien sûr qui sont mises en place, mais la mesure la plus efficace pour la gestion des papiers, c'est un ramassage très régulier. C'est ce qui est prévu de faire.

1490 C'est la seule façon vraiment, je dirais, que je qualifierais de presque complètement efficace, d'éviter l'envol des papiers, mais surtout la récupération de ces papiers-là aussitôt qu'ils s'envolent.

Donc ce qui est prévu, c'est sur une base journalière de procéder à ce nettoyage-là pour éviter des problématiques associées à l'envol des papiers.

1495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va revenir sur le point 6! Le point 6, ça vous dit quelque chose, le chemin?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

1500 Puis en plus, si vous me permettez, ça tombe bien à ce moment-ci. Le numéro 9 et le numéro 8 ont été inversés. Ici, c'est la percée visuelle dans le chemin l'autre bord du pont, ça donne avec le point 9. Il y avait une erreur au niveau de l'identification dans l'étude.

1505 Là, on est dans le chemin l'autre bord du pont. Le pont est ici plus bas, bien sûr on le voit pas, c'est la percée visuelle qu'il y a dans ce secteur-là.

1510 Ce que je comprends, c'est que le chalet de monsieur Chamberland se situe plus bas – plus bas en termes d'élévation ou plus bas en direction gauche de la photo, si je comprends bien?

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

Gauche de la photo.

1515 **PAR M. FRANÇOIS BERGERON:**

C'est ça, gauche de la photo. J'ai pas de percée identifiée dans ce secteur-là, mais j'ai pas non plus le chalet qui a été identifié.

1520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais est-ce qu'à partir de ce que vous avez, vous êtes en mesure de nous donner l'information pour monsieur ou sinon...

1525 **PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:**

Moi, à l'entrée où ce que je démarre, c'est visuel...

PAR LE PRÉSIDENT:

1530

Oui, mais ce qu'on veut vérifier, c'est pour voir si ça a été premièrement répertorié, si ça a été identifié déjà par le promoteur.

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

1535

C'est pour ça que j'ai posé la question à la première audience publique qu'il y a eue, vraiment la première, il a pris ça en note, le numéro de lot 38 et 39, il m'a dit qu'il allait me répondre plus tard.

1540 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien ça, on a compris tantôt, puis là, on va s'arranger pour que vous ayez une réponse simplement présentement.

1545 Est-ce que c'est possible de prendre les coordonnées, puis j'imagine le cadastre comme il faut, quels lots, peut-être le localiser. Vous avez pas ça sur une carte de cadastre, rien de ça?

1550 La Commission aimerait que vous le déposiez pour qu'on sache vraiment où ce que vous êtes. Au niveau des municipalités, normalement, c'est identifié.

Si c'est une habitation régulière en forêt!

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

1555

Je suis souvent là, c'est mon lieu de détente.

PAR LE PRÉSIDENT:

1560 Puis là, ce qu'on va faire, c'est qu'on demande de façon officielle au promoteur de faire la validation à partir de l'information qu'il y a, puis de fournir une information à la Commission, donc que vous aurez en ce qui vous concerne.

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

1565 Parfait.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

1570 Si vous me permettez, juste pour préciser la procédure qu'on a utilisée! On a utilisé une procédure, parce qu'effectivement, on a identifié à partir de certaines cartes le potentiel qu'on pourrait avoir d'accès visuel en direction du LET.

1575 Il y avait une personne, c'est pour ça, c'est pas moi qui a eu à procéder spécifiquement à ça, je voudrais rentrer en communication avec cette personne-là, pour tenter de valider s'il a été dans ce secteur-là, parce qu'on s'est déplacé dans tout le secteur pour tenter d'identifier s'il y avait vraiment une percée ou non visuelle en direction du projet de LET.

1580 C'est pour ça que dans les photos que vous retrouvez à l'intérieur de l'étude d'impact, il y a des endroits qu'on voit des photos, mais on se rend compte, dans la démarche, qu'il y a aucun accès visuel.

 Donc je vais vérifier si ce secteur-là spécifiquement a été...

1585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Ah, OK. Reconnaissez-vous votre lot, monsieur? Avez-vous tout le lot ou si c'est juste le chalet que vous avez?

1590 **PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:**

 Ce qui est en rouge, c'est le site, ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

1595 Oui. On voit la rivière, le pont encore plus clairement que tantôt, là, puis le chemin.

 Est-ce que vous savez c'est quoi votre numéro de lot?

1600 **PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:**

38 et 39.

1605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis sur ces lots-là, à quelle partie vous vous retrouvez, à ce bout-ci?

1610 **PAR M. ANDRÉ FOURNIER:**

Je peux vous le montrer?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

1615

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

Oui s'il vous plaît. Il est meilleur que moi sur la localisation.

1620 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va être plus facile avec celle-là. Parce qu'on veut que l'information soit la plus précise possible, pour avoir une réponse précise à une question précise.

1625 **PAR M. ANDRÉ FOURNIER:**

À peu près ici.

1630 **PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:**

Moi, il va tu y avoir des arbres pour cacher ça?

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

1635

C'est environ là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1640 Je veux m'assurer que l'information soit bien comprise par le promoteur et ses consultants. Parce que si on va avoir un impact visuel, il faut savoir il est où sur le lot!

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

1645 Si je comprends bien, c'est parce qu'il y a une confusion sur la localisation, parce qu'on parle des lots 37, 38...

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

1650 38 et 39.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

1655 ... 38 et 39, donc on est dans le secteur – on n'est pas dans le même secteur. Je veux juste m'assurer qu'on parle de la même...

PAR M. MARCEL MOREAU:

1660 Parce que la carte, le numéro de la carte, c'est marqué percée visuelle à partir du chalet de la propriété de monsieur Chamberland.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

1665 On est dans le bout du 38, 39 où ce qu'il y a deux (2) chalets d'identifiés, mais si on est ailleurs!

PAR LE PRÉSIDENT:

Identifiez-nous clairement il est où, au meilleur de votre connaissance?

1670 **PAR M. ANDRÉ FOURNIER:**

Au meilleur de ma connaissance, le chalet, il est ici, juste là. C'est un chemin, le chalet est là.

1675 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Puis le lot?

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

1680 38 et 39, d'après moi, c'est ces deux-là (2).

PAR LE PRÉSIDENT:

1685 OK. Mais le chalet serait quand même du côté plus proximal de la rivière au lot perpendiculaire, on n'a pas de numéro de rang?

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

1690 Si ça peut vous donner une chance, mes lots vont accoter près de la rivière Rouge.

PAR LE PRÉSIDENT:

1695 Oui, c'est ce que je dis, là.

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

Ma ligne, c'est la rivière Rouge, le pont de la rivière Rouge.

PAR LE PRÉSIDENT:

1700 Oui, c'est clair.

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

1705 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1710 Ah mon doux, vous êtes sur la Rouge!

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

1715 Non, la Rouge est au fronteau de mes lots, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mitis!

1720 **PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:**

Moi, c'est la rivière Mitis qui fait ma ligne en bas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1725

En fait, la question de monsieur Chamberland, c'est celle qui est dans le document PR8.1 qui est public et sur laquelle monsieur Chamberland est propriétaire d'un lot, sur les lots 38 et 39 rang 8.

1730

Est-ce qu'il aurait une percée visuelle à partir du chalet situé sur les lots 38, 39 du rang 8? La réponse de la Régie, votre réponse commence:

1735

"Ne sachant pas exactement où se trouve le chalet de monsieur Chamberland sur les lots, puisque ce dernier n'est pas visible sur les photos aériennes, sur les cartes numériques, nous avons considéré deux (2) emplacements possibles."

Je lirai pas le reste, mais je pense...

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

1740

On a une simulation...

PAR LE PRÉSIDENT:

1745

Mais là, ce serait nécessaire d'avoir quelque chose de plus précis.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

1750

Si on peut nous aider à identifier où est le chalet.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, mais je pense que là, on l'a, l'emplacement.

1755

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

Mon terrain qui boute le chalet, je les vois très bien, je suis tout le temps là, ça fait que!

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

1760

On va le faire, monsieur le Président, on va préciser.

PAR LE PRÉSIDENT:

1765

Mais là, je pense que c'est facile, on peut pas se mêler de rang. Je sais pas si c'est le 8 tel qu'il est figuré ici, mais c'est certainement le premier qui borde la rivière. C'est facile, là.

OK, merci monsieur Chamberland.

PAR M. GHISLAIN CHAMBERLAND:

1770

Merci beaucoup.

1775

MAURICE CHRÉTIEN

PAR LE PRÉSIDENT:

On invite monsieur Maurice Chrétien.

1780

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

Bonsoir monsieur le Président.

1785

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur Chrétien. Votre première question.

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

1790

Le promoteur déposerait trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$) par le biais d'une police d'assurance pour toute réparation de bris ou le nettoyage de la rivière. À la valeur nette du promoteur et s'il déclare faillite, le gouvernement du Québec assumerait-il l'ensemble des dépenses; si non, le passage de la facture va-t-il à l'ensemble des trente-quatre (34) municipalités?

1795

PAR LE PRÉSIDENT:

Qu'est-ce qu'il en est en termes de régime de responsabilité, à partir du moment où la Régie prend des engagements?

1800

C'est quoi qui se passe? Puis on verra si sur le plan réglementaire, il y a des conditions. Tantôt, on a vu les conditions de transfert, maintenant, est-ce qu'il y a des responsabilités qui sont maintenues?

1805

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

On peut préciser pour être certain qu'on comprend bien la question, je m'excuse, monsieur le Président?

1810 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va demander à monsieur Chrétien de la répéter. Voulez-vous la répéter s'il vous plaît?

1815 **PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:**

D'accord. Le promoteur déposerait trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$) par le biais d'une police d'assurance pour toute réparation de bris ou nettoyage de la rivière.

1820 Advenant un dépassement monétaire supérieur à la valeur nette du promoteur et s'il déclare faillite, le gouvernement du Québec assumera-t-il l'ensemble des dépenses; si non, le passage de la facture va-t-il à l'ensemble des trente-quatre (34) municipalités?

PAR LE PRÉSIDENT:

1825

Monsieur Moreau.

PAR M. MARCEL MOREAU:

1830 C'est clair. C'est clair et net que le promoteur s'engage à tout dépassement lié à sa responsabilité, si le trois cent mille (300 000 \$) ne suffit pas, si ça coûte plus cher, c'est la Régie qui assume les coûts.

1835 Et la Régie, on n'en a pas encore parlé clairement c'est quoi la Régie. La Régie est formée des deux (2) MRC, la MRC de La Matapédia et la MRC de La Mitis qui, en bout de ligne, composent les trente-quatre (34) municipalités du territoire complet.

Donc c'est clair que c'est les trente-quatre (34) municipalités qui devront assumer les coûts, les dépassements de coûts.

1840

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est clair, monsieur Chrétien.

1845 **PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:**

Ma deuxième question! En cas d'avortement du projet du LET, soit par refus de permis, est-ce que la Régie a une solution de rechange? Le cas contraire, serait-elle ouverte à recevoir d'autres suggestions du projet non polluant qui existe sur le marché présentement?

1850

PAR LE PRÉSIDENT:

On va demander au promoteur de nous refaire – on a eu un élément de réponse hier soir, mais voulez-vous la préciser encore ce soir?

1855

PAR M. MARCEL MOREAU:

Présentement, le promoteur, la Régie, on n'a pas regardé d'autres solutions alternatives.

1860

Nous, pour des questions aussi économiques, car, bon, on en a déjà parlé à maintes reprises durant les audiences, on a au moins trois cent mille dollars (300 000 \$) déjà d'engagés dans différentes études pour le lieu d'enfouissement technique de La Rédemption. Notre but, en termes de Régie, c'est d'aller jusqu'au bout de ce projet-là, jusqu'à l'acceptabilité ministérielle, et on veut pas penser que ça passera pas pour l'instant.

1865

On pense que l'ensemble des conditions du site va nous permettre que ce lieu d'enfouissement technique là va être recevable aux yeux du ministre.

1870

PAR LE PRÉSIDENT:

La réponse est claire.

PAR M. MAURICE CHRÉTIEN:

1875

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1880

Merci monsieur Chrétien.

MICHEL DIONNE

1885

PAR LE PRÉSIDENT:

On invite maintenant monsieur Michel Dionne.

1890

Bonsoir monsieur Dionne.

PAR M. MICHEL DIONNE:

1895 Bonsoir. Ma première question, c'est sur l'aspect économique. Étant gestionnaire de la rivière Mitis, c'est que, avez-vous pensé que ce projet pourrait mettre la ZEC en péril dû au fait que les pêcheurs déserteraient notre rivière, que les montaisons de saumon à long terme diminueraient aussi?

PAR LE PRÉSIDENT:

1900 Est-ce qu'il y a une position du promoteur par rapport à cet aspect-là du dossier?

PAR M. MARCEL MOREAU:

1905 Nous, en tant que promoteur, nous avons pas identifié du tout, nous n'avons pas pensé qu'on pouvait mettre en péril la rivière à saumon.

1910 C'est clair qu'au début de l'exercice, on a posé l'ensemble des questions nécessaires, les normes de rejet, c'est quoi, etc., et selon les informations qu'on a eues des différents ministères, entre autres le ministère du Développement durable, c'est que les normes de rejet étaient tellement sévères qu'il n'allait pas y avoir d'impact en tant que tel sur la rivière à saumon, sur l'activité de pêche au saumon en tant que telle.

PAR M. MICHEL DIONNE:

1915 Ici, j'ai un document avec une pétition, un sondage fait auprès des pêcheurs de la région, mais surtout des pêcheurs de d'autres régions, et puis la surprise, pas la surprise, ce fut pas une surprise, toute la même réponse: bien écoute, moi, je suis pas intéressé de revenir ici s'il coule un lixiviat, c'est pollué.

1920 Les gens partent des grands centres pour s'en venir dans des coins...

PAR LE PRÉSIDENT:

1925 Monsieur Dionne, on comprend que votre opinion est à l'effet contraire, à l'effet dans le sens que vous mentionnez...

PAR M. MICHEL DIONNE:

1930 Bien, c'était juste pour justifier pour dire que des gens...

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez de l'information qui appuie...

1935 **PAR M. MICHEL DIONNE:**

C'est ça, qui appuie que, oui. Ce que je disais tantôt, c'est qu'on peut mettre la ZEC en péril dû à des gens qui venaient sur la rivière et maintenant, peut-être considérant qu'ils reviendront plus si c'est en fonction.

1940

PAR LE PRÉSIDENT:

À ce moment-là, on peut déduire que ça va être un élément de votre argumentaire de mémoire?

1945

PAR M. MICHEL DIONNE:

Oui, ah oui.

1950

PAR LE PRÉSIDENT:

Sûrement.

PAR M. MICHEL DIONNE:

1955

C'est officiel.

PAR LE PRÉSIDENT:

1960

Bon bien, à ce moment-là, c'est qu'on va pouvoir échanger avec vous sur ça.

PAR M. MICHEL DIONNE:

Oui, aucun problème.

1965

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce qu'on peut pas faire présentement.

1970

PAR M. MICHEL DIONNE:

Oui c'est ça. C'est juste pour vous dire qu'on avait un appui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1975

D'accord. Votre seconde question, monsieur.

PAR M. MICHEL DIONNE:

1980 Oui. La deuxième question, c'est concernant le site d'enfouissement à Padoue. Il semble que présentement, le site de Padoue accueille les viscères de porcs d'un abattoir de la région.

1985 Ces rumeurs sont-elles fondées? Si oui, le LET de La Rédemption va-t-elle les enfouir aussi?

PAR LE PRÉSIDENT:

1990 Elle est pas posée sous forme de rumeur, elle est transformée en question, à savoir, est-ce qu'à votre connaissance dans le site de Padoue, il est question d'enfouissement de viscères de porcs et si oui...

PAR M. MARCEL MOREAU:

1995 Un instant, monsieur le Commissaire!

2000 À ma connaissance non, mais moi, j'aimerais peut-être retourner la question peut-être au ministère, à savoir si ces types de produits là sont recevables dans les lieux d'enfouissement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2005 Oui, mais ça, on va s'en charger, il y a pas de problème. La question, c'est pour votre réponse. Vous, c'est non?

PAR M. MARCEL MOREAU:

À ma connaissance, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est bien. Votre réponse est claire, c'est non.

2015 Maintenant, on va demander au ministère, la Commission demande au ministère qu'est-ce qu'il en est à votre connaissance?

2020 Et vous avez quelqu'un aussi de la région tantôt qui nous parlait d'inspection, c'est quoi le niveau d'inspection au site de Padoue actuellement, sur quel régime que ça fonctionne? Ça serait peut-être intéressant de le savoir.

PAR Mme FRANCINE AUDET:

2025 Oui. Donc je vais demander à monsieur Harrisson d'expliquer un peu les inspections qui se font au site de Padoue, puis peut-être de mentionner si les panses de porcs, c'est ça, s'il y a quelque chose qui a été noté à cet effet-là par notre ministère.

PAR M. MICHEL DIONNE:

2030 Si je détourne un petit peu! Est-ce qu'actuellement, c'est acceptable au site d'enfouissement de Padoue de recevoir ce type de déchets?

PAR LE PRÉSIDENT:

2035 C'est la base de la question. La première question, c'est: est-ce que c'est possible que le site de Padoue, comme d'autres sites, monsieur parle de Padoue nommément, puisse recevoir des viscères de porcs?

PAR Mme FRANCINE AUDET:

2040 On va vérifier, je vais laisser la parole à monsieur Harrisson.

PAR LE PRÉSIDENT:

2045 Très bien.

PAR M. ROBIN HARRISSON:

2050 En ce qui concerne la définition des déchets acceptables, je vais laisser le soin à Michel Bourret au niveau de la réglementation.

Par contre, chez nous, actuellement, au niveau du site de Padoue, à notre connaissance, il n'y a pas de viscère de porc qui va là. Si ça irait, à ce moment-là, on évaluera si c'est soumis ou pas.

2055 Mais ce qui est émis, ce qui est déposé actuellement, ça provient des viscères qui viennent de l'abattoir de Luceville.

PAR LE PRÉSIDENT:

2060 De l'usine de quoi?

PAR M. ROBIN HARRISSON:

2065 Ça, c'est un abattage de moutons puis il y a un peu de porcs. Il peut y avoir certaines pièces qui pourraient aller là. Mais normalement...

PAR LE PRÉSIDENT:

2070 Si je comprends bien que c'est possible qu'il y ait des viscères de porcs et de moutons dans le site de Padoue? C'est tu ça qu'il faut que je comprenne?

PAR M. ROBIN HARRISSON:

2075 Normalement, ça dépend, comment dire...

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît, s'il vous plaît, je pense que c'est important d'avoir la réponse!

2080 **PAR M. ROBIN HARRISSON:**

2085 L'important là-dedans, c'est qu'au niveau de Padoue actuellement, sur les matières qui sont acceptées au niveau de l'abattoir, c'est tout ce qui peut pas être récupéré par le ministère de l'Agriculture ou tout ce que lui, dans le cadre de son Règlement sur les aliments, ne peut pas récupérer. Il y a certaines matières qui peuvent être acceptées à Padoue actuellement.

Mais en ce qui concerne les produits, par rapport à la nouvelle réglementation, qu'est-ce qui est soumis ou ce qui l'est pas, à ce moment-là, monsieur Bourret pourrait continuer.

2090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, ça, je comprends, mais je veux que ce soit clair. Est-ce qu'à votre connaissance, il y en aurait ou il y en aurait pas?

2095 **PAR M. ROBIN HARRISSON:**

Il y a certaines matières qui viennent de l'abattoir de Luceville.

PAR LE PRÉSIDENT:

2100 Ça pourrait compter des viscères d'animaux, disons, de porcs ou d'autre chose, mais d'animaux?

PAR M. ROBIN HARRISSON:

2105

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2110

Maintenant, est-ce qu'un site d'enfouissement du type de Padoue peut recevoir ce type de déchets là? Est-ce que c'est possible sur le plan réglementaire, monsieur Bourret?

PAR M. MICHEL BOURRET:

2115

Oui. Il y a certaines carcasses d'animaux, certaines parties d'animaux de certains animaux qui peuvent aller à l'enfouissement, et certains autres qui ne le peuvent pas.

Au niveau des ovins-caprins, c'est permis, c'est possible de recevoir ces carcasses d'animaux là au lieu d'enfouissement.

2120

En ce qui concerne le porc et aussi la volaille, c'est pas possible, c'est pas permis, à moins d'avoir un ordre d'élimination qui est émis par le ministère de l'Agriculture. Il faut voir que c'est le ministère de l'Agriculture qui régit au départ la gestion des animaux d'élevage.

2125

Mais dans la réglementation, ils ont ouvert à l'élimination des ovins-caprins par enfouissement, mais c'est pas possible pour la volaille ou le porc.

PAR LE PRÉSIDENT:

2130

La réponse est claire, maintenant ça mériterait au moins d'avoir je dirais une réponse affirmative!

Est-ce qu'il y a eu un ordre pareil dans ce dossier-là, je sais pas si au niveau régional, vous êtes au courant?

2135

PAR M. ROBIN HARRISSON:

À ma connaissance, non, il y a pas eu d'ordre en ce qui concerne les viscères de porcs.

2140

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ça signifie que c'est possible qu'il y ait des viscères, pas de porcs, mais d'autres types de viscères?

2145 **PAR M. MARCEL MOREAU:**

D'ovins-caprins.

2150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qui sont acceptables sur le plan réglementaire?

2155 **PAR M. MICHEL BOURRET:**

Oui, affirmatif.

PAR LE COMMISSAIRE:

2160 Monsieur Harrisson, en termes de production ou d'abattage à Luceville, tantôt vous avez mentionné que c'était plus des moutons. Règle générale, l'abattoir est conçu ou en fait le permis d'abattage, est-ce qu'il est en relation strictement avec les moutons ou il peut abattre à peu près n'importe quoi?

2165 **PAR M. ROBIN HARRISSON:**

Historiquement, je crois qu'ils sont en mesure d'abattre du bovin.

2170 Mais naturellement, eux autres, ces viscères-là vont être récupérés dans le cadre du Règlement sur les aliments, non pas dans le cadre du Règlement sur l'enfouissement chez nous.

Mais le gros de la production, à moins qu'ils aient changé depuis quelques mois, c'est vraiment ovins-caprins, surtout ovins.

2175 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Parfait, merci.

2180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Dionne.

PAR M. MICHEL DIONNE:

2185 C'est juste pour ajouter une chose, c'est que si j'ai bien compris, c'est oui finalement qu'à Padoue, il y a déjà des viscères qui sont déposés?

PAR LE PRÉSIDENT:

2190 Non des viscères de porcs, à l'information qu'on a, mais oui des viscères ovins et caprins.

PAR M. MICHEL DIONNE:

2195 OK. En tout cas, finalement, c'est une personne qui a vraiment vu. Moi, j'ai dit rumeur, mais ça l'a été...

PAR LE PRÉSIDENT:

2200 L'information qu'on a, c'est celle-là.

PAR M. MICHEL DIONNE:

2205 En tout cas, je suis désolé de votre réponse, mais c'est une confirmation.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Dionne.

2210 On va prendre une pause brève pour pouvoir poursuivre le questionnement!

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2215

**REPRISE DE LA SÉANCE
GILLES LECHASSEUR**

2220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On invite le prochain participant à venir à l'avant, c'est monsieur Gilles Lechasseur.

Rebonsoir monsieur Lechasseur.

2225

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

Rebonsoir monsieur le Président.

2230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous écoute.

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

2235

Dans une étude d'impact avant de finaliser l'étude d'impact, il y a eu une analyse de faite par le Service des projets du milieu terrestre. Le nom est long je vous le dirai pas au complet. Puis eux, ce qu'ils font, c'est qu'ils examinent l'étude, puis s'ils ont des questions à poser au promoteur, ils posent des questions.

2240

Dans notre étude, il y avait quatre-vingt-treize (93) questions. La première question, c'était, il y a une question qui va venir avec ça, la première question était: si les deux (2) MRC avaient une solution de rechange, première question.

2245

On demandait aux deux (2) MRC d'évaluer l'option d'aménager un centre de transfert de matières pour ensuite envoyer ces matières-là dans un LET à l'extérieur de ces deux (2) MRC là. Puis ils ont demandé avec ça une analyse coûts-bénéfices pour supporter la décision de procéder à l'aménagement d'un LET. Ça, c'est la question.

2250

La réponse a été qu'un seul LET a été disposé à accueillir les matières des deux (2) MRC, puis c'est celui de Saint-Étienne-des-Grès en Mauricie.

Moi, ma question, la première question que je veux savoir, c'est quand est-ce que cette étude-là a été faite, en quelle année?

2255

Puis deuxième question, je voulais savoir si tous les sites de LET autorisés dans la région des deux (2) MRC, aller jusqu'à Saint-Étienne, ont été contactés pour savoir s'ils pouvaient accueillir ces choses-là!

2260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La question est quand même assez claire. Au niveau de la Régie, qu'est-ce qu'il en est de la démarche, au-delà de la réponse, qu'est-ce qu'il en est de la démarche? Est-ce que ça ramassait également tous les LET régionaux, en clair?

2265

PAR M. MARCEL MOREAU:

Pour la Régie, il y a pas eu d'étude pour Saint-Étienne-des-Grès. C'est la MRC de La Matapédia, si je ne m'abuse, qui a fait cette étude-là quelque part, je pense, en 99, avant – bien, lorsque leur site à Matapédia était à pleine capacité, que le ministère avait averti que le site allait être fermé et qu'il n'y avait pas de solution, ils avaient fait une étude justement pour aller à l'extérieur avec un site de transbordement, donc à Saint-Étienne-des-Grès.

2270

Entre temps, entre la finalité de cette étude-là, bien, entre la finalité d'avoir un résultat de Saint-Étienne-des-Grès, une réponse positive, il y a eu un décret du ministère de l'Environnement à l'époque, ce décret-là qui ordonnait à la MRC de La Mitis à recevoir les déchets de la MRC de La Matapédia au LES de Padoue.

2275

Le contenu de l'étude, qu'est-ce que ça coûtait de façon économique, donc on se rapporte à 1999, si je ne m'abuse, je lance un chiffre, mais je pense que c'est aux alentours de cent cinq dollars la tonne (105 \$/t), je crois, que ça coûtait approximativement qui avait été donné par Saint-Étienne-des-Grès.

2280

PAR LE PRÉSIDENT:

2285

Monsieur Lechasseur.

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

Moi, ce que je trouve, la question qui avait été posée pour cette réponse-là, ça a été posé le 25 janvier 2007. On demande une analyse de coûts-bénéfices, puis on part avec des chiffres de sept-huit (7-8) ans en arrière.

2290

C'est tu assez représentatif sur la question précise que le Service de projets du milieu terrestre a posée?

2295

PAR LE PRÉSIDENT:

On va revenir auprès du ministère en ce qui concerne les éléments de réponse.

2300

Peut-être nous expliquer un peu c'est quoi le contexte de ramasser des informations à l'intérieur du ministère pour monter le dossier, puis revenir un peu sur ce que vous avez dit hier soir par rapport à la recevabilité des études.

2305 Mais ce qu'il en est, c'est la position de la Régie, même si elle s'appuie sur des décisions antérieures, c'est toujours le fait que la municipalité qui a signalé son intérêt si le site était conforme, c'est ça qu'on comprend.

2310 On peut pas être d'accord, mais ça a le mérite d'être clair par rapport à ça. Mais ça veut pas dire que vous êtes d'accord avec la réponse, c'est ça qui est important. C'est ça que ça veut dire.

Est-ce qu'il y a un complément là-dessus avant qu'on aille au ministère?

2315 **PAR M. MARCEL MOREAU:**

Oui, peut-être un complément d'information. Tantôt, peut-être juste pour ajuster le tir si on veut! On s'est basé sur cette même étude là, ce que peut-être monsieur veut savoir, en fin du compte, on s'est basé sur cette même étude de coûts là que la MRC de La Matapédia avait réalisée avec Saint-Étienne-des-Grès, pour inclure la MRC de La Mitis, pour extrapoler le coût.

2320 C'est pour ça qu'on l'a inclus dans l'étude d'impact en tant que tel quand on mentionne que les deux (2) MRC avaient un coût, j'ai retrouvé le chiffre exact, j'étais pas loin tantôt, c'était cent sept dollars (107 \$/t) que ça coûtait, tout le kit pour aller à Saint-Étienne-des-Grès.

2325 **PAR M. GILLES LECHASSEUR:**

Mais on se supporte quand même là-dessus pour déterminer si on va de l'avant vers un aménagement de LET.

2330 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est un des argumentaires qui est retenu par le promoteur.

2335 **PAR M. MARCEL MOREAU:**

C'est un des argumentaires et un autre qu'on avait ajouté hier entre autres, c'était celui qu'on veut traiter nos matières, les deux (2) MRC, en région.

2340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Au niveau du ministère, je pense que ça vaut la peine de peut-être nous ramener un peu la notion de la cueillette d'informations à l'intérieur du ministère pour redirection?

PAR Mme FRANCINE AUDET:

2345

Oui. Effectivement, quand on reçoit une étude d'impact, nous, ce qu'on fait, c'est qu'on consulte à l'intérieur de notre ministère et on consulte aussi d'autres ministères, une quinzaine d'organismes différents.

2350

Ce qu'on cherche à faire, c'est de ramasser le plus d'informations possibles afin d'être en mesure de pouvoir entre autres faire notre analyse environnementale qui vient à un autre moment.

2355

Tout d'abord, on cherche à avoir le plus d'informations possibles, je me répète, pour pouvoir dire oui à ce moment-ci, on a assez d'informations pour rendre cette étude-là publique.

2360

Mais on ne se prononce pas à cette étape-là sur la qualité du projet. Mais ça veut dire que oui, on estime qu'il y a assez d'informations, on estime qu'on va pouvoir faire à peu près notre analyse, basée sur les informations qui nous sont données.

Et il y a quelquefois, bon, des réponses pour lesquelles le promoteur n'a pas nécessairement beaucoup d'éléments d'informations...

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

2365

Mais il répond pareil.

PAR Mme FRANCINE AUDET:

2370

... mais on essaie d'en retirer, d'aller en chercher le maximum possible, afin de pouvoir rendre toutes ces informations-là publiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

2375

Elles sont rendues publiques, j'insiste sur votre dernière phrase, le ministère les rend publiques aussi.

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

2380

Mais là, il faut décortiquer pour savoir c'est quoi qui est la vérité, puis c'est quoi...

PAR LE PRÉSIDENT:

2385

Je comprends que vous parlez, c'est pas simple, puis c'est assez évident que pour un citoyen, je dirais qui est pas familier avec toutes les techniques, c'est quand même pas évident non plus, c'est clair. C'est clair.

C'est pour ça que des fois, en audience, il y a des bouts qui sont plus techniques, ça peut moins intéresser une personne que son voisin, mais on essaie de couvrir tous les angles pour au moins essayer d'avoir des informations sur l'effet puis le pourquoi.

2390

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

Là au moins, on sait que c'est enregistré, puis on sait que c'est sept (7) ans en arrière.

2395

J'ai tu le droit à une autre question, monsieur le Président?

PAR LE PRÉSIDENT:

Une seconde question, oui.

2400

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

Oui, ah! Moi, je regarde le volet impact sur le bruit, OK. On parle à un moment donné, moi, j'ai un chalet qui est justement situé, pas le lot voisin du nouveau LET, mais le deuxième, le deuxième lot.

2405

PAR LE PRÉSIDENT:

Quel numéro?

2410

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

Le numéro 42. J'aimerais peut-être avoir la même illustration qu'on avait pour monsieur Chamberland tantôt, puis je vais vous montrer exactement où ce que c'est situé.

2415

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, c'est facile!

2420

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

Regardez, moi, il a pas été répertorié par le promoteur, mais là, il va savoir où ce qu'il est, il va être capable de le faire.

2425

Moi, je suis situé ici, mon chalet, 42. 42, c'est ça. Ça, c'est pas bon!

40, 41, 42, 43, 44, 45 ici. Moi, je suis sur le lot 42.

PAR LE PRÉSIDENT:

2430

42?

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

2435

Oui, c'est là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2440

Est-ce qu'il y a assez de précision pour valider? J'imagine que c'est relativement facile pour le promoteur, à partir au moins des photos aériennes récentes. C'est tu nouveau nouveau, votre chalet?

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

2445

Non, non, ça fait dix-huit (18) ans que je suis là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2450

Oui, ça veut dire qu'il est sur les photos aériennes.

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

2455

Puis là, ma question, c'était que moi, pour le visuel, l'impact visuel, j'ai pas trop de problème avec ça.

Mais au niveau du bruit, là, on a bien beau aller faire des tests de décibels, on est dans le bois, il y a pas grand train qui se passe là. Mais par contre, quand il passe des véhicules, un gros camion lourd dans le rang 8, le Huitième rang, je l'entends à un moment donné.

2460

Là, s'il va être situé à exactement sept cents mètres (700 m) de ma bâtisse. Ça, là, un loader, un camion dix (10) roues, on les entend. On les entend.

PAR LE PRÉSIDENT:

2465

Puis vous êtes en élévation par rapport au site?

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

2470

Je dirais peut-être au niveau pieds, au niveau dénivellation, peut-être à peu près, mettons, soixante-quinze-cent pieds (75 pi- 100 pi) à peu près, maximum.

Mais pour le bruit, là, je l'ai le bruit, moi là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2475

Je vois que ça feuillette activement! Est-ce que vous êtes en mesure de nous donner un élément de réponse? On comprend que c'est pas évident non plus automatiquement comme ça, on apprécie votre recherche que vous faites.

2480

Est-ce que vous êtes en mesure de nous donner un élément d'information?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

2485

On cherche deux (2) informations, il me semble qu'on avait une carte où ce qu'on localisait le chalet de monsieur, c'est ça qu'on est en train de chercher de façon très active.

Mais je vais revenir sur les conclusions qu'on avait à l'égard du volet impact et les distances à partir desquelles on obtenait...

2490

PAR LE PRÉSIDENT:

À partir du modèle?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

2495

À partir du modèle, oui. C'est pas long, je vais juste tomber sur ça.

Donc si on revient durant la phase exploitation de fermeture, une modélisation a été effectuée.

2500

"Les résultats indiquent que le seuil de quarante-cinq (45) dBA permis sera respecté à partir d'une distance d'environ sept cents mètres (700 m) du site."

2505

Je pense que c'est la distance à laquelle on vient de faire référence, en la validant s'il y a besoin d'être précis.

2510

Et durant l'exécution des travaux de fermeture, le volet où ce qu'on met le recouvrement final, on parle d'environ huit cents mètres (800 m) du site; le seuil de quarante-cinq (45) dBA permis sera respecté à partir d'une distance d'environ huit cents mètres (800 m). Donc c'est l'information.

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

2515 Moi, ce que je veux dire, monsieur le Président, c'est que j'entends les camions passer dans le Huitième rang, des gros camions lourds, puis situé où ce que ça va être situé, là, je vais les entendre comme s'ils seraient dans la cour chez nous. C'est ce que je veux vous dire.

2520 Puis ça, là, ça brime. Au niveau environnement, on parle d'impact environnemental, pour moi, c'est un gros impact, ça.

2525 On produit du sirop d'érable, monsieur cherchait hier l'érablière de deux cents (200) entailles, on a deux mille (2000) entailles, on fait partie de la Fédération des acériculteurs du Québec, s'il voulait trouver des références, puis on paie des taxes industrielles, zonées industrielles à la Municipalité de La Rédemption.

Si la recherche a pas été plus approfondie que ça...

PAR LE PRÉSIDENT:

2530 Vous avez combien d'entailles?

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

2535 Deux mille (2000). Je passe un mois et demi (1 ½) là, le printemps.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous produisez combien de livres?

2540 **PAR M. GILLES LECHASSEUR:**

À peu près, on produit cinq...

PAR LE PRÉSIDENT:

2545 Êtes-vous en livres ou en kilos, vous?

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

2550 C'est en livre. On produit cinq (5) barils par année.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Oui, un complément de la part de monsieur Bergeron!

2555 **PAR M. FRANÇOIS BERGERON:**

Oui, est-ce que c'est possible d'amener, juste pour être certain qu'on identifie correctement le chalet, voir si la figure 2.4.27 à la page 93, figure 2.35, pardon, je m'excuse, 2.35, page 93?

2560

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien sûr.

2565 **PAR M. FRANÇOIS BERGERON:**

Est-ce que ça pourrait être ce chalet-ci, est-ce que c'est possible?

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

2570

Non. Le futur site est ici d'ailleurs, puis moi, là, je suis situé à peu près, je dirais à peu près là ici. Ça, c'est le site ici.

2575

Il y a un autre là, celle-là ici, c'est correct. Ça, c'est la première que vous avez faite, vous avez pas été plus loin, mais il y en a un autre, un autre un petit peu plus loin, deux (2) autres.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

2580

Est-ce qu'il y a une échelle sur cette figure-là? Si vous me permettez, à l'égard de l'échelle qu'on a sur la figure, la distance qu'on a du chalet numéro 4, c'est de l'ordre de sept (700 m) à huit cents mètres (800 m) à partir de la zone des aménagements proprement dits. Parce que là, on voit pas au bas, mais il y a une échelle graphique, là. Bon ici!

2585

Parce que ça, c'est la limite de la zone d'enfouissement, les ouvrages, c'est pas la limite de propriété, malheureusement effectivement, on n'a pas le cadastre, mais je pense qu'on parle d'une distance de sept-huit cents mètres (700 m-800 m).

2590

Vous mentionnez que vous êtes plutôt dans ce secteur-ci, si je veux être certain encore là?

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

2595

Cette petite cabane là, c'est une station de pompage que j'ai là. C'est pas habité, ça. Le chalet habité est ici.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

2600 C'est beaucoup plus près que sept-huit cents mètres (700 m-800 m), parce que vous êtes quasiment à la limite de la propriété!

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

2605 Encore là, montez un petit peu.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

2610 Parce que regardez, juste pour vous aider à vous figurer, si vous permettez! Ici, ce que vous avez en bas, entre ce que j'indique avec le début de mon pointeur et ici, c'est cinq cents mètres (500 m).

Puis la limite de propriété est à quelque part ici effectivement, une bande de cinquante mètres (50 m). Vous êtes à peu près à sept-huit cents mètres (700 m-800 m) ici.

2615 **PAR M. GILLES LECHASSEUR:**

De ce côté-là près de la ligne de lot.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

2620 Peut-être identifier lequel, parce que je suis pas convaincu.

PAR LE PRÉSIDENT:

2625 Peut-être vérifier de votre côté pour voir.

Monsieur Lechasseur, votre érablière est sur le 43 en haut par rapport à votre résidence?

2630 **PAR M. GILLES LECHASSEUR:**

42.

PAR LE PRÉSIDENT:

2635 Mais en haut?

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

2640 Ici. Ah bien là, tout le tour du chalet. Parce que j'ai un chalet, puis j'ai un évaporateur à part.

PAR LE PRÉSIDENT:

2645 Mais l'érablière comme telle sur le 42, elle descend tu pas mal...

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

2650 Oui, elle va jusqu'au 43.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

2655 Si vous me permettez, monsieur, la figure 2.9, on a les érablières, je pense qu'on a votre érablière, est-ce que c'est possible? Est-ce que vous êtes ici? Ça, toute la zone hachurée, c'est les érables.

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

2660 Ça, c'est mon voisin.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

2665 Parce que dans le secteur, il y a plusieurs bâtiments qui ont été identifiés un peu regroupés, puis c'est ça qu'on a noté. J'ai vérifié avec la personne qui avait procédé à l'inventaire du milieu, et il y aurait une autre érablière avec physiquement une bouilloire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2670 Monsieur Lechasseur, vous êtes producteur?

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

Oui.

2675 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous êtes membre de l'UPA?

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

2680

Bien, de l'UPA automatiquement, mais la Fédération des acériculteurs du Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

2685

Le lot est zoné blanc?

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

2690

Zoné blanc.

PAR LE PRÉSIDENT:

2695

Merci pour vos questions.

JASON PELLETIER

PAR LE PRÉSIDENT:

2700

On invite maintenant monsieur Jason Pelletier.

Bonsoir monsieur Pelletier.

2705

PAR M. JASON PELLETIER:

Bonjour monsieur le Président. Moi, ma question s'adresse au promoteur.

2710

Dans votre projet, avez-vous pensé aux animaux, exemple un rat musqué ou rat commun, qui pourrait endommager la membrane, puis si c'est endommagé, comment comptez-vous la réparer?

PAR LE PRÉSIDENT:

2715

Donc ça peut être par des prédatons, mais par les rongeurs ou autrement.

Puis en même temps, on va vérifier si à votre connaissance ou à la connaissance du ministère, s'il y a des cas qui ont été répertoriés ailleurs, puis ailleurs plus large que Québec, est-ce qu'il y a des cas qui ont été listés, de pareils événements? Monsieur Bergeron.

2720

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

De notre côté, l'information qu'on dispose, c'est qu'effectivement, ce genre de situation là, à notre connaissance, s'est jamais produit.

2725

D'ailleurs, une fois que les membranes sont mises en place, qu'elles sont enfouies, on fait mal le lien entre la possibilité que ces rongeurs-là puissent avoir un intérêt à venir ronger le polyéthylène de haute densité.

2730

Et comme je mentionnais, dans les vérifications qu'on a faites, on n'avait pas aucune information à l'effet que cette situation-là avait pu se présenter. Donc on ne voit pas ça comme étant un risque associé à la présence de rongeurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

2735

On va vérifier auprès du ministère si à votre connaissance, il y a dans la littérature des cas.

PAR Mme FRANCINE AUDET:

2740

À notre connaissance, il y en a pas. La plus grande partie de la membrane, en fait, elle est déjà recouverte de pierres nettes en plus.

PAR M. JASON PELLETIER:

2745

Puis vous pouvez pas voir si elle est déjà endommagée, elle peut être endommagée, il y a pas moyen de savoir si elle est endommagée, cette membrane-là, s'il y a des fuites, quelque chose de même?

PAR Mme FRANCINE AUDET:

2750

Ça, on en a parlé hier, c'est-à-dire que lors de la pose de la membrane, il y a tout un programme d'assurance qualité pour nous assurer que la membrane est bien posée, qu'il n'y a pas eu de problème de perforation.

2755

PAR M. JASON PELLETIER:

Oui, mais on parle mettons dans dix (10) ans.

PAR Mme FRANCINE AUDET:

2760

Ensuite, c'est ça, lors de l'exploitation du site, le système d'imperméabilité dont on parle ici, il y a, si je peux résumer, une couche de drainage avec des tuyaux de drainage; en

2765 dessous, il y a une membrane, en dessous de ça, il y a un autre système de drainage, puis en
2765 dessous de ça, il y a une autre membrane plus une nappe de bentonite en dessous. Donc...

PAR M. JASON PELLETIER:

2770 Dans l'étude d'impact, il y avait plus que trois mille (3000) espèces qui avaient été
2770 répertoriées de trappées dans ce territoire-là dont plusieurs rats musqués.

Puis en sachant que les rats musqués, eux autres, ça gruge, ça creuse, puis s'il y en a
plus que mille (1000) rats musqués, ça peut en faire du ravage. Les rats, ça se tient où qu'il y a
des cochonneries.

2775

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, mais, monsieur Pelletier, la question, c'est de savoir, un, est-ce qu'il y en a, est-ce
qu'il y a des cas qui ont été identifiés. La réponse est claire.

2780

Le complément d'information que veut donner madame Audet, c'est le système
permettrait, j'imagine, d'identifier s'il y avait un cas par un rongeur ou autrement, par un
accident?

2785

PAR Mme FRANCINE AUDET:

En fait, ces systèmes de drainage là permettent aussi de détecter les fuites si jamais il y
a de l'eau dans le deuxième système de drainage. À ce moment-là, s'il y a une quantité d'eau
anormale, à ce moment-là, on pourrait dire, bien là, il y a peut-être un problème.

2790

Pour ce qui est des animaux nuisibles, ce que je peux ajouter, c'est que dans le
règlement, il y a un article, je peux le lire, il est tout court, l'article 49, en fait:

2795 "L'exploitant d'un site est tenu de prendre les mesures nécessaires pour prévenir ou
2795 supprimer toute invasion d'animaux nuisibles sur le lieux et aux abords."

Donc si jamais il y a un problème, il y a moyen de faire quelque chose. Et si jamais les
citoyens sont au courant qu'il y a une problématique d'animaux nuisibles aussi, il y a toujours le
comité de vigilance qui est un peu le lien entre les citoyens et l'exploitant.

2800

Donc vous pouvez vous adresser aussi aux membres du comité de vigilance, il y a un
représentant des citoyens, il y a un représentant des groupes environnementaux, il y a un
représentant de la Municipalité, donc il y a moyen, par ce comité-là, de faire état de vos
observations.

2805

Et il y a aussi moyen bien sûr d'appeler au ministère de l'Environnement pour dire, bien là, on pense qu'il y a un problème, faites quelque chose.

PAR LE PRÉSIDENT:

2810

Monsieur Pelletier, seconde question.

PAR LE COMMISSAIRE:

2815

Un instant, j'aurais quelques questions à poser, une au moins à monsieur Bergeron.

Monsieur Bergeron, est-ce que vous pourriez nous indiquer quels sont les facteurs, les différents facteurs qui peuvent occasionner un bris sur les membranes?

2820

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

2825

Le principal facteur connu qui peut occasionner un bris, c'est ce qu'on appelle des bris dus, je vais utiliser un terme technique, le "stress cracking", c'est-à-dire que quand on pose les membranes, c'est des membranes qui possèdent beaucoup d'expansion à l'égard des variations de température, donc du chaud et du froid.

2830

Et ce qu'il faut être vigilant, c'est lors de la mise en place, la couche de recouvrement, pardon, la couche de protection et de drainage qui est au-dessus du système d'imperméabilisation, on doit s'assurer qu'on évite d'avoir des plis recourbés sur eux-mêmes, des choses de cette nature-là qui seraient trappées, qui seraient pris à la base du système d'imperméabilisation en dessous de la couche de protection.

2835

Parce que par des phénomènes de stress localisés, on peut avoir des problèmes de fissuration de ces membranes-là.

2840

C'est le principal problème qui est connu, qui est identifié, et pour lequel lors de la pose, la mise en place, on a toujours dans le suivi et le contrôle de la mise en place et des travaux, on accorde une attention particulière, puis il y a des méthodes spécifiques de mise en place de la couche de protection pour éviter ce genre de problème là.

Parce que je vous dirais que les principaux problèmes sont associés à la période de pose, dans le fond. Une fois que les ouvrages ont été posés, recouverts, stabilisés, les risques qui sont associés sont beaucoup plus faibles dans la période d'exploitation.

2845 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que des objets tranchants lors des premiers mètres d'incinération, tels que les morceaux de bois pointus, pourraient éventuellement occasionner un bris à une membrane ou au système d'imperméabilisation?

2850

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

Il faudrait qu'il y ait plusieurs facteurs, un concours de circonstances qui font en sorte qu'il y aurait plusieurs facteurs qui viendraient faire en sorte, parce qu'on se fait effectivement des fois questionner sur la pièce de bois, la fameuse barre de fer qui pourrait, dans la première couche de déchets qu'on met en place, éventuellement être déplacée à un point tel qu'elle passe au travers de la couche de protection qui a cinq cents millimètres (500 mm), une vingtaine de pouces, qu'elle traverse une ou plusieurs composantes du système d'imperméabilisation.

2860

Bon, les éléments de réponse à l'égard de ça, pour s'assurer que cette problématique-là, on mette toutes les chances qu'elles ne surviennent pas, c'est qu'on ne procède pas à la compaction de la première couche comme telle, de façon à compacter régulière, on l'étend, on la met en place, on procède au recouvrement journalier. Et au niveau de la deuxième couche, on procède d'une façon plus importante à de la compaction. Donc ça évite ce risque-là.

2865

Mais aussi, ce qui est important de mentionner, c'est qu'à la base, comme madame Audet le mentionnait tout à l'heure, dans la composition du système d'imperméabilisation, on a une membrane argileuse qui a un pouvoir connu, identifié d'un point de vue technique de gonflement, puis de venir sceller, si jamais, dans une situation extrême, on pouvait avoir cette fameuse pièce là qui passerait au travers de tout ça.

2870

Donc il y a le pouvoir gonflant de la composante argileuse qui vient sceller la perforation, le percement qu'il pourrait y avoir dans un contexte comme ça.

2875

Et toujours de la même façon qui a été mentionnée, on a le suivi des ouvrages en périphérie qui assure un niveau additionnel de protection si, toujours dans le même cas de figure, on avait ce percement-là, puis qu'il y avait un problème d'exfiltration au travers du système d'imperméabilisation, on serait en mesure de le détecter par le réseau de suivi périphérique.

2880

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci monsieur Bergeron.

2885

Madame Audet, juste une petite question! Est-ce que vous pourriez nous expliquer la demande du ministère concernant la mise en place d'un géotextile sur la géomembrane?

PAR Mme FRANCINE AUDET:

2890 Oui. C'est une considération hautement technique, je vais demander à monsieur Bourret d'expliquer cet aspect-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

2895 En fait, je pense que le promoteur propose d'autre chose.

PAR Mme FRANCINE AUDET:

2900 OK, parce que monsieur Bourret m'informe que cette géomembrane-là, en fait, c'est au niveau du système de traitement dans le secteur des biofiltres. C'est pas dans le lieu d'enfouissement technique lui-même.

PAR LE COMMISSAIRE:

2905 OK.

PAR M. MICHEL BOURRET:

2910 Mais ça, je pense qu'on fait référence au questionnement que j'ai eu lors de l'acceptabilité. Effectivement, c'est une question que j'ai posée.

Ce qui est prévu au niveau de l'aménagement des bassins et du filtre à tourbe, au niveau des bassins, on a prévu dans tous les cas de mettre une géomembrane.

2915 Et au niveau du filtre à tourbe dans lequel on a la géomembrane effectivement et on a une couche drainante pour récupérer le lixiviat qui passe au travers de la tourbe qui est sur le dessus, on n'avait pas mis, on n'a pas mis, le promoteur a pas proposé l'utilisation d'une membrane géotextile qui sert à protéger, qui fait un coussin, finalement, entre la géomembrane et la pierre.

2920 Et c'est un élément qui, en tout cas, a été questionné et qui sera analysé, il y aura un questionnement au niveau des fournisseurs.

PAR LE COMMISSAIRE:

2925 Mais que c'est une exigence réglementaire?

PAR M. MICHEL BOURRET:

2930 Non, c'est pas une exigence réglementaire. C'est technique, c'est au niveau des règles de l'art et il y a des caractéristiques de ce que les géomembranes sont en mesure, la résistance qu'elles peuvent avoir à ce niveau-là.

Donc ce sera vérifié.

2935

PAR LE COMMISSAIRE:

2940 Donc à ce moment-là, ça va être plus, vous allez être en mesure de le regarder de nouveau lorsque le promoteur va faire sa demande en vertu, enfin en demandant son certificat de conformité pour pouvoir réaliser les travaux?

PAR M. MICHEL BOURRET:

Ça peut même être regardé avant ça.

2945

PAR LE COMMISSAIRE:

Avant ça, je dis pas le certificat de conformité, mais la demande de certificat pour la construction, l'autorisation pour la construction.

2950

PAR M. MICHEL BOURRET:

Ça va être regardé dans le cadre de l'analyse environnementale du projet.

2955

PAR LE COMMISSAIRE:

Parfait, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2960

Donc, ce que vous dites, c'est vraiment examiné de façon finale pour autorisation, s'il y a autorisation, et non pas lors des travaux?

PAR Mme FRANCINE AUDET:

2965

Oui, c'est ça. On va essayer de régler cette question-là avant la recommandation à la ministre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2970

Monsieur Pelletier, votre seconde question s'il vous plaît.

PAR M. JASON PELLETIER:

2975

Oui. En sachant que l'eau de la rivière, l'été, peut atteindre des températures assez chaudes lors des sécheresses, cela a pour conséquence de développer des bactéries comme le E. Coli et provoquer d'autres coliformes.

2980

Le fait qu'il y ait du lixiviat déversé dans la rivière, lors des hausses de température de l'eau, les risques de développer des contaminants de telles sortes pourraient tu aggraver la chose à court terme ou à long terme?

PAR LE PRÉSIDENT:

2985

On va adresser la question au représentant de la Santé publique, monsieur Laferrière. Et s'il y a un complément d'information de la part du promoteur, on le recevra après.

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

2990

En fait, la question, je l'avais posée un petit peu plus tôt cet après-midi, à l'effet que bon, après le fameux quarante mètres (40 m), quelle va être la qualité bactériologique de l'eau!

2995

Et ce que les représentants du ministère de l'Environnement m'ont dit, c'est que tu en arriverais pratiquement après la zone de mélange du quarante mètres (40 m), à avoir un taux de colifécaux autour de trois (3), trois (3) colifécaux par cent (100) ml. C'est-à-dire que c'est une cote de baignade A.

3000

Parce que le mélange se fait, on arrive à l'émissaire à peu près au départ à deux cents (200), autour de deux cents-deux cent soixante-quinze (200-275) colifécaux, mais ça prend pas de temps, avec le phénomène de dilution, qu'on se ramasse à quarante mètres (40 m), on obtient quasiment ce qu'on avait avant le rejet.

3005

Ce qui veut dire que même si la température augmente, voire jusqu'à trente-cinq degrés (35°C), il y aurait pas prolifération au point où qu'on passerait d'une cote A à une cote D, c'est impossible. Je te dis pas qu'il pourrait pas, au lieu d'en avoir trois (3), que tu pourrais pas retrouver six (6) colifécaux, neuf (9) colifécaux, mais on serait toujours dans le même ordre de grandeur. Probablement qu'on changerait même pas de catégorie si on caractérisait ça comme une plage, ce qui n'est pas le cas, mais juste pour faire un exemple.

3010

C'est que probablement la variation de température peut augmenter la prolifération bactérienne, mais pas au point qu'on passerait d'une cote A à une cote D.

3015 Ça va être minime, l'apport de la température, sur la contamination de la rivière. C'est que ce qui arrive au départ, comme je disais, on arrive au taux de deux cents (200) à l'émissaire, mais après quarante mètres (40 m), on arrive à trois colifécaux. La cote de baignade A, c'est de zéro (0) à vingt (20). Ça fait que même si la température augmente de beaucoup, ça a pas un impact.

3020 C'est bien sûr qu'il va toujours y en avoir un petit peu plus de colifécaux l'été que l'hiver, c'est bien sûr, mais pas au point que la température influe qu'on passe, je sais pas, moi, à une moyenne de trois (3), annuelle, à avoir, je sais pas, cinquante (50) à quarante mètres (40 m) de l'émissaire. La variation de température, au niveau du risque bactérien, est pas très importante.

PAR LE PRÉSIDENT:

3025 Si vous permettez toujours sur votre question, et on va revenir auprès du promoteur.

3030 Compte tenu de la période qui est prévue pour laisser le lixiviat traité s'écouler dans la rivière, dans la zone, en fonction des valeurs limites auxquelles vous référez, monsieur Laferrière, est-ce que ça signifie qu'avoir une période un peu plus étirée dans le temps, de quelques semaines, en amont ou en aval, dans le temps, permettrait d'avoir un facteur de sécurité supplémentaire ou si la marge est trop loin pour que ce soit payant?

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

3035 Je comprends pas votre question.

PAR LE PRÉSIDENT:

3040 Le volume libéré a-t-il une incidence par rapport aux cotes puis aux critères que vous avez?

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

3045 Ah, le volume de lixiviat libéré?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

3050 **PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:**

Ah bien oui, c'est sûr que...

PAR LE PRÉSIDENT:

3055

Donc vous comprenez ma question, donc si c'est étiré, il va y en avoir moins, un facteur de dilution plus fort, mais l'exemple est-il théorique? Est-ce qu'en pratique, il pourrait signifier quelque chose?

3060

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

En fait, je pense que la question s'adresse plus au ministère de l'Environnement, dans le sens que là, il faut tenir compte des taux de dilution que je connais pas précisément.

3065

Mais ce que je veux dire, moi, il m'apparaît pas problématique, à quarante mètres (40 m), tu sais, les variations, on me dit que le quarante mètres (40 m), non seulement le taux de trois (3) coli va être atteint bien en deçà du quarante mètres (40 m), c'est une question de quelques mètres.

3070

Ça veut dire que peu importe ce qui se passe là, il y a pas grand risque à la santé, à la baignade aux alentours, même à quelques mètres de l'émissaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3075

Ni dans le sens contraire, ni si c'était même un peu plus concentré en moins de temps que prévu?

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

3080

Je croirais pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

3085

Si ça vaut pour un dans la marge, ça devrait – c'est ça que vous sentez?

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

Oui.

3090

PAR LE COMMISSAIRE:

Je sais pas s'il y a des commentaires du promoteur ou de ses consultants? Si non, au niveau du ministère, est-ce qu'il y a des commentaires par rapport à ça?

3095 **PAR Mme FRANCINE AUDET:**

Bien, c'est parce que je crois me souvenir que le critère de baignade, en fait, est à deux cents (200) coli, donc il est pas loin de ce que rejette le lixiviat lui même. On part à deux cent soixante-quinze (275).

3100

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

Oui c'est ça, on part déjà quasiment au critère de baignade.

3105 **PAR Mme FRANCINE AUDET:**

Maximum, maximum. C'est dans la moyenne.

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

3110

J'ai regardé déjà, j'ai déjà surveillé un peu, on a un traitement similaire à ce qui va être installé au LET de Rivière-du-Loup. Et en moyenne, ce qui sort de là, c'est sûr que ça varie avec les saisons, mais ça ressemble plus à quelque chose, la moyenne, c'est pas deux cents (200), là. La moyenne annuelle, c'est bien inférieur à deux cents (200).

3115

Ça ressemble à quelque chose comme cinquante-soixante-soixante-dix (50-60-70). C'est même inférieur à ça. L'hiver, il sort pas grand-chose de là.

Puis même l'été, le deux cents (200), c'est vraiment le maximum.

3120

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais dans le cas du présent dossier, il sortira rien l'hiver comme tel, c'est pas prévu, là!

3125 **PAR M. FRANÇOIS BERGERON:**

C'est exact, aucun rejet l'hiver.

PAR Mme FRANCINE AUDET:

3130

Parce que juste pour peut-être un complément d'information, si on veut regarder d'étendre la période de rejet, il faut regarder tous les paramètres. Puis il y a l'azote ammoniacal qui se traite mieux durant les périodes chaudes. Donc on embarque d'autres données.

3135

En hiver, l'azote ammoniacal, c'est beaucoup plus difficile à traiter, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3140 Est-ce que c'est une des conditions qui fait en sorte qu'il y a pas de rejet l'hiver et que vous préférez emmagasiner?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

3145 C'est la principale condition avec les limitations qu'on a avec les objectifs à respecter. L'azote ammoniacal est un des paramètres clés qu'on ne peut traiter de façon efficace qu'en condition chaude.

Donc on établit notre période à l'égard principalement de ce paramètre-là.

3150 **PAR M. JASON PELLETIER:**

Bien, si on prend comme par exemple la rivière Tartigou qui se jette dans le fleuve, à Saint-Ulric, elle, elle part en arrière de Padoue, puis il y a un petit ruisseau qui part du LES de Padoue puis qui s'en va là-dedans, puis on a supposément plus le droit de se baigner dans cette rivière-là.

Ça veut tu dire qu'il y aurait au-dessus de deux cents (200) coliformes, tu as le nombre de deux cents (200) là-dedans? Ah oui, puis ça part du LES de Padoue?

3160 **PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:**

Le deux cents (200), tu l'auras pratiquement jamais dans un endroit où tu peux te baigner. Le deux cents (200), il est pratiquement à l'émissaire, au tuyau, le deux cents (200).

3165 Tu vas te tasser de quelques mètres, puis là, tu es plus à deux cents (200). C'est pour ça que je te dis que c'est quand même assez sécuritaire.

PAR M. JASON PELLETIER:

3170 Mais pourquoi qu'ils disent que dans la rivière Tartigou, on n'a plus le droit de se baigner à la grandeur de la rivière?

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

3175 Ça, je le sais pas, je connais pas cette rivière-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est une rivière dans la région?

3180 **PAR M. JASON PELLETIER:**

Oui. C'est les eaux usées du LES de Padoue qui tombent dans cette rivière-là.

3185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que c'est possible, monsieur Laferrière, de faire une vérification pour la rivière en question?

3190 **PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:**

Bien moi, je pense que la vérification devrait plutôt être au niveau du ministère de l'Environnement, parce que c'est quand même le ministère qui a en main les données environnementales et non pas le ministère de la Santé.

3195 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Bien, on va le demander au ministère de l'Environnement, au niveau des critères de baignade!

3200 **PAR Mme FRANCINE AUDET:**

Juste peut-être répéter le nom de la rivière?

3205 **PAR M. JASON PELLETIER:**

Tartigou.

3210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il y a un complément d'information de la part du ministère de l'Environnement?

3215 **PAR Mme FRANCINE AUDET:**

Une précision de la part de monsieur Harrisson.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, on vous écoute.

3220 **PAR M. ROBIN HARRISSON:**

Oui monsieur le Président. Lorsqu'on parle de la rivière Tartigou, qu'on dit, ou les gens diraient que c'est pas baignable, ça vient d'où, parce que nous, chez nous, le suivi qu'on fait sur les cours d'eau qui sont sur le rejet, il y a pas de rejet direct vers le petit ruisseau ou vers la Tartigou.

Il peut arriver à l'occasion qu'il y ait une certaine résurgence qui sort du site, mais cette résurgence-là à date n'a jamais dépassé les normes de critères du Règlement sur les déchets solides.

Donc moi personnellement, j'ai pas eu de connaissance que la Tartigou, soit d'un avis public ou de la Santé, comme quoi qu'il y a interdiction de baignade à cet endroit-là.

3230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

L'information est importante...

PAR M. JASON PELLETIER:

Bien on allait se baigner là, puis on entendait souvent parler qu'on n'avait pas le droit de se baigner là, par les riverains.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est qu'il y a pas d'avis du gouvernement à cet effet-là. C'est ça qu'on entend. Ça fait que l'information on l'a. Merci monsieur Harrisson.

Monsieur Pelletier, on vous remercie. Vous pouvez vous réinscrire, monsieur Pelletier!

3250 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Bergeron, juste une question au niveau du pH, le ministère demande d'avoir un contrôle en continu du pH. Je pense que c'est rejeté par le promoteur.

Est-ce qu'il y a une raison fondamentale qui fait qu'il y a pas de mesure de prise au niveau du pH dans la façon continue?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

J'avoue que je me rappelle plus précisément de cette question-là. Je sais qu'il y avait une question à l'égard du pH et des fluctuations potentielles de ce pH-là.

3265 Je me rappelle qu'on a précisé, c'est qu'à partir des données d'installations similaires, le pH avait peu de variations et qu'on était à l'intérieur des limites permises. Et le pH, si je me trompe pas, est un des sept (7) paramètres de l'article 53 qui fait l'objet d'une mesure hebdomadaire.

3270 Mais je me rappelle pas, je vais juste revérifier, peut-être relire la question, s'il y avait une mesure en continu, si vous me permettez!

Oui, la question faisait effet d'installer des équipements, je lis le libellé de la question qui nous avait été adressée et elle se terminait:

3275 "Vous devez installer les équipements nécessaires pour mesurer et contrôler le pH."

Et on précisait justement, comme je viens de vous mentionner, qu'à l'égard de données et d'installations similaires, il y avait pas ces fluctuations-là qui étaient observées, particulièrement parce que dans le cas du genre de traitement qu'on a, on a le bassin d'accumulation qui joue un rôle d'égalisation et qui équilibre d'une certaine façon les charges.

3280 Et donc avec l'information disponible et le fait déjà qu'on mesurait sur une base hebdomadaire, on considère que c'est l'exigence réglementaire qu'on va suivre et qui est suffisante.

3285 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Au niveau du ministère de l'Environnement, madame Audet, est-ce que la réponse qui a été émise par le promoteur satisfait le ministère?

3290 **PAR Mme FRANCINE AUDET:**

3295 Ça, ça va faire partie de notre analyse. C'est sûr que comme j'ai mentionné à un moment donné, monsieur Giguère qui est le spécialiste en traitement des eaux, est entré dans le dossier après la période de recevabilité. C'est nouveau qu'on les consulte.

Et il y avait des questions qui ont été posées qui sont très pointues, en fait qu'habituellement, on pose au niveau du certificat d'autorisation, mais on a essayé quand même d'avoir le maximum d'information.

3300 Et ça, c'est une question, le pH, on va en discuter pour voir si les analyses hebdomadaires seraient suffisantes ou pas.

PAR LE COMMISSAIRE:

3305 Parfait, merci madame Audet.

SIMON CHASSÉ

PAR LE PRÉSIDENT:

3310 On invite maintenant monsieur Simon Chassé.

Votre première question.

PAR M. SIMON CHASSÉ:

3315 Oui. Y a-t-il eu un inventaire écologique de fait au terrain afin de vérifier les conclusions de l'étude préparée par Jean-Yves Pintal, parce qu'une zone de potentiel d'occupation amérindienne a été retenue et cette dernière couvre les rives des rivières Mitis et Rouge?

3320 Parce que j'ai eu souvent des belles réponses, mais j'ai jamais eu les vrais papiers, là. J'ai seulement eu une étude de potentiel archéologique, l'inventaire n'a pas été fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

3325 C'est exact, mais on a eu des informations cet après-midi, voulez-vous qu'on les fasse reprendre par le promoteur?

PAR M. SIMON CHASSÉ:

3330 S'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT:

3335 S'il vous plaît, voulez-vous nous donner en résumé, puis on va voir aussi, là, on a essayé de communiquer avec le ministère de la Culture, mais c'était point un sur mille (0,1/1000), la réception, ça fait qu'on a arrêté ça tout simplement. Mais on est en mesure de revenir auprès de ce ministère-là pour confirmer qu'est-ce qu'il en est.

3340 Mais on avait des éléments d'information cet après-midi. Monsieur Bergeron.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

3345 Oui effectivement, ce qui a été réalisé dans le cadre de l'étude, c'est une étude du potentiel qui a déterminé qu'il y avait un potentiel dans le secteur des bandes de part et d'autre de la rivière, des bandes immédiates je préciserais, de part et d'autre de la rivière Mitis et de la rivière Rouge.

3350 Et ce qui a été convenu, c'est qu'avant la réalisation des travaux, on procéderait à des inventaires comme tels à l'endroit de la construction de l'émissaire, parce que les travaux qui pourraient éventuellement venir en conflit avec cette zone à potentiel archéologique là consiste à une portion de la pose de l'émissaire jusqu'à la rivière Mitis.

3355 Donc ça a été convenu qu'on réaliserait des études spécifiques d'inventaires, la recherche d'inventaires avant le début des travaux, pour s'assurer que oui ou non, il y a un potentiel, plus qu'un potentiel, mais il y a présence d'artefacts et autres à l'endroit de l'émissaire. Donc c'est ce qui est prévu dans le contrat.

PAR LE PRÉSIDENT:

3360 Et sur ce point, monsieur Chassé, selon si on termine ce soir ou demain, on verra, mais on va certainement aller chercher l'information auprès du responsable du ministère de la Culture et des Communications, sur comment ça fonctionne au niveau de la Loi sur les biens culturels, pour savoir c'est quoi les étapes, qu'est-ce qui doit être fait, puis qu'est-ce qui peut être fait, puis qu'est-ce qui doit être fait, pour qu'on sache précisément qu'est-ce qu'il en est et l'intérêt pour les réponses aussi, dans le même sens que vous.

PAR M. SIMON CHASSÉ:

3370 Oui, parce que ça se fait pas à la pelle mécanique, ça se fait à la cuiller.

PAR LE PRÉSIDENT:

3375 Oui, mais ce qu'on a entendu, c'est que, en tout cas on croit comprendre que c'est aussi une firme spécialisée qui a déjà fait l'inventaire; on imagine que ça va être également des gens spécialisés qui vont faire aussi le reste de ce qui va se passer?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

3380 Absolument.

PAR LE PRÉSIDENT:

On parle de firme d'archéologues.

3385 Votre seconde question, monsieur Chassé.

PAR M. SIMON CHASSÉ:

3390 Oui. Le LET serait situé à cinq point huit kilomètres (5,8 km) au sud-ouest du village de La Rédemption. Cette région faiblement peuplée ne représente aucune source majeure de

pollution atmosphérique. L'implantation d'un LET devrait avoir un faible impact sur la qualité de l'air et ça, sur une superficie limitée.

3395 Cette superficie est de vingt kilomètres par vingt kilomètres (20 km X 20 km), quel est ce faible impact et quels ingrédients suspects se retrouveront dans l'air que nous serons forcés de respirer?

3400 L'air que nous allons respirer sur la montagne sera-t-il plus nocif parce qu'il se retrouve à haute altitude et qu'il fait partie du vingt kilomètres (20 km)?

PAR LE PRÉSIDENT:

3405 Au niveau du promoteur, êtes-vous en mesure de donner l'information par rapport à la qualité de l'air environnant?

Et s'il y a de l'information du côté des personnes-ressources, on va demander votre contribution également.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

3410 Selon ce que je me rappelle des données initiales dans l'étude, je crois pas qu'il y avait de données sur la qualité de l'air au moment actuel, monsieur le Président.

3415 Ce qu'on a fait, c'est qu'on a réalisé la modélisation de la production du biogaz qui va être généré par le LET et procédé à une modélisation de la dispersion de ce biogaz-là en regard avec des composés spécifiques qui nous sont demandés d'adresser dans l'étude.

3420 On le réalise pour les pires conditions de la pire année de production et on le réalise également pour les vingt-cinq (25) années de production plus importantes du biogaz, pour voir ce qu'on appelle l'effet chronique.

3425 Et de façon générale, les conclusions démontrent que par rapport aux normes de qualité, pour l'ensemble, soit de la période de l'année de pointe ou pour la période chronique, on est bien en delà des normes qui nous sont exigées de respecter aux limites du site.

3430 Et également, on a fait la modélisation pour valider quelles seraient les concentrations à l'égard de ce qu'on appelle les récepteurs ou les bâtiments, les chalets qui sont situés dans le périmètre et également les conclusions générales, sans entrer dans le détail des valeurs, c'est qu'on était à l'intérieur des limites encore une fois et qu'il y avait malgré tout, par exemple, quand on considérait la composante H₂S pour les odeurs, il y a une valeur, comment je m'exprimerais, il y a une valeur qui est un peu, le seuil de détection des odeurs, c'est quelque chose qui varie d'un individu à l'autre, mais il y a une valeur que généralement on utilise qui est reconnue, on va prendre un quart (¼) à peu près du critère de six microgrammes par mètre

3435 cube ($6 \mu\text{g}/\text{m}^3$) pour les composés soufrés, il y a beaucoup de valeurs techniques, mais j'essaie de résumer ça!

3440 Il y a, dans le résultat de la modélisation, pour la pire année, dans les pires conditions, certains de ces récepteurs-là qui pourraient se situer légèrement au-dessus du seuil de détection des odeurs. Il y en avait peut-être, je pense qu'on en a vingt-sept (27) identifiés au total, limites de propriétés plus dix-neuf (19) résidences et chalets du secteur, je pense qu'il y en avait près de la moitié qui se situait légèrement au-dessus du seuil de détection des odeurs qu'on utilise comme norme de comparaison.

3445 Mais encore là, c'est dans les pires conditions. Mais pour vous donner un ordre de grandeur, le seuil, c'est un point quarante-deux microgrammes ($1,42 \mu\text{g}/\text{m}^3$) au niveau du H_2S . On avait des concentrations maximales de l'ordre de deux ($2 \mu\text{g}/\text{m}^3$) à deux point deux ($2,2 \mu\text{g}/\text{m}^3$), je crois, à certains de ces récepteurs-là, pour des concentrations de quatre (4) minutes, une exposition de quatre (4) minutes.

3450 Donc ça résume à peu près les conclusions de l'étude.

PAR LE COMMISSAIRE:

3455 En bordure de la route Massé à La Rédemption, est-ce qu'en fait les résidents pourraient sentir des odeurs provenant du LET?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

3460 Non, c'est beaucoup trop loin.

PAR LE COMMISSAIRE:

3465 Et dans l'éventualité où il y a des plaintes qui seraient portées, quelles mesures sont envisagées par la Régie pour y remédier?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

3470 Effectivement, ce qu'on prévoit, c'est qu'il pourrait y avoir, dans une situation comme telle, le captage puis le traitement du biogaz, si le biogaz finissait par produire une problématique d'odeur pour les résidents ou les chalets à proximité.

3475 Donc on pourrait mettre en place des systèmes de collecte ce qu'on appelle actifs de ce biogaz-là et s'assurer qu'on fait un traitement qui en résulterait une concentration bien en deçà des seuils de détection des odeurs.

PAR LE COMMISSAIRE:

À l'heure actuelle, c'est un système passif que vous envisagez d'installer, est-ce que vous pourriez expliquer la différence entre un système passif et un système actif?

3480

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

Certainement. Un système passif comme il est prévu – d'ailleurs, peut-être une précision à l'égard du cadre réglementaire!

3485

Il y a une démarcation à partir d'une certaine grosseur de site et d'un certain tonnage annuel qui serait acheminé, comme on est en deçà de cette norme réglementaire là, on a la possibilité de mettre en place un système passif en s'assurant que bien sûr les impacts qui sont associés et les rejets sont à l'intérieur des normes.

3490

Mais le système passif, c'est essentiellement seulement des cheminées, des événements qui sont mis en place dans la partie supérieure de la masse de déchets en même temps qu'on installe le recouvrement final et pour lequel c'est tout simplement des facteurs qui sont associés à des changements de température, des changements de pression, des gradients qu'on appelle qui vont faire en sorte que le biogaz va être soutiré et va être évacué à l'atmosphère.

3495

Quand on fait un système actif, on va mettre en place un réseau de puits, de façon générale, c'est souvent des puits, mais il y a d'autres techniques, mais de façon générale, c'est des puits verticaux qui sont installés sur la presque totalité de la hauteur de la masse de déchets, toujours à partir du recouvrement final, mais à partir desquels on a un réseau de collecte de conduites qui se retrouvent au-dessus du recouvrement final ou qui en font partie, et on crée un vide, on est en vacuum, si je peux m'exprimer ainsi, pour être capable de soutirer le biogaz et en faire le traitement, soit par brûlage ou autre façon.

3500

3505

Donc c'est la différence entre les deux (2) types de systèmes.

PAR LE COMMISSAIRE:

Quelle est la fréquence possible de dépassement du seuil observé, le seuil d'odeur considéré?

3510

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

Il faudrait que je revérifie à l'égard de l'ensemble des données pour vous revenir avec ces précisions-là. Je sais que c'est très très faible, mais je pourrai revenir avec le niveau et la fréquence en termes de pourcentage du temps dans quelques jours, parce qu'il y a quand même un petit peu de travail en termes de modélisation, pour aller chercher l'ensemble de l'information.

3515

PAR LE COMMISSAIRE:

3520

Parfait. Donc on s'attend d'avoir cette information-là la semaine prochaine?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

3525

La semaine prochaine, c'est très bien, oui, merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

3530

Parfait monsieur Bergeron. Madame Audet, on sait que la réglementation fait en sorte que le système passif est installé sur des sites qui produisent moins que cinquante mille tonnes (50 000 t) par année d'enfouissement ou encore un million cinq cent mille mètres cubes (1 500 000 m³).

3535

Est-ce que des sites qui auraient des capacités inférieures à, mettons, prenons par exemple un site qui serait similaire à celui de La Rédemption, à celui projeté à La Rédemption, donc qui aurait grosso modo à peu près vingt-cinq mille mètres cubes (25 000 m³) d'enfouis par année, avec une surface beaucoup moindre, est-ce qu'il peut y avoir des sites au Québec qui ont un système actif?

3540

PAR Mme FRANCINE AUDET:

C'est de l'information que je vais vérifier. De façon générale, je peux répondre non.

3545

De façon générale, c'est des sites qui ont des systèmes passifs. On se base en fait sur les critères, des critères comme monsieur Bergeron a expliqués, qui doivent être respectés à la limite du site et ça, on se base sur des modélisations qui sont faites.

3550

Et c'est des critères qui assurent en fait qu'il y a pas de risque pour la santé des gens. Ça peut arriver qu'on demande, si la modélisation démontre que le critère va être dépassé, ça peut arriver qu'on demande un système actif pour les biogaz, même s'ils sont en bas du cinquante mille tonnes (50 000 t).

3555

Et je vais vérifier, parce qu'il me semble qu'il y en a un qu'on m'a mentionné, un endroit où c'est le cas. Ici, c'est pas du tout le cas, ils sont bien en deçà du critère qui est utilisé dans le cas des biogaz.

PAR LE COMMISSAIRE:

3560

Parfait. Maintenant, juste une autre petite question! Est-ce qu'il est possible de valoriser le biogaz et de quelle façon ça se fait?

PAR Mme FRANCINE AUDET:

Oh, ça, la valorisation du biogaz! Je vais céder la parole à monsieur Bourret.

3565

PAR M. MICHEL BOURRET:

Au niveau de la valorisation des biogaz, ce qu'on retrouve, premièrement ça se fait dans les sites qui ont habituellement une bonne production de biogaz. On en retrouve différentes formes de valorisation, soit la production d'électricité, soit avec des chaudières ou des moteurs; il y a également certains sites ou un site qui raffine le biogaz, le méthane et qui l'envoient dans le réseau de Gaz Métropolitain pour être utilisé comme gaz, comme le gaz naturel.

3570

Également, un autre type qui envoie le biogaz directement à une entreprise, Cascades pour pas la nommer, qui l'utilise directement dans ses chaudières.

3575

Donc c'est surtout production d'électricité ou comme gaz, c'est les méthodes qu'on retrouve le plus.

3580

Dans la littérature, on a d'autres utilisations, comme pour aller chauffer des serres ou des choses comme ça, mais au Québec, on n'a pas encore de ces utilisations-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui madame Audet.

3585

PAR Mme FRANCINE AUDET:

C'est parce que je vais revenir, compléter ma réponse, je voulais pas vous couper avec monsieur Bourret!

3590

C'était juste pour mentionner, je vais rechercher le site qui est exceptionnel, mais c'était pour mentionner aussi qu'on a des sites, des petits sites de cette grosseur-là qui ont été autorisés avec des systèmes non actifs, passifs, et on n'a pas de problème d'odeurs qui viennent de ces sites-là. On n'a pas de plaintes des citoyens.

3595

Mais si jamais il y a un problème d'odeurs qui venait à surgir, bien sûr les citoyens peuvent en faire part au comité de vigilance et au ministère.

3600

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci madame Audet. Et une dernière question peut-être pour le promoteur! Après combien d'années de la fermeture du site que la production de biogaz arrive à nulle finalement?

3605 **PAR M. FRANÇOIS BERGERON:**

Après combien d'années on retombe à?

3610 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Zéro.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

3615 ... zéro. Je suis pas certain si on a modélisé aussi loin que ça dans le temps, monsieur le Commissaire!

3620 Je vais faire une vérification, parce que les années qu'on présente sont pour une période d'une quarantaine d'années. Il faudrait que je revérifie, parce que dans le modèle, peut-être qu'en annexe dans l'étude spécifique, on a peut-être une période plus longue, mais je vais vous revenir avec ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

3625 Oui c'est ça, revenez-nous avec ça s'il vous plaît. Merci monsieur Bergeron.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Chassé, on vous invite à vous réinscrire.

3630

Ah excusez, si vous êtes intéressé, un second complément d'information de la part de madame Audet!

PAR Mme FRANCINE AUDET:

3635

Oui, parce que là, monsieur Bourret m'a donné la réponse à ma question. Je cherchais le site. C'est un site dans Bellechasse, dans la municipalité d'Armagh, puis c'est un site qui est en bas de cinquante mille tonnes (50 000 t), mais on a demandé le captage actif. Entre autres, il y avait une piste cyclable qui passait tout juste à côté du site. Donc, ça a été exigé dedans pour ce site-là.

3640

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur Chassé.

3645

CLAUDE DIONNE

3650 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va inviter un autre participant juste avant la pause, monsieur Claude Dionne.

3655 **PAR M. CLAUDE DIONNE:**

Rebonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

3660 Votre première question.

PAR M. CLAUDE DIONNE:

3665 Concernant l'eau potable, nous savons que Mont-Joli s'approvisionne en eau potable dans une ou des sources ou des puits souterrains à proximité de la rivière Mitis, pour ne pas dire quelques mètres. Est-ce que les promoteurs peuvent garantir avec certitude aux citoyens qu'il ne pourra pas y avoir de risque de contamination de la nappe phréatique?

Et pourrait-il y avoir un impact sur la santé à ce moment-là?

3670

PAR LE PRÉSIDENT:

3675 En premier, on va vérifier auprès du promoteur, qu'est-ce que vous entendez faire, qu'est-ce que vous avez énoncé, puis après ça, on va aller directement chez monsieur Laferrière pour une question de santé publique.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

3680 Je veux être certain d'avoir bien compris, dans le sens qu'on parle de la prise d'eau, mais on parle de la nappe phréatique. La prise d'eau de Mont-Joli, c'est une prise d'eau de surface, une prise d'eau en rivière, donc la nappe phréatique, dans le cas de la nappe phréatique, c'est plus celle qui serait sur notre site, qui finirait par rejoindre éventuellement la rivière.

3685 Bien, c'est l'ensemble des systèmes d'imperméabilisation qu'on a déjà présentés et de suivi qui assurent, suivi de la qualité aussi des eaux souterraines qui est effectué, qui assurent qu'on n'a pas de problématique de contamination de ces eaux-là.

Et à l'égard de la santé, bien, je vais retourner la question à monsieur Laferrière.

3690

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui très bien. Monsieur Laferrière.

3695 **PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:**

Moi, ce que j'aimerais savoir de la part du ministère de l'Environnement bureau régional, est-ce qu'il y a un lien entre les captages de la ville de Mont-Joli et la rivière?

3700 S'il n'y a pas de lien, il peut pas y avoir de risque. Est-ce qu'il y a un lien? Je pense que monsieur Harrisson pourrait répondre à la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

3705 Est-ce qu'il y a quelqu'un qui a l'information au niveau du promoteur ou au niveau de monsieur Harrisson, si vous permettez, madame Audet?

PAR Mme FRANCINE AUDET:

3710 Peut-être démêler un petit peu. Mont-Joli, c'est une prise d'eau de surface. C'est pas une prise d'eau souterraine, c'est pas un puits, là. On n'est pas dans la nappe phréatique à Mont-Joli. C'est la prise d'eau de la rivière.

PAR M. CLAUDE DIONNE:

3715 À ce moment-là, la question est encore plus pertinente. Je crois qu'il y a plus de risque de contamination d'une nappe de surface que d'une nappe souterraine.

PAR LE PRÉSIDENT:

3720 On a entendu de la part du promoteur que c'est son système en place qui vise le préventif. Maintenant, du côté des personnes-ressources, est-ce qu'il y a de l'information par rapport à une éventualité de dommage à l'eau potable de Mont-Joli?

3725 **PAR M. ROBIN HARRISSON:**

3730 Ce que je peux donner comme information, monsieur le Président, c'est que dans le cadre du nouveau Règlement sur l'eau potable qui est en vigueur depuis quelques années, il y a des obligations de la part des municipalités qui sont approvisionnées en eau de surface, de remettre à niveau leur source d'approvisionnement.

Alors fort probablement, ça, je pourrai vérifier ça, de savoir si Mont-Joli est dans la situation où ce qu'ils envisagent soit une recherche en eau souterraine, une nouvelle source

3735 d'approvisionnement, ou prendre la source d'approvisionnement actuelle et aménager les équipements supplémentaires nécessaires prévus au règlement pour respecter les nouvelles normes de l'eau potable.

Ça, à ce niveau-là, je pourrai faire une vérification auprès de Mont-Joli.

3740 C'est l'information que je pourrais vous soumettre pour le moment.

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît, ce serait apprécié. Madame Audet.

3745

PAR Mme FRANCINE AUDET:

3750 Oui, juste pour remettre sur le tapis les objectifs environnementaux de rejet qui prennent compte entre autres de l'usage, de tous les usages dans la rivière dont la prise d'eau à Mont-Joli.

Donc tous ces objectifs environnementaux de rejet là en tiennent compte de cette prise d'eau potable là, afin qu'elle soit toujours...

3755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est une précision importante. Monsieur Laferrière, vous aviez quelque chose à rajouter?

3760 **PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:**

3765 Oui. Ce que je voulais dire, ce que monsieur Harrisson a dit, c'est qu'effectivement, on a quand même encore plusieurs municipalités sur le territoire qui s'alimentent en eau de surface sans traitement adéquat.

3770 Mais c'est sûr que toutes les municipalités qu'on peut dire délinquantes entre parenthèses vont être amenées à traiter leur eau adéquatement via des systèmes performants. Et quand je dis systèmes performants, je pense qu'il y a pas lieu de s'inquiéter au niveau de l'eau potable de Mont-Joli, dans le sens qu'on réussit à traiter l'eau de la rivière Yamaska, de la rivière Richelieu, je pense pas qu'on ait de problème technique à traiter l'eau de la rivière ici.

3775 Parce que, peu importe, d'après le lixiviat qui va sortir de là, c'est relativement insignifiant, compte tenu de la distance et de la dilution qu'il y a entre l'émissaire et la ville de Mont-Joli.

Je pense que ça va être une eau qui va être extrêmement facile à traiter pour sortir une eau potable de qualité.

PAR LE PRÉSIDENT:

3780

Votre autre question, monsieur Dionne.

PAR M. CLAUDE DIONNE:

3785

Oui. Comme on le sait, il y a différents types de contaminants qui vont nécessiter plus d'attention que d'autres pour leur traitement. Nécessairement, on sait qu'autant dans l'alimentation que dans d'autres circonstances, certains produits n'ont aucune compatibilité entre eux.

3790

Je ne suis pas chimiste et personne ici a la certitude qu'il va y avoir plus de produits et plus de un et moins que l'autre ou vice versa qui va arriver au site, mais par contre, dans l'éventualité où ce que l'abondance de nouveaux produits – on sait qu'il y en a eu des produits qui ont été faits puis se sont avérés sur le marché quasi non exploitables, ça fait que les compagnies les ont sortis, vice versa, mais néanmoins, si au site, il y a certains produits qui arrivent et que leur non-compatibilité fait qu'ils déversent ou polluent plus le lixiviat que d'autres produits, qu'est-ce qui va être envisagé à ce moment-là?

3795

Est-ce que c'est action-réaction, un peu en fonction du résultat donné par des produits qui vont être...

3800

PAR LE PRÉSIDENT:

On va voir, c'est hypothétique, mais qui mérite quand même...

3805

PAR M. CLAUDE DIONNE:

Oui, c'est hypothétique, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3810

... mais qui mérite quand même de voir dans l'éventualité que ça se présente, qu'est-ce qui pourrait arriver.

3815

Vous, au ministère de l'Environnement, comment vous envisagez la situation?

PAR Mme FRANCINE AUDET:

3820 Bien en fait, on l'envisage en amont avec les objectifs environnementaux de rejet qui sont basés entre autres sur les produits, les contaminants qu'on peut rencontrer dans des lixiviats de lieux d'enfouissement sanitaire, et ces données-là sont basées, bon, sur la littérature, puis – je vais juste vérifier une petite affaire! Mais c'est vraiment des contaminants typiques qu'on retrouve dans les lixiviats. Il y a une trentaine de paramètres qui est pris en compte dans les objectifs environnementaux de rejet, plus que ça, mais j'arrondis.

3825 En fait, je vais arrêter mon explication là! Grosso modo, c'est vraiment ça. C'est que les objectifs environnementaux de rejet nous permettent de prendre cette problématique-là en considération dès maintenant et non pas attendre à plus tard.

3830 Puis il y a aussi, si jamais il y a un contaminant qui s'ajoutait qu'on ne connaît pas ou qui serait nouveau, il y a des essais de toxicité qui sont faits à l'effluent. Donc ces essais de toxicité là, comme madame Cloutier a expliqué, c'est vraiment fait avec l'eau du lixiviat traitée et il faut que ce soit non toxique en bout de tuyau. Donc il n'y a aucune dilution permise dans le cours d'eau pour la toxicité. Il faut qu'ils soient non toxiques.

3835 C'est une autre façon de prendre en compte.

PAR LE PRÉSIDENT:

3840 Très bien, merci.

PAR M. CLAUDE DIONNE:

3845 Dans le fond, monsieur, j'ai une réponse qui est un petit peu incertaine due à une question qui était un peu hypothétique, on va me dire! Mais comme on le sait, certains produits mélangés peuvent occasionner, pas dans l'immédiat, mais deux-trois (2-3) ans, quatre (4) ans, cinq (5) ans après leur enfouissement, peuvent donner des données différentes.

3850 Mais quand on s'en aperçoit, c'est pas sur le site, on va s'en apercevoir au bout du tuyau.

PAR LE PRÉSIDENT:

On va vous lire.

3855 **PAR M. CLAUDE DIONNE:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3860

Monsieur Dionne.

PAR M. CLAUDE DIONNE:

3865

Si je peux me le permettre, c'est simplement pour éclaircir. Quand monsieur Bergeron me donnait un point zéro vingt-huit litre-seconde (1,028 l/s), je voudrais connaître son calcul pour arriver à dire qu'il va y avoir tant – est-ce qu'on le multiplie par soixante (60) secondes, multiplié par soixante (60) minutes, multiplié par vingt-quatre (24) heures, multiplié par tant de jours, comment vous avez fait?

3870

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que je dois comprendre que vous avez pas d'autres questions?

3875

PAR M. CLAUDE DIONNE:

C'est un peu ça, là, juste pour éclaircir un peu les gens pour qu'on sache...

PAR LE PRÉSIDENT:

3880

Non, mais moi, ce que je vous demande, ça va être facile de se réinscrire, on a encore du temps en masse.

PAR M. CLAUDE DIONNE:

3885

Oui, à ce moment-là, vous voulez que je la repose tantôt, monsieur?

PAR LE PRÉSIDENT:

3890

Bien, je pense que ça serait préférable pour laisser passer les autres. Je suis certain que vous comprenez.

Ça va même laisser le temps au promoteur de se préparer par rapport à votre question, ça va être encore plus rapide comme réponse, peut-être.

3895

Il est dix heures moins vingt (10 h -20), moins quart (10 h -¼). La Commission va prendre une pause, encore une fois brève. Là, pour l'instant, on a trois (3) personnes d'inscrites, on en a une en arrière, on en a deux (2) en arrière, puis une troisième, donc on parle de six (6).

3900

Je m'essaie avec une proposition! Le questionnement de la Commission est pas mal réglé, puis de toute façon, on a certains éléments sur lesquels on veut revenir, qui vont être sous forme écrite. Ça va être public, je le répète encore une fois.

3905 Je vais vous demander si c'est possible, si vous acceptez, de faire une forme de petite concertation avec l'équipe en arrière de la Commission, pour savoir simplement si on revient demain matin ou si – il est juste dix heures moins, il est même pas moins quart (10 h - $\frac{1}{4}$), on peut faire au moins onze heures (11 h), puis on a déjà fait en masse dépasser ça. Si on finit ce soir, c'est une possibilité; cette possibilité-là dépend du questionnement. Il y a pas d'objectif de
3910 mettre de la pression pour vous empêcher de poser des questions d'aucune façon. Si non, on revient demain matin, c'est pas grave, ça nous dérange pas.

Mais peut-être indiquer à la Commission à l'arrière, au personnel, comme de quoi il y a encore dix-vingt-cinquante (10-20-50) questions, puis là, ça va nous permettre, nous autres,
3915 tout de suite, de pas finir à onze heures et demie (11 h $\frac{1}{2}$), mais de finir peut-être plus tôt, puis continuer demain matin tout simplement, de s'ajuster.

Vous comprenez, je dirais vous comprenez l'essentiel du message. C'est pas une forme de pression, c'est le contraire, c'est juste pour pouvoir s'adapter à savoir si on déborde,
3920 on essaie de pas faire une réunion de trois quarts ($\frac{3}{4}$) d'heure demain matin tout simplement, c'est ça.

Oui, allez-y!

3925 **PAR UN PARTICIPANT:**

Monsieur le Président, ce serait demain matin, vous, que vous seriez disponible?

PAR LE PRÉSIDENT:

3930 Techniquement, oui. Ça pourrait être à neuf heures trente (9 h 30). Mais en même temps, on conditionne au volume de questions. C'est ce qu'on fait, plutôt que de céder un automatique demain. Puis ce qu'on veut pas faire, pour pas non plus se le faire reprocher, c'est de faire une demi-heure ($\frac{1}{2}$) ou trois quarts ($\frac{3}{4}$) d'heure ou une (1) heure qu'on pourrait
3935 faire aisément ce soir.

Puis ça, avec vos questionnements, je pense que vous êtes capables individuellement de savoir où ce que vous êtes rendus dedans. On se concentre encore davantage sur questions-réponses, pour tout le monde, puis ça nous permet, nous autres, de faire une
3940 planification plus intelligente pour nous autres.

Mais je le répète, dans aucun cas, ça signifie qu'on veut pas entendre des questions, c'est exactement le contraire. Exactement le contraire, on veut en avoir le plus possible ici.

3945 Je demande juste, dans les prochaines minutes, si vous pouvez vous concerter avec le personnel en arrière, puis on revient, nous autres, dans moins de dix (10) minutes.

3950 SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
ANDRÉ FOURNIER

3955 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va poursuivre. Juste avant, on m'a fait rapport des discussions que vous avez eues.

3960 Compte tenu du nombre, on parlait d'une dizaine de personnes, compte tenu qu'il est pas dix heures (10 h), ça veut dire qu'on peut, sans précipitation, compléter le questionnement, d'autant plus que la Commission, il lui reste peut-être deux (2) ou trois (3) questions maximum, on peut le faire. On va l'essayer, puis tout simplement s'ajuster à ça.

3965 Ça veut dire qu'on va passer tous ceux qui sont inscrits; si quelqu'un veut se réinscrire, c'est le temps, on va fermer le registre dans quelques instants, puis on va passer au travers des questions avec tous les gens qui restent, en nous laissant l'opportunité peut-être de deux-trois (2-3) questions maximum qu'on va faire rapidement.

3970 Ça implique également qu'on va demander des réponses précises. On va essayer d'éviter de revenir sur des éléments de réponse qui ont été formulés depuis hier; à ce moment-là, je vous invite, ça fait trois (3) verbatim à lire dont un qui est court du matin, c'est quelque chose qui est faisable, puis c'est toujours instructif. Des fois, on est déçu quand on relit, quand on s'exprime soi-même, c'est toujours le constat qu'on fait quand on lit les verbatim, mais c'est intéressant, puis c'est toujours instructif de faire les recoupements à partir – les verbatim, c'est
3975 les notes sténographiques qui sont déposées. Et puis ça fait quand même pas un gros volume de notes, mais ça fait quand même un bon volume d'information.

3980 Ça fait que je vous invite immédiatement à les consulter, elles vont être disponibles sur le site de la Commission. Ça signifie que si on demande des questions précises, des réponses précises et des réponses précises à tout le monde. Dans les personnes-ressources, on va demander aussi d'y aller le plus serré possible sur les questions.

3985 Je pense qu'on est rendu que les questions, plus liées à ce que vous pensez, on a compris, puis je le répète encore une fois, c'est l'avant-dernière fois que je le répète, on va avoir hâte de vous lire plus en détail pour pouvoir échanger sur ça dans trois (3) semaines. Je vous répéterai les dates tantôt. C'est ça l'objectif, puis le but de l'exercice.

3990 Ceci étant, on y va avec la liste des participants inscrits. On invite dans un premier temps monsieur André Fournier.

Rebonsoir monsieur Fournier.

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

3995 La municipalité de Saint-Tharcisus avait démontré des intérêts pour recevoir le site, pourquoi pas l'installer là?

PAR LE PRÉSIDENT:

4000 Pourquoi qu'il n'est pas là?

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

4005 Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

Au niveau du promoteur, dans un premier temps!

4010 Qu'est-ce qu'il en est dans le cas de Saint-Tharcisus?

PAR M. MARCEL MOREAU:

4015 J'ai jamais eu d'offre formelle de la Municipalité de Saint-Tharcisus nous mentionnant qu'elle serait prête à recevoir l'idée d'aller analyser la possibilité d'implanter un lieu d'enfouissement technique chez eux. On n'a jamais eu cette demande-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4020 C'était vers quelle époque?

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

4025 C'est au moment où ça a été présenté ici, là. Après...

PAR LE PRÉSIDENT:

À peu près au même moment que le site à La Rédemption?

4030 **PAR M. ANDRÉ FOURNIER:**

Oui.

PAR Mme NATHALIE LÉVESQUE:

4035

L'information que je vais vous donner, c'est de mémoire par rapport à ce qui c'était passé en lien avec Saint-Tharcisus.

4040

Moi, ce que j'ai en souvenance, puis je vais valider, c'est que suite aux offres qui avaient été faites à la Municipalité de La Rédemption concernant les avantages ainsi de suite qui pouvaient découler du fait d'implanter un LET sur son territoire, la MRC de Saint-Tharcisus avait démontré un intérêt à proposer un terrain avec les mêmes avantages. Mais ça avait pas été plus loin. Il y avait pas de résolution.

4045

Je vais vérifier s'il y a une résolution qui a sorti à ce niveau-là, mais je pense pas. Selon moi, c'est juste des informations verbales qui avaient été échangées.

PAR LE PRÉSIDENT:

4050

Ou dans les médias, j'imagine aussi?

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

4055

Non, c'est au début.

PAR LE PRÉSIDENT:

4060

Non, mais c'était même pas dans les médias, c'était vraiment une information qui circulait?

PAR Mme NATHALIE LÉVESQUE:

4065

C'est après que la MRC, que la Municipalité de La Rédemption se soit engagée dans le dossier.

PAR LE PRÉSIDENT:

4070

OK. Ce serait intéressant de le préciser aussi en termes dans le temps, dans la chronologie, à quel moment ça a été en l'air quelque part!

PAR LE COMMISSAIRE:

4075

En fait, madame Lévesque, c'est après que la Municipalité de La Rédemption ait adopté la résolution, c'est ça?

PAR Mme NATHALIE LÉVESQUE:

À ma souvenance, oui.

4080 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci madame Lévesque.

4085 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Fournier.

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

4090 Ma deuxième question, on sait qu'une livre (1 lb) de phosphate produit dix mille livres (10 000 lb) d'algues. J'aimerais connaître la quantité de phosphate ou de phosphore qui va être rejetée dans la rivière Mitis.

PAR LE PRÉSIDENT:

4095 Au niveau du promoteur, puis un complément d'information auprès du ministère s'il y a information.

PAR M. MARCEL MOREAU:

4100 On recherche l'information, monsieur le Président.

PAR M. FRANÇOIS GAGNON:

4105 La première chose qu'on peut dire d'entrée de jeu, au niveau d'un lieu d'enfouissement sanitaire, c'est que le lixiviat brut, au départ, est déficient en phosphore. C'est-à-dire que la concentration de phosphore qu'on retrouve dans un lixiviat brut, même, est insuffisante, même quand on fait le traitement au niveau de la filière de traitement, il y a un ratio qui est requis, c'est-à-dire une proportion de carbone, d'azote, d'oxygène et puis de phosphore, et puis la
4110 concentration de phosphore même, c'est réputé déficient dans un lixiviat brut.

Alors déjà, il en manque pour lorsque les réactions se font au niveau du système de traitement.

4115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais est-ce qu'on doit comprendre ce que vous appelez la déficience en phosphore comme étant négative, donc il y en a pas qui sort à l'émissaire?

PAR M. FRANÇOIS GAGNON:

4120

C'est-à-dire qu'étant donné qu'il est insuffisant à la base, on se retrouve dans une situation que dans certains cas, même il y a des demandes, il faut en ajouter légèrement à l'entrée de la filière de traitement pour être capable de faire le travail. Ce qui fait que c'est tout utilisé.

4125

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

4130

PAR M. FRANÇOIS GAGNON:

Puis c'est une réalité qui est démontrée, là.

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

4135

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

4140

On vous remercie monsieur.

MICHEL DIONNE

4145

PAR LE PRÉSIDENT:

On invite maintenant monsieur Michel Dionne.

4150

PAR M. MICHEL DIONNE:

C'est concernant la pollution visuelle. Ce que je veux m'expliquer dans tout ça, c'est que dans le fond, la pollution visuelle fait que, bon, on va la voir, mais c'est que c'est pas nécessairement au site.

4155

C'est qu'il va en découler, il va y avoir des frais encourus par les gens qui vont aller porter des déchets au LET, ça fait qu'avant de se rendre au LET, bien, ce qu'ils vont faire, bon bien, on va passer par le chemin du Portage le long de la rivière, oups, une belle petite coulée ici, on va jeter ça là.

4160

C'est même fréquent, même déjà là ça s'est produit ailleurs. Moi, c'est une crainte que j'ai parce que c'est un chemin qui longe le bord de la rivière, un peu camouflé de la civilisation.

4165 Ça fait que je crois qu'il y a des gens qui vont en profiter de larguer leurs propres déchets sans être obligés de se rendre directement au LET, parce qu'il y a des frais qui vont être encourus à cela.

4170 Moi, c'est une des craintes. Puis c'est aussi que la rivière, à un moment donné, même j'ai déjà vu des sacs de poubelles dans la rivière. Ça fait que là, c'est pas commencé, le processus, ça fait qu'à ce moment-là, c'est des différents sites qui vont s'établir, sites clandestins si on pourrait dire.

4175 Ça, c'est une crainte, nous, les gestionnaires de la rivière, pollution visuelle et même pollution qu'on peut appeler – ça, c'est l'individu qu'il va falloir qu'il fasse sa part, mais par contre, on pourra pas l'empêcher, mais c'est une réalité.

PAR LE PRÉSIDENT:

4180 Qu'est-ce qu'il en est du promoteur, voulez-vous nous récapituler un peu les éléments mis en place qui permettraient de diminuer les risques?

PAR M. MICHEL DIONNE:

4185 Excusez monsieur Moreau, c'est certain c'est parce qu'il va y avoir des frais encourus. Déjà là, les gens, aussitôt qu'il y a des sous, c'est officiel qu'ils vont employer d'autres moyens pour ne pas payer.

PAR M. MARCEL MOREAU:

4190 Ce qu'on sait présentement, c'est qu'ailleurs, il semblerait pas y avoir cette problématique-là. Les gens peut-être de l'Environnement pourront compléter par la suite.

4195 Mais ils semblent pas voir cette problématique-là. Chez nous, je dis chez nous présentement, au LES de Padoue qui dessert la même population, on n'est pas aux prises avec ces problématiques-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4200 Très bien.

PAR M. MICHEL DIONNE:

Bien c'est ça, comme j'ai spécifié tantôt, c'est parce que mais qu'il y ait des frais encourus, c'est là.

4205

PAR LE PRÉSIDENT:

Compte tenu que ça coûte quelque chose...

4210

PAR M. MICHEL DIONNE:

Les gens vont avoir une autre vision.

PAR LE PRÉSIDENT:

4215

On va vérifier du côté du ministère du Développement durable pour voir s'ils ont de répertoriée, sur l'ensemble du Québec, une situation où ils auraient pu mesurer.

PAR Mme FRANCINE AUDET:

4220

Bien, monsieur Harrisson s'est avancé, donc je pense qu'il a une réponse.

PAR M. ROBIN HARRISSON:

4225

Monsieur le Président, c'est effectivement une problématique qui est présente dans toutes les régions du Québec, qui sont présentes dans la région ici, qui sont présentes dans plusieurs municipalités. Parce que même, que ce soit sur un lieu d'enfouissement sanitaire à établir ou celui qui est établi, il y a une tendance là-dedans occasionnelle. Je peux pas vous dire qu'il va être récurrent ou plus grand suite au dépôt du nouveau site.

4230

Ce qui est évident, c'est qu'il faut comprendre qu'au moment où ce qu'il y a un dépôt de déchets sauvage, c'est toujours le propriétaire du terrain qui devient responsable du déchet aussitôt qu'il est détecté. Donc s'il est détecté par le ministère ou par, entre autres les agents de la Faune, dans le cas des terres publiques ou des terrains qui sont boisés, on a une entente avec les agents de conservation qui nous identifient les lieux. Normalement, nous, par la suite, on prend contact avec le propriétaire du terrain, puis on demande le nettoyage.

4235

C'est sûr et certain que ça peut marcher une (1) fois, ça peut marcher deux (2) fois, sauf que le propriétaire, lui, a quand même aussi une obligation de bon père de famille. Donc il y a un minimum qui est demandé, de façon à ce que ce sera pas reproduit.

4240

Très très très souvent, on obtient l'aide de la Municipalité, soit de l'inspecteur municipal, soit des Services techniques, pour justement, sans être une enquête, au moins sensibilisation

4245 après des gens au niveau du propriétaire aussi, de façon à ce que lui soit pas poigné toujours à ramasser ça, mais bien plus d'être à nous aider à trouver celui ou celle qui l'a fait.

4250 Ça fait que ça, c'est pas nouveau, ça va se réaliser, ça va se faire encore. Sauf que je peux vous dire que chez nous, on peut penser à peu près à vingt (20) à vingt-cinq (25) plaintes annuellement au niveau de ce type de déchet là. La très très grande majorité sont ramassés par le propriétaire et normalement, on s'associe avec la Municipalité pour faire une campagne de sensibilisation. Mais c'est effectivement un fait réel et existant.

PAR LE PRÉSIDENT:

4255 Très bien. Monsieur Dionne.

PAR M. MICHEL DIONNE:

4260 Merci monsieur Harrisson. Deuxième question! Quelle étude pourrait nous garantir qu'après vingt-cinq (25) ans, il y aura pas d'effets secondaires, OK? Sans oublier pour la santé humaine, que monsieur Laferrière nous répondait tantôt, je ne crois pas, mais c'était pas précis comme réponse.

4265 Alors c'est ça, c'est vingt-cinq (25) ans après, qu'est-ce qui nous prouve, qu'est-ce qui va nous prouver qu'il y aura pas d'autres choses qui vont arriver? Moi, je me dis, il y aucune étude qui peut le dire. Êtes-vous capable de me répondre?

PAR LE PRÉSIDENT:

4270 La question est très générale, c'est une question d'inquiétude qu'on relie habituellement en acceptabilité du risque, à toute la question de l'incertitude.

PAR M. MICHEL DIONNE:

4275 Ça l'a peut-être été déjà posé, mais...

PAR LE PRÉSIDENT:

4280 Non, c'est pas ça que je dis. Mais ce que vous soulevez, est-ce qu'il y a toujours une incertitude qui est reliée à tout ce qui est affirmé comme installations partout, qui fait en sorte d'éviter que!

PAR M. MICHEL DIONNE:

4285 C'est exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

4290 Je trouve pas la question facile, votre dernière, mais on va voir s'il y a quelqu'un qui a quelque chose à émettre par rapport à ça.

Je vois monsieur Bergeron, on va lui demander.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

4295 Un petit volet d'information à l'égard de la réponse, parce que comme vous mentionnez, c'est une question qui est quand même relativement large.

4300 Ce qu'on peut dire, nous autres, c'est qu'au niveau des systèmes, les données, les systèmes, la durée de vie associée à ces systèmes-là est beaucoup plus longue que cette période-là.

4305 Donc au moins pour cette partie-là, cette composante-là de l'ensemble du dossier fait en sorte qu'on est sécurisé bien au-delà de par l'expérience passée, de la période de vingt-cinq (25) ans.

C'est la seule information que je pourrais vous remettre à ce moment-ci.

PAR M. MICHEL DIONNE:

4310 Il faudrait pas oublier qu'il va toujours rester les déchets après vingt-cinq (25) ans, dans soixante-quinze-cent (75-100) ans. On peut mettre des années, là.

4315 Je pense qu'il faut penser au futur, puis personne peut prévoir, peut dire avec certitude que dans cent (100) ans, qu'est-ce qui va se passer.

Moi, c'est une question, mais c'est large, je l'admets, elle est large, mais c'en est une.

PAR LE PRÉSIDENT:

4320 Mais techniquement, là, ce qui se passe présentement, c'est qu'on questionne pour avoir des informations, les informations sont à l'effet que les systèmes sont comme ça, voici les systèmes. Mais ça reste que ça vous appartient de maintenir une incertitude.

4325 C'est comme poser une autre question, moi, si je demande au médecin, est-ce que je peux avoir la certitude que je serai pas malade d'ici vingt-cinq (25) ans, il va me regarder, puis il va dire...

PAR M. MICHEL DIONNE:

4330

Oui je sais, je comprends, mais c'est l'incertitude pour tout le monde.

PAR LE PRÉSIDENT:

4335

Mais c'est dans ce sens-là. Ce que je veux dire, c'est une question large, je saurais pas comment aller chercher de l'information pour aller plus loin que ce qu'on a déjà comme information de déposée auprès de la Commission. C'est ça que je vais vous dire.

PAR M. MICHEL DIONNE:

4340

C'est parce qu'il faut pas oublier qu'on fonctionne avec des formules, des normes. Oui, merci, c'est ma dernière.

PAR LE PRÉSIDENT:

4345

Mais si on n'a pas ça!

PAR M. MICHEL DIONNE:

4350

C'est une réalité, mais sauf qu'il faut l'exploiter.

PAR LE PRÉSIDENT:

4355

On va vous lire, monsieur Dionne.

PAR M. MICHEL DIONNE:

C'est ma dernière intervention, je vous remercie, bonsoir.

4360

PAR LE PRÉSIDENT:

On a monsieur Harrisson qui s'est désigné volontaire pour venir diminuer notre niveau d'incertitude! Je veux pas mettre la barre trop haute, monsieur Harrisson, mais c'est vous qui avez la pression!

4365

PAR M. ROBIN HARRISSON:

4370

C'est un point d'information, monsieur le Président. C'est tout simplement pour mentionner que dans le cadre des lieux fermés, que ce soit les lieux qui sont établis avant la réglementation qui date de 78 ou les lieux qui ont été établis entre 78 et 2006, le ministère non plus éteint pas les lumières le matin que le site est fermé.

Cette année, on prévoit des inspections sur cent onze (111) sites au Québec dont huit (8) dans la région. Les huit (8) qui sont concernés dans la région chez nous, c'est huit (8) lieux d'enfouissement sanitaire qui ont été fermés dans la période de 78 à aujourd'hui.

4375

Les anciens dépotoirs, qui ont été fermés à l'époque dans les années quatre-vingt et avant, eux ont été fermés selon les obligations du nouveau règlement, du règlement de l'époque de 1978.

4380

Et compte tenu du mode d'exploitation qui se faisait à l'époque, donc ils brûlaient les déchets, donc ce qui restait, c'était plus les métaux, puis enterrer les déchets, compte tenu des volumes puis très localisés de la région ici, parce qu'à l'époque, tout le monde avait son dépotoir, donc c'est tous des petits sites, on n'a pas cru bon d'aller retourner à ces endroits-là, sauf quelques exceptions, entre 78 et 2005. On a été à quelques occasions vérifier voir s'il y avait des présences de vermine, s'il y avait présence de lixiviat, des choses comme ça. Il y avait rien qui avait été détecté dans les anciens dépotoirs.

4385

On n'en a pas fait tous, on en a fait quelques-uns, mais en ce qui concerne les huit (8) lieux d'enfouissement qui sont fermés entre 78 et 2005, on fait le tour cette année.

4390

On est en cours de réalisation des inspections. Il y a quelques sites où ce qu'on va avoir des questionnements; on n'a pas de preuve pour l'instant à savoir s'il y a une problématique, mais il y a sûrement encore des travaux. Exemple, on parlait d'affaissement de terrain, recouvrement insuffisant, revégétation insuffisante. Ça, on va avoir des points encore avec les exploitants.

4395

Donc on connaît encore les exploitants, ces huit (8) sites-là sont encore, il y a des exploitants sur ces sites-là, ils vont avoir une évaluation suite à l'inspection.

4400

Donc on peut pas dire qu'est-ce qui va se passer dans vingt-cinq (25) ans, ce qu'il en est, mais on maintient une certaine surveillance. On les surveille pas tous, mais on maintient une certaine surveillance.

PAR LE PRÉSIDENT:

4405

Et dans les cas où ce que vous allez avoir des requêtes particulières, on comprend qu'elles vont être exigées de la part des propriétaires?

PAR M. ROBIN HARRISSON:

4410

Absolument. En tenant compte, il faut comprendre que là, à ce moment-là, c'est pas les normes du règlement actuel qui va s'appliquer, c'est les normes du règlement de l'époque.

PAR LE PRÉSIDENT:

4415

Mais vous continuez à assurer une forme de surveillance?

PAR M. ROBIN HARRISSON:

4420

Absolument.

PAR LE PRÉSIDENT:

4425

Merci de l'information.

GILLES LECHASSEUR

4430

PAR LE PRÉSIDENT:

On invite maintenant monsieur Gilles Lechasseur.

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

4435

Monsieur le promoteur nous mentionnait que ce qui a favorisé l'implantation du LET à La Rédemption, c'était que la municipalité au départ s'était offerte, puis qu'au niveau du zonage, étant donné que c'était zoné blanc, ça avait pesé dans la balance pour s'installer là.

4440

Et moi, ma question, ça veut pas nécessairement dire que c'est le meilleur endroit pour faire un site, si je comprends bien?

4445

La raison, les deux (2) raisons que vous avez énumérées, ça veut pas dire nécessairement que c'est la meilleure place pour faire un site, le meilleur endroit?

PAR LE PRÉSIDENT:

4450

Bien, ce qu'on a entendu à date, puis hésitez pas à me corriger, mais à partir du moment où ce qu'il y avait un site qui était proposé, il y a eu des études pour savoir si c'était conforme aux normes et règlements. C'est de ça qu'on parle depuis deux (2) jours, c'est ça.

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

4455

C'est conforme.

PAR LE PRÉSIDENT:

À la question, est-ce qu'il y a un meilleur site, êtes-vous en mesure de nous dire qu'à votre connaissance, il y un meilleur site sur le territoire des deux (2) MRC?

4460

Ça vous va, monsieur Lechasseur?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

4465

Au niveau de la réponse, quand on fait des recherches de site, comme il a été fait sur le territoire, on tient compte d'une série de facteurs, non seulement de nature technique, mais on essaie de tenir compte d'un point de vue social et environnemental et technique, ce qu'on appelle technique fonctionnelle, le site qui possède l'ensemble, sans tout posséder les qualités idéales, mais qui possède les meilleures caractéristiques globales.

4470

Donc c'est un peu comme ça qu'on procède. Des fois, c'est le volet technique qui est un peu supérieur, des fois c'est le volet social qui est peut-être un petit peu différent. Mais il y a pas, comme on dit souvent, il y a malheureusement pas de site idéal, site parfait qui représenterait strictement aucun impact pour personne puis qui en même temps serait aménageable et fonctionnel, à des coûts abordables.

4475

Donc dans ce cas-là, il y avait certains sites qui avaient été identifiés à l'époque de la recherche, mais comme on l'a expliqué, pour des raisons au niveau du volet de l'acceptabilité, on n'avait pas eu la possibilité de poursuivre la démarche. Donc on a travaillé un peu dans un contexte légèrement différent pour lequel le volet social a été une préoccupation importante pour la Régie et par la suite, on a vérifié d'un point de vue technique, comme vous l'avez mentionné, si ça respectait les normes pour pousser plus loin la démarche.

4480

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

4485

Ça correspond aux normes, c'est pas nécessairement la meilleure place!

PAR LE PRÉSIDENT:

4490

Je pense que c'est la conclusion.

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

4495

On parlait d'installer un LET à Padoue, voisin du LES qui est déjà existant. Si on considère qu'on est déjà sur place, on a du gravier, de l'enrobement, on a des infrastructures existantes, les routes sont déjà là, tout est conçu; les impacts environnementaux sont présents, les gens vivent là, vivent avec ça, les impacts environnementaux sont présents. On est au centre de la masse de production, au niveau de l'ensemble de tout ce qui est ramené au centre,

4500 c'est central, comparativement à une place qui est centrale au niveau des deux (2) MRC mais
qui est dans un coin inconnu si on peut dire, puis on est à proximité d'un LES sur quoi qu'on va
avoir à faire un traitement puis un contrôle pendant vingt-cinq (25) ans.

4505 On parlait de coûts qui se rattachent à ça, un LET, mais l'étude qu'on est en train de
faire présentement, est-ce que c'est une étude économique ou une étude environnementale?

PAR LE PRÉSIDENT:

4510 Il y a deux (2) angles, ça rejoint une question qui a été posée hier soir dans la première
moitié.

On va demander une précision encore une fois au promoteur, tout simplement
pourquoi pas Padoue bis ou amélioré?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

4515 Dans un premier temps, quand on avait regardé la possibilité d'implanter un LET dans le
secteur du LES de Padoue, il y avait beaucoup de limitations. Pour ceux qui connaissent le
site, il y a beaucoup de limitations de par, je dirais, la topographie du secteur. On est un peu
sur le dessus d'un bouton.

4520 Et ça limitait beaucoup la possibilité de venir y greffer dans le secteur immédiat et
adjacent des installations. Vous avez vu qu'il y a quand même une certaine envergure au
niveau des installations puis des superficies qu'on a besoin. Donc c'était le principal facteur qui
faisait en sorte qu'on n'était pas en mesure de simplement mettre en place un LET dans le
4525 pourtour ou dans la proximité du LES de Padoue.

PAR LE PRÉSIDENT:

4530 Très bien. Monsieur Lechasseur, on vous remercie.

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

C'est bien.

4535

SIMON CHASSÉ

PAR LE PRÉSIDENT:

4540

On invite maintenant monsieur Simon Chassé!

PAR M. SIMON CHASSÉ:

Bon, moi, j'ai lu ça dans Questions et réponses, la question 41 page 139:

4545

"Durant la période de rodage du système de traitement des eaux de lixiviation, au départ et à chaque redémarrage du printemps, la Régie ne pourra assurer le respect des exigences de rejet à la rivière Mitis."

4550

Je pourrais tu savoir pourquoi?

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous réferez aux échanges de correspondances entre le ministère et le promoteur?

4555

PAR M. SIMON CHASSÉ:

Oui, réponse qu'ils ont jamais eue.

4560

PAR LE PRÉSIDENT:

On va laisser le temps au promoteur de trouver des éléments de réponse.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

4565

Si j'ai bien compris, c'est la question 41 à laquelle monsieur fait référence, monsieur le Président?

PAR M. SIMON CHASSÉ:

4570

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

4575

C'est bien ça, monsieur Chassé, oui.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

4580

La question 41, je la lis:

"Quelle sera la période de rodage du système de traitement au départ et à chaque redémarrage du printemps pour atteindre l'efficacité et le traitement attendu?"

4585 "La période de rodage typique en début de saison pour le système de traitement est de l'ordre de deux (2) semaines."

4590 Il y a peut-être une autre question à laquelle monsieur fait référence. C'est bien la question 41 de la page 139 du complément d'information Réponses aux questions et commentaires du 25 janvier 2007.

C'est la question 41. Est-ce que c'est une autre question?

PAR LE PRÉSIDENT:

4595 Êtes-vous sûr du bon numéro?

PAR M. SIMON CHASSÉ:

4600 Oui.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

4605 Peut-être que je peux répondre, peut-être une précision! Durant la période de rodage, ce qu'on fait, c'est qu'on fonctionne en circuit fermé. On s'assure d'enlever le couvert de glace, même on peut commencer avant, dépendamment des conditions climatiques, on commence le plus tôt possible que les conditions climatique nous le permettent, enlever le couvert de glace, et ce qu'on fait, c'est qu'on acclimate, on redémarre notre système en acclimatant un peu ce qu'il y a à l'intérieur, en fonctionnant en circuit fermé.

4610 On met l'aération, mais il y a aucun rejet, il y a pas de circulation comme telle spécifique. Donc on augmente la température des eaux, on fournit de l'oxygène, on met les conditions propices à un traitement efficace en place en circuit fermé. C'est ça la période de rodage.

4615 Il y a pas de traitement au sens strict, il y a pas de rejet, c'est ce qu'on fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

4620 Monsieur Chassé.

PAR M. SIMON CHASSÉ:

4625 Bien, c'est marqué, c'est bien marqué qu'ils ne respecteront pas les exigences de rejet. C'est marqué qu'il va y en avoir des rejets, toi, tu dis qu'il y en aura pas de rejet!

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Chassé, adressez-vous à moi.

4630 **PAR M. SIMON CHASSÉ:**

OK. C'est bien marqué qu'il allait y avoir des rejets, puis monsieur dit qu'il y en aura pas de rejet.

4635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va essayer de vérifier, si on peut retrouver la question comme il faut.

PAR M. SIMON CHASSÉ:

4640

Bien je l'ai ici, veux-tu la voir?

PAR LE PRÉSIDENT:

4645

Oui, emmenez-le. Regardez, ce qu'on va faire, on va la donner à madame du ministère pour identifier comme il faut.

La note de Lily Lauzier à Nelson Roy, de Nelson Roy à Lily Lauzier, 15 mars 2007. Donc c'est la dernière documentation.

4650

PAR Mme FRANCINE AUDET:

Bien, c'est pas parce que c'est écrit qu'ils respecteront pas les exigences de rejet, qu'il va y avoir un rejet.

4655

Non, bien, c'est une façon de dire, une façon de parler. Mais effectivement, on a des exigences, les objectifs environnementaux de rejet, c'est ce qu'on appelle des exigences de rejet.

4660

Mais c'est pas un rejet, c'est des exigences de concentrations limites. Et donc effectivement, le printemps, ils vont fonctionner en circuit fermé jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de rencontrer les normes réglementaires, les objectifs environnementaux de rejet, puis ils pourront pas rejeter tant qu'ils rencontreront pas ça.

4665 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Chassé, ici, on a une question d'un professionnel du ministère adressée à une directrice du ministère qui s'interroge sur quelque chose. Puis la question, c'est ça, telle que vous l'avez exprimée:

4670

"Faut-il comprendre que durant la période de rodage du système de traitement des eaux de lixiviation, au départ et à chaque redémarrage du printemps, la Régie ne pourra assurer le respect des exigences de rejet à la rivière Mitis?"

4675

Là, on a un élément d'information. On peut ne pas être d'accord, ça, ça vous appartient, mais là, on a un élément de réponse par rapport à ça. On l'a, on l'a.

Je peux pas aller plus que ça, sinon que vous ayez un autre complément d'information.

4680 **PAR Mme FRANCINE AUDET:**

Puis en fait, on est revenu avec cette question-là dans le dernier document dont on a parlé après-midi, qu'on a déposé la semaine passée. C'est une question qu'on a reprise à l'intérieur de ce document-là.

4685

Et la réponse est claire, ils rejettent pas avant de pouvoir rencontrer les normes.

PAR LE PRÉSIDENT:

4690

Mais la réponse est claire aussi du ministère.

PAR M. SIMON CHASSÉ:

C'est beau.

4695

PAR LE PRÉSIDENT:

Le reste, ça vous appartient d'avoir un doute ou pas. La réponse est claire.

4700

PAR Mme FRANCINE AUDET:

C'est parce que j'ai parlé aussi avec le professionnel, monsieur Roy qui a écrit ces commentaires-là, pour être sûre de qu'est-ce qu'il voulait dire. Donc c'est bien ça, c'est de s'assurer qu'ils vont rencontrer les normes de rejet avant d'accepter un rejet à la rivière.

4705

PAR M. SIMON CHASSÉ:

Parce que ça fait trois (3) jours qu'ils se cachent en arrière des normes de rejet, puis on suit des normes, puis c'est toujours on suit les normes, puis on a le droit. Puis il y a jamais...

4710

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, mais là, on a une réponse du ministère qui va avoir à décider s'il autorise ou non dans le projet. Puis la réponse, c'est celle-là, c'est celle-là qu'ils font, en tout cas qu'on va retenir pour l'instant.

4715

On peut bien dire, on le sait pas, mais là, on nous dit qu'ils pourront pas le faire tant que ce sera pas rodé comme il faut.

4720

PAR M. SIMON CHASSÉ:

OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

Le reste, ça vous appartient de croire ou non, mais on a l'information. On peut pas aller chercher plus que ça, c'est impossible, impossible.

4725

PAR M. SIMON CHASSÉ:

C'est beau.

4730

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre autre question, monsieur Chassé.

4735

PAR M. SIMON CHASSÉ:

Je voudrais savoir s'il y a déjà eu des essais faits avec des produits qui risquent d'endommager la membrane à court ou à long termes, comme des solvants industriels?

4740

PAR LE PRÉSIDENT:

La question va aller des deux (2) côtés de la salle, les deux (2) tables. Au niveau du promoteur par monsieur Bergeron!

4745

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

4750 Absolument, ce genre de produit là a été testé dans les conditions contrôlées pour différents types de solvants, il y en a une panoplie, là. Je pourrais, si la Commission le désire, retracer cette information-là, mais la réponse est définitivement oui, énormément de tests qui ont été faits sur ce genre de produits là, à l'égard de nombreux solvants.

PAR LE PRÉSIDENT:

4755 Est-ce que c'est confirmé de la part du ministère responsable, le ministère du Développement durable?

PAR Mme FRANCINE AUDET:

4760 Je vais demander à monsieur Bourret de répondre.

PAR M. MICHEL BOURRET:

4765 Oui, il y a des tests qui ont été effectués avec des lixiviats notamment, et également avec d'autres, comme monsieur Bergeron le disait, avec d'autres solvants.

4770 Mais ce qu'il faut comprendre, c'est que même si certains solvants peuvent attaquer les membranes, c'est lorsqu'ils sont en contact prolongé et en concentration élevée, ce qui n'est pas le cas dans un lixiviat où on retrouve un mélange de plusieurs produits.

4775 Les concentrations à ce moment-là de ces solvants-là qui sont en très faible concentration sont pas en mesure d'attaquer les membranes de façon à réduire leur durée de vie.

PAR M. SIMON CHASSÉ:

4780 Mais des cannes de solvants peuvent être en contact direct avec la toile! Elle a pas obligé d'être dans le lixiviat!

PAR LE PRÉSIDENT:

4785 Est-ce que techniquement, c'est possible qu'il y ait un contact entre des matières résiduelles qui contiennent certains produits et les membranes?

PAR M. SIMON CHASSÉ:

Les cannes vides, monsieur.

4790 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Des cannes, mais toutes sortes de cannes, toutes sortes de choses, est-ce que c'est possible comme tel?

4795 **PAR M. SIMON CHASSÉ:**

Bien, ils ont fait des tests, mais avec des tests, il y a toujours des résultats. Ça a tu brisé, la toile, oui ou non?

4800 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bourret.

PAR M. MICHEL BOURRET:

4805

Oui. Premier volet de la question, il peut pas y avoir de déchets, les déchets seront pas en contact avec les membranes directement, puisqu'on demande une couche de protection et de drainage de cinq cents millimètres (500 mm) sur la membrane, entre les déchets et la membrane.

4810

Et les résultats des tests qui ont été effectués avec le lixiviat, c'est que le lixiviat est pas agressif face aux membranes. Il affecte pas la qualité chimique; chimiquement, il y a pas de réaction avec les membranes.

4815 **PAR M. SIMON CHASSÉ:**

Je parle pas du lixiviat, je parle de solvants liquides.

PAR M. MICHEL BOURRET:

4820

Comme j'ai dit, les solvants, il y a certains solvants qui peuvent attaquer, sauf qu'il faut qu'ils soient en contact, un contact prolongé avec les membranes, et en concentration élevée. Ce qui n'est pas le cas dans un lieu d'enfouissement où on n'a pas seulement un produit.

4825

Si on avait un lieu d'enfouissement de solvants, effectivement, dans ce cas-là, là on pourrait pas penser mettre des membranes comme ça. Mais c'est pas le cas. C'est un lieu d'enfouissement technique, sanitaire, où on retrouve des lixiviats qui n'ont pas des concentrations élevées de ces produits-là.

4830 **PAR M. SIMON CHASSÉ:**

Je suis pas satisfait.

PAR LE PRÉSIDENT:

4835 Vous l'écrirez.

PAR M. SIMON CHASSÉ:

4840 En tout cas, moi, j'en ai trouvé un petit test, je peux tu vous le donner?

PAR LE PRÉSIDENT:

Un petit test de quoi?

4845 **PAR M. SIMON CHASSÉ:**

Un petit test de produit chimique qui brise les toiles.

PAR LE PRÉSIDENT:

4850 Oui, déposez-le, on va le déposer tout simplement. Déposez-le à la Commission.
Je vais vous redonner votre feuille!

4855 **PAR M. SIMON CHASSÉ:**

On va sauver de l'argent sur une étude!

PAR LE PRÉSIDENT:

4860 Je pense pas que votre commentaire est très utile, celui-là!

PAR M. SIMON CHASSÉ:

4865 J'ai tu droit à une autre question, monsieur?

PAR LE PRÉSIDENT:

4870 On va vous en laisser une autre, monsieur.

PAR M. SIMON CHASSÉ:

Bon. Là, les gaz à effet de serre...

4875 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je demande juste aux autres qui suivent, les deux (2) autres, d'être patients un peu, mais allez-y.

4880 **PAR M. SIMON CHASSÉ:**

4885 Les gaz à effet de serre qui vont se dégager du site d'enfouissement, pour Kyoto plus tard, ça risque d'être encore plus sévère, qu'est-ce qui va arriver avec ça? C'est pas réglementaire, d'après moi. C'est des gaz à effet de serre, ça. Ils vont tu les ramasser, les brûler, les laisser s'échapper dans l'atmosphère?

PAR LE PRÉSIDENT:

4890 Je vais demander au niveau du ministère du Développement durable comment on fait la conciliation entre le suivi du Protocole de Kyoto par le Québec et un LET ou les LET.

PAR Mme FRANCINE AUDET:

4895 Effectivement, la production de biogaz dans les lieux d'enfouissement, ça fait partie d'une problématique qui est incluse au Plan d'action de lutte contre les changements climatiques au Québec.

On a tenu compte dans ce plan d'action là, on a certaines actions qu'on va poser.

4900 Ce qu'il faut comprendre, c'est que la problématique des gaz à effet de serre, c'est une problématique mondiale, et on s'est fixé des objectifs au Québec et on a, à travers ces objectifs-là, on est arrivé à la conclusion que les lieux d'enfouissement technique de plus de cinquante mille tonnes (50 000 t), d'une capacité de plus de cinquante mille tonnes (50 000 t) par année, allaient devoir capter et éliminer ou valoriser les biogaz; et ceux en bas de ça n'y seraient pas
4905 tenus.

Et c'est tenu en compte dans les objectifs que le Québec s'est donnés, dans les actions que le Québec s'est données à travers son Plan d'action sur les changements climatiques.

4910 Et l'information que moi j'ai, c'est qu'effectivement, il y a des biogaz qui sont émis des petits sites comme des gros sites, et avec l'exigence qu'on a de captage, ça représente en fait quatre-vingt-huit pour cent (88 %), on va capter, éliminer ou traiter quatre-vingt-huit pour cent (88 %) des biogaz qui proviennent de lieux d'enfouissement technique au Québec, avec ces exigences réglementaires.

4915

PAR LE PRÉSIDENT:

Savez-vous à partir de quand ça va être mis en place?

4920 **PAR Mme FRANCINE AUDET:**

Bien en fait, c'est le Règlement sur l'enfouissement qui a mis en place par défaut ces mesures-là, c'est-à-dire on oblige depuis 2006 le captage actif des biogaz avec élimination et valorisation pour les sites de plus de cinquante mille tonnes (50 000 t) par année.

4925

Et on a décidé de ne pas l'exiger pour les petits sites.

C'est de même qu'on a pris ça en compte.

4930 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Chassé.

4935

JASON PELLETIER

PAR LE PRÉSIDENT:

4940

Monsieur Jason Pelletier. On vous écoute.

PAR M. JASON PELLETIER:

4945

Ma première question, c'est: quelle étude démontre qu'un LET est la meilleure solution pour se départir de nos déchets? Ma question est au promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

4950

Oui, puis on va se réadresser encore une fois au ministère du Développement durable qui gère l'ensemble des dossiers pour le gouvernement du Québec.

Un élément de réponse de la part du promoteur ou de ses consultants?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

4955

Le choix qui a été fait d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique pour le volet des matières ultimes, ce qui reste après la mise en valeur, bon, c'est quand même une

technologie qui est autorisée et qui est aussi reconnue au Québec pour laquelle on commence à avoir une bonne expertise, mais c'est aussi une technologie qui est relativement abordable.

4960

Et c'est un peu dans ce contexte-là, sans qu'il y ait d'analyse spécifique des différentes technologies disponibles, mais sur la base d'information connue, je vous dirais plus, monsieur le Président, que le choix d'implanter un LET a été retenu par la Régie.

4965

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Au niveau du ministère du Développement durable?

4970

PAR Mme FRANCINE AUDET:

Bien en fait, les lieux d'enfouissement technique, ce n'est pas le seul mode d'élimination que le ministère accepte. Il y a par exemple l'incinération qui est sous le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles.

4975

Donc chaque promoteur a à évaluer quel mode, il doit choisir un mode d'élimination en fonction de certaines contraintes qui sont les siennes. C'est sûr que, par exemple, l'incinération, ça coûte très cher, c'est pas nécessairement envisageable pour des petites municipalités.

4980

Donc nous, on n'a pas de préférence sur le mode d'élimination. C'est sûr qu'on a, en amont de ça, toute la Politique de gestion des matières résiduelles où on cherche à réduire à la source les matières résiduelles produites. Mais une fois qu'il faut éliminer ce qui reste, nous, on a des normes pour chaque type de projet d'élimination de déchets qu'on applique, mais c'est au promoteur à justifier son choix d'élimination.

4985

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Pelletier.

4990

PAR M. JASON PELLETIER:

Oui, comme tantôt, monsieur Laferrière parlait que les lixiviats, après quarante mètres (40 m), commençaient à être filtrés. Un coup qu'ils étaient filtrés en majeure partie, mais pourquoi ils ont fait le LET aussi haut que ça dans la rivière, ils auraient pu le mettre plus en aval sur le bord, pas loin du fleuve?

4995

Pourquoi ils l'ont pas mis à cent mètres (100 m) du fleuve, après ça, il aurait été filtré, puis il aurait tombé direct dans le fleuve? Puis proche de l'Institut maritime, tous les biologistes sont là, ça aurait coûté moins cher de les faire transporter ailleurs!

5000

PAR LE PRÉSIDENT:

5005 Mais dans le pourquoi de pas le mettre ailleurs, la réponse est automatique de tout le temps, c'est la réponse comme de quoi qu'il y avait une proposition, c'est ça qu'ils ont regardé.

On s'en sort pas, là. Mais vous avez le droit de pas être d'accord avec ça, c'est ça qu'il faut que vous compreniez.

PAR M. JASON PELLETIER:

5010 C'est beau.

PAR LE PRÉSIDENT:

5015 Mais est-ce que le promoteur a une autre réponse que celle-là? C'est oui ou non.

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

5020 Je veux tout simplement rappeler que dans l'étude initiale, avant qu'on aboutisse au site de La Rédemption, on avait envisagé le territoire complet des deux (2) MRC dans une étude qu'on appelle multicritère. On avait sélectionné différentes zones.

5025 Puis je reviens au reste de la réponse qu'on a déjà formulé pour la suite des événements.

PAR M. JASON PELLETIER:

C'est bien, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

5030 Merci monsieur Pelletier.

5035 _____

CLAUDE DIONNE

PAR LE PRÉSIDENT:

5040 On invite maintenant monsieur Claude Dionne qui va être le dernier participant ce soir.

PAR M. CLAUDE DIONNE:

Effectivement, toute bonne chose a une fin!

5045

Je reviens simplement sur la question de monsieur Bergeron qui nous indiquait que un point zéro vingt-huit litres-seconde (1,028 l/s) était rejeté dans la rivière. Je voulais savoir votre base, votre calcul. Est-ce qu'on multiplie par soixante (60) secondes, multiplié par soixante (60) minutes, etc.? Est-ce que c'est plus compliqué ou c'est moins compliqué que ça?

5050

PAR LE PRÉSIDENT:

Je suis pas sûr de la comprendre. Y a-t-il un élément d'information là-dessus sur la base de calcul.

5055

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

Pour obtenir la valeur d'un point zéro vingt-huit (1,028 l/s), si je comprends bien, comment on fait pour obtenir un point zéro vingt-huit (1,028 l/s)?

5060

PAR M. CLAUDE DIONNE:

Non, pas nécessairement, monsieur, excusez monsieur.

5065

PAR LE PRÉSIDENT:

Précisez s'il vous plaît!

PAR M. CLAUDE DIONNE:

5070

La valeur d'un point zéro vingt-huit (1,028 l/s) est une base, il semblerait que c'est la donnée finale qui dit, ça va être tant de litres à la seconde qu'on va, mais si on prend ça puis on multiplie ça par le nombre de secondes, le nombre d'heures et de jours, ça veut dire qu'on va arriver à un tonnage, à un gallonage X? Le volume annuel, effectivement!

5075

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

La façon d'obtenir, la façon dont on obtient cette valeur-là, c'est qu'on a évalué la production globale qu'on va avoir à traiter, c'est quinze mille mètres cubes (15 000 m³), sur la période de traitement de cent soixante-neuf (169) jours, ça nous donne un débit journalier de quatre-vingt-huit virgule huit mètres cubes par jour (88,8 m³/j).

5080

Puis de là, on fait exactement le calcul que monsieur mentionnait en disant que le débit contrôlé durant la période de traitement, c'est quand on l'amène en litre par seconde, quatre-

5085 vingt-huit point huit mètres cubes par jour (88,8 m³/j), ça donne un point zéro vingt-huit litre par seconde (1,028 l/s).

5090 Quatre-vingt-huit point huit mètres cubes (88,8 m³), c'est quatre-vingt-huit mille huit cents litres par jour (88 800 l/j) divisés par les heures, les minutes et les secondes, ça nous donne le résultat de un point zéro vingt-huit litres par seconde (1,028 l/s).

PAR LE PRÉSIDENT:

5095 Monsieur Dionne, ça répond?

PAR M. CLAUDE DIONNE:

5100 C'est parfait. Je remercie tous les intervenants et ainsi que la Commission de nous avoir donné la chance de s'exprimer.

Et juste pour quitter sur une note d'humour, la saison de hockey commence dans pas grand temps, il y en a qui savent bien patiner! Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

5105 Merci monsieur Dionne.

5110 **GILLES LECHASSEUR**

PAR LE PRÉSIDENT:

5115 Bon, je vais faire un écart, on a deux (2) participants, monsieur Lechasseur et monsieur Fournier qui disent qu'ils auraient encore d'autres questions.

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

5120 C'est pour pas revenir demain.

PAR LE PRÉSIDENT:

5125 Mais c'est tu en bas de deux cents (200)? Est-ce que c'est en bas de deux cents (200) questions, en bas de dix (10)?

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

Une (1) ou deux (2) questions.

5130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Regardez, je pense qu'au nom de tout le monde certainement, à moins vraiment que quelqu'un s'y oppose, on comprend parfaitement. Ça fait que vous pouvez venir un (1) par un (1) ou deux (2) par deux (2), comme vous voulez!

5135

On vous écoute, monsieur Gilles Lechasseur!

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

5140

Merci. Ma question s'adresse au ministère de l'Environnement. Admettons une mise en situation! On a la possibilité de traiter les matières résiduelles de deux (2) façons; on a le choix de faire un LET, admettons, ou bien se munir d'une plate-forme de transbordement pour ensuite évacuer ça dans un autre LET.

5145

Le choix, sur quoi vous vous arrêtez, vous, c'est quoi, ce qui a le moins d'impact au niveau de l'environnement et tout?

PAR LE PRÉSIDENT:

5150

Est-ce que le ministère a des directives ou des orientations qu'il donne aux régions, aux MRC, aux promoteurs sur la façon, c'est un peu ça?

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

5155

Oui.

PAR Mme FRANCINE AUDET:

5160

En fait, on n'a pas de critère pour évaluer ces options-là. C'est vraiment au promoteur à justifier le choix qu'il fait, autant d'un point de vue économique, social, environnemental.

5165

Mais une fois que le choix est fait, nous, là, à partir de là, on le regarde en fonction de normes. Mais en fait, dans la directive que la ministre envoie au promoteur, on lui demande de regarder les options de rechange possibles à son projet. Ce qu'ils ont fait dans l'étude d'impact, il y a une section sur les options de rechange.

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

5170 Moi, ce que je veux savoir, c'est parce que ma question, je voudrais l'éclaircir, moi, ce que je voudrais voir, c'est le gouvernement, on parle du ministère, est-ce qu'il aime mieux avoir un site d'enfouissement technique ou bien aller plus sur les écocentres puis la récupération, si on parle de plate-forme de transbordement, on dilue...

PAR Mme FRANCINE AUDET:

5175 Bien, ça dépend si on parle de récupération. C'est sûr que le gouvernement s'est fixé des objectifs en termes de valorisation, de récupération à travers la Politique de gestion des matières résiduelles.

5180 Là, une fois qu'il y a des déchets à éliminer, on n'a pas de préférence, à savoir si on aime mieux un poste de transbordement qui va aller dans un site d'enfouissement. Il faut comprendre que chaque projet a ses impacts.

5185 Si les MRC, en fait, si les MRC décident de gérer leurs déchets, d'ailleurs la Politique de gestion de matières résiduelles remet au niveau des MRC la responsabilité de gérer leurs déchets et donc d'envoyer ça, de prendre les déchets d'ici et les envoyer, je sais pas, à Saint-Étienne-des-Grès ou tout ça, ça implique qu'à l'autre bout, il y a des gens qui vivent à côté de mégasites d'enfouissement.

5190 Et donc ça, ça crée d'autres impacts. Donc il y a pas de solution idéale, sauf de réduire les déchets à la source.

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

5195 C'est beau. Pour ce qui est de la récupération, des écocentres, on a la MRC de La Mitis, on a la MRC de La Matapédia. La MRC de La Mitis, elle, présentement, ne fait pas de récupération, on n'a pas d'écocentre, de la manière que j'ai compris? Elle en a pas?

5200 À partir du moment – il me dit qu'il y en a pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

La réponse, c'est non?

5205 **PAR M. MARCEL MOREAU:**

Non, il y en a pas, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

5210

Même avec le CFER?

PAR M. MARCEL MOREAU:

5215

Non, c'est pas la même chose.

PAR LE PRÉSIDENT:

5220

Parfait.

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

5225

À partir du moment où ce qu'il va y avoir un écocentre pour La Mitis, là, on va séparer. On enlève le métal, on enlève le foin bientôt avec les plans de gestion des matières résiduelles, tout va se ramasser à peu près. On parle des putrescibles aussi, de la nourriture, ce qui compte pour un gros gros tonnage dans une quantité comme lieu d'enfouissement technique.

5230

C'est quoi qui va rester comme matières résiduelles, un coup qu'on va avoir récupéré le carton, le plastique, le verre, le métal, les cannes, avec des électroaimants, ça s'en vient à la mode dans des sites de récupération, le foin, puis la nourriture? C'est quoi qui va aller dans les sites, c'est quoi qui va rester à mettre dans les sites?

PAR LE PRÉSIDENT:

5235

Puis votre question sous-tend, est-ce qu'il va rester quelque chose en permanence! Est-ce qu'on peut tout récupérer ou s'il en reste nécessairement quelque part?

PAR M. MARCEL MOREAU:

5240

Avant de passer la parole à madame Lévesque, je vais répondre: j'espère qu'il en restera le moins possible! Mais je vais laisser la réponse à madame, qu'est-ce qui pourrait rester quand même.

PAR LE PRÉSIDENT:

5245

Très bien. Madame Lévesque.

PAR Mme NATHALIE LÉVESQUE:

5250

Je vais un peu scinder la question, là. Au niveau des rejets des écocentres, ce qu'on retrouve, parce qu'on a des rejets, veux veux pas, au niveau des écocentres, ce qu'on retrouve

au niveau de ces rejets-là, on peut parler du bardeau d'asphalte, de certains matériaux de construction comme le gypse, le gyproc, certains matériaux de construction qui n'ont pas d'autres filières au niveau de la réutilisation.

5255

Mais ces matières-là, actuellement, n'ont pas de voie au niveau de la valorisation. Le CFER, on essaie de développer avec le CFER de nouveaux créneaux au niveau de la récupération, comme les emballages de Tetra Pak qui sont maintenant récupérés au CFER à partir actuellement, c'est tout nouveau, de la fin de l'été.

5260

On a fait beaucoup de recherche pour trouver des filières pour récupérer les plastiques, comme les sacs d'emballage, parce que les marchés étaient extrêmement loin, et puis le coût de transport pour acheminer ces types de matières là était très élevé, mais on a développé un marché, un partenariat avec une entreprise qui valorise, qui récupère ce type de matière là. La même chose au niveau des emballages de balles rondes.

5265

Ça fait qu'il y a au fur et à mesure que la recherche et le développement se fait, pour certains créneaux de matières, on les exploite, mais le CFER en tant que tel fait pas de recherche et développement pour s'il y a un marché, on va l'exploiter. S'il y a pas de marché, ça devient un déchet ultime, un peu comme le gyproc ou un autre type de matière.

5270

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il y a un complément d'information par le ministère ou ça va?

5275

PAR Mme FRANCINE AUDET:

Ça va.

5280

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre autre question, monsieur Lechasseur.

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

5285

Les déchets biomédicaux, ça va où, ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

5290

On va poser la question directement tout de suite au ministère du Développement durable.

Qu'est-ce qu'il en est des déchets biomédicaux pour l'ensemble de la région?

5295 **PAR Mme FRANCINE AUDET:**

Ah ça, c'est géré selon une autre réglementation, ça vient pas dans les lieux d'enfouissement technique, sauf exception, ceux qui ont été traités, c'est bien ça, donc ceux qui ont été traités, mettons qu'ils sont passés à l'incinérateur, les restants qui sortent, qui sont inertes.

5300

Mais sinon, de façon générale, les déchets biomédicaux sont réglementés en fonction d'un autre règlement, le Règlement sur les déchets biomédicaux.

5305 **PAR M. GILLES LECHASSEUR:**

Juste une petite, une demie, si vous voulez?

PAR LE PRÉSIDENT:

5310

Oui.

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

5315

Au ministère de l'Environnement, vous avez des inspecteurs qui font de la surveillance, puis qui font du contrôle sur les projets, sur des LES puis ces choses-là. Vous avez aussi je crois des unités d'urgence, est-ce que c'est possible?

PAR Mme FRANCINE AUDET:

5320

Oui, tout à fait, il y a tout un secteur Urgence-Environnement qu'on appelle qui est accessible vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24)

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

5325

Ça veut dire qu'il peut arriver des fois des accidents?

PAR Mme FRANCINE AUDET:

5330

Oui, absolument, il en arrive. C'est des équipes qui ont du travail. Il y a des déversements, des renversements de trains, on en a connu, donc c'est des équipes qui vont sur le terrain. À Rivière-au-Renard, ils sont allés sur le terrain, oui.

PAR M. GILLES LECHASSEUR:

5335

OK, c'est beau.

PAR LE PRÉSIDENT:

5340 Merci monsieur Lechasseur.

PAR UNE PARTICIPANTE:

5345 Quelle sorte, madame Lévesque, c'est quoi au juste des Tetra Pak?

PAR LE PRÉSIDENT:

5350 Oui, voulez-vous nous dire c'est quoi, la question, c'est les Tetra Pak, les nouveaux contenants de jus entre autres? Madame Lévesque, on vous écoute.

PAR Mme NATHALIE LÉVESQUE:

5355 Vous avez une partie, oui, vous avez la réponse. Les Tetra Pak, c'est les contenants qui combinent un partie de carton ciré et une partie d'aluminium, comme les boîtes à boire, les jus Oasis en gros contenants. C'est ce type de contenants là.

ANDRÉ FOURNIER

5360

PAR LE PRÉSIDENT:

On invite le dernier participant, monsieur André Fournier. On vous écoute.

5365 **PAR M. ANDRÉ FOURNIER:**

5370 Monsieur le Président, ma question est d'ordre économique. Si le LET était construit sur la 132, aux abords de la 132, chaque cargaison, chaque véhicule éviterait de parcourir quarante-cinq kilomètres (45 km). Pourquoi ne pas envisager cette solution-là?

5370

Le quarante-cinq kilomètres (45 km), c'est de la 132 au site futur, projeté, aller-retour.

PAR LE PRÉSIDENT:

5375 La question est claire, est-ce qu'il y a une réponse aussi claire?

PAR M. MARCEL MOREAU:

5380 Je vais me répéter. Tout encore a été dit dans le choix du site avec l'ensemble des
critères qu'il a fallu respecter et de l'acceptabilité sociale et finalement, de choisir un endroit
qu'on nous a offert d'aller analyser.

5385 Les endroits aux abords de la 132 ont fait partie de l'ensemble de l'échantillonnage
lorsqu'on a cherché des endroits et ça aussi, ça a passé au filtre de l'ensemble des endroits
possibles.

PAR LE PRÉSIDENT:

5390 Monsieur Fournier, une autre question.

PAR M. ANDRÉ FOURNIER:

5395 C'est beau. Je vous remercie beaucoup, monsieur le Président, ainsi que votre équipe.
Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

5400 On vous remercie également.

CLAUDE DIONNE

PAR LE PRÉSIDENT:

5405 Monsieur Dionne.

PAR M. CLAUDE DIONNE:

5410 C'est que madame parlait des déchets biomédicaux. Si on s'entend sur des déchets
biomédicaux, lorsqu'ils sont ramassés, ils sont emmagasinés dans une chambre froide jusqu'au
traitement. Lorsqu'ils sont traités, ils sont traités dans un autoclave qui, par la suite, lorsqu'ils
sont ressortis de là sont pompés directement dans les conteneurs à déchets.

5415 Mais ça reste que, est-ce que vous avez déjà vu un ensemble de déchets biomédicaux,
à quoi ça ressemble? Si non, venez me voir, je vais vous en montrer. C'est pas tellement beau
à voir, parce que c'est quasi fondu, parce que la vapeur va stériliser nécessairement tout ce qui
est seringue et tout ce qui est déchets biomédicaux, pour le rendre quasi monocoque. Après
ça, c'est pompé dans les sites d'enfouissement.

5420 Puis il faut pas oublier aussi que ce qui est pas traité présentement, ça devient un gros fléau, les fameuses couches de bébés, les couches jetables.

C'est en passant, c'était ça pour les déchets biomédicaux.

5425 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Audet.

PAR Mme FRANCINE AUDET:

5430

Oui, juste pour préciser! À l'article 4 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles, on dit bien:

5435

"Ne peuvent être éliminés dans un lieu d'enfouissement visé par le présent chapitre les déchets biomédicaux – donc, on ne peut pas les éliminer – à moins qu'ils ne soient traités par désinfection – donc soit par incinération – ou de façon à les rendre stériles."

5440

Mais effectivement, une fois qu'ils sont rendus stériles, ils peuvent être éliminés dans un lieu d'enfouissement technique.

PAR M. CLAUDE DIONNE:

Puis en passant, les incinérateurs nous ont été enlevés dans les centres hospitaliers. Merci.

5445

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est nous qui vous remercions, monsieur Dionne.

5450

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LE PRÉSIDENT:

5455

Sur ce, si vous permettez, on aurait deux (2) questions de la Commission, puis on va clore immédiatement après puis vous indiquer aussi la suite des choses très rapidement pour dans trois (3) semaines.

5460 **PAR LE COMMISSAIRE:**

En fait, la question s'adresse au promoteur. Il a été indiqué dans l'étude d'impact qu'il va y avoir un système de contrôle pour le système de traitement des eaux de lixiviat.

5465 Ce que j'aimerais savoir, bon, on sait qu'en temps normal, lorsque l'opérateur est là, il y a aucun problème, donc si les alarmes se déclenchent, l'opérateur est sur le site.

5470 Mais en dehors des heures d'opération, advenant qu'il y a un problème au système de traitement, est-ce qu'il y a un système qui fait en sorte que l'opérateur, en fait l'alarme qui est déclenchée s'envoie par pagette à l'opérateur?

PAR M. FRANÇOIS BERGERON:

5475 C'est effectivement le cas. Les alarmes sont raccordées à un système de contrôle téléphonique et avec différents numéros, l'opérateur et les personnes-ressources, si jamais l'opérateur est pas disponible.

5480 Normalement, on essaie d'avoir trois (3) personnes qui sont identifiées pour prendre soin de la problématique lorsqu'elle survient.

La réponse, c'est oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

5485 Merci monsieur Bergeron.

PAR LE PRÉSIDENT:

5490 Une dernière question! Pour le promoteur, au niveau de la correspondance échangée puis on y a référé souvent au niveau des participants, il y a toute la question de la foresterie avec ce que j'appelle coop forestière régionale, je me souviens plus du nom de l'entité qui est là...

PAR M. MARCEL MOREAU:

5495 Société d'exploitation des ressources de La Mitis.

PAR LE PRÉSIDENT:

5500 OK, SER Mitis. Pour bien comprendre qu'est-ce qu'il en est, je prends un raccourci!

5505 Puis ce que je veux savoir de la part du promoteur, propriétaire ou futur propriétaire des sites si c'est le cas, advenant que ce soit autorisé, votre projet, est-ce que vous accepteriez ou pas que les zones non occupées ou non occupées à court ou à moyen termes servent à la foresterie avec un mode différent de celui actuel, mais qui permettrait par entente à la Société de foresterie d'être active sur la partie de vos terres qui ne seraient pas utilisées?

PAR M. MARCEL MOREAU:

5510 Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

5515 C'est clair?

PAR M. MARCEL MOREAU:

5520 Oui, oui. Ils peuvent faire, c'est sûr qu'il y aura une entente avec eux pour savoir le type de travaux sylvicoles qu'ils pourront faire en fonction des normes sylvicoles en vigueur.

PAR LE PRÉSIDENT:

5525 Merci.

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

5530 Je vous donne tout de suite l'information, je sais que tout le monde veut quitter. À partir de maintenant, ça signifie que la première partie est maintenant terminée, toute la partie questions, aller chercher des réponses pour documenter et les participants et la Commission aussi.

5535 La prochaine partie, c'est la deuxième, c'est le 2 octobre à dix-neuf heures (19 h) ici au même endroit. On vous y convie, et pour que ça s'organise, on vous demande de préférence de préparer des mémoires.

5540 Un mémoire, c'est ce que vous pensez par écrit, puis c'est toujours plus facile, puis je vous le dis, sur le site du BAPE, il y a un guide pour vous aider. C'est bien simple, des fois, c'est de vous identifier, quand on n'est pas familier avec ce genre de chose là, c'est très simple, c'est pour vous permettre d'être plus efficace dans votre présentation. Sur le contenu, ça vous regarde. Mais ça nous permet, nous, d'échanger avec vous.

5545 Si les gens préfèrent faire des présentations verbales, c'est aussi possible, mais on va le faire plus à la fin. Mais c'est une option aussi qui existe.

Mais il y a aussi la troisième, c'est-à-dire préparer un mémoire nécessairement écrit à ce moment-là, et de le déposer sans le présenter. Les trois (3) options sont présentes. Vous
5550 aurez compris, puisque j'ai insisté dans les trois (3) séances, comme de quoi que lorsque c'est écrit, on aime bien échanger avec vous lorsque vous le présentez.

Si le mémoire est trop volumineux, on vous demande de nous donner les grandes lignes pour que tout le monde dans la salle puisse comprendre c'est quoi votre argumentaire, puis
5555 qu'on puisse échanger, en vous rappelant que vos mémoires, qu'ils aient deux (2) pages, qu'ils en aient quatre-vingts (80), vont être lus, relus, et "rerelus" parfaitement, soyez assurés de ça.

Mais des fois, c'est utile, s'il y a plus qu'une dizaine de pages, des fois, de donner l'essentiel de votre orientation pour que les autres comprennent, puis sur quoi vous vous
5560 appuyez. C'est strictement ça qui est le plus important.

C'est important d'aviser la coordonnatrice, madame Gélinas, de deux (2) dates. Un, à partir du 18 septembre, puis je le répète, ceux qui savez déjà parmi vous que vous allez déposer un mémoire, indiquez-le. C'est une question d'organisation logistique pour la
5565 deuxième partie, avec les coûts qui sont associés à ça. C'est pour le savoir, on revient tu un (1) soir, deux (2) soirs, qu'est-ce qu'on fait!

Donc on vous demande de le signaler à madame Gélinas, indépendamment qu'il soit écrit ou pas. Donc votre intérêt à présenter un mémoire ou à venir faire une présentation.
5570 Donc ça, c'est important, pour un.

L'autre date, c'est le 27 septembre, c'est quatre (4) jours réglementaires avant la rencontre qu'on a. Le but est bien simple, c'est de pouvoir vous lire avant. Ça comprend la fin de semaine, puis être prêt comme Commission pour échanger sur des points à éclaircir.
5575

Je vous dis ça pourquoi, parce que, l'exemple que j'aime donner, quand on écrit, on pense toujours qu'on a tout mis, puis quand on demande à un voisin de le relire, souvent on va nous dire, tu as oublié telle affaire. C'est la même chose. Donc par écrit, c'est un exercice qui est utile; nous autres, on se prépare, puis on va aller échanger avec vous à ce moment-là, tout
5580 simplement.

La durée de la deuxième partie est donc déterminée en fonction du nombre de mémoires. On est habitués, on va dire on donne quinze (15) minutes, dix (10) minutes, puis on cédule en fonction du nombre, puis on ajuste en même temps le temps. On fera pas une
5585 deuxième séance de trois quarts (¾) d'heure, c'est ça l'idée générale, quitte à dépasser un peu la première, pour être efficaces.

Mais dans tous les cas, on les lit, relit, même après aussi, soyez pas inquiets par rapport à ça.

5590

Sur la question des questions restantes, la Commission est satisfaite, parce que l'objectif, c'est toujours de diminuer au maximum le nombre de questions qu'on adresse après, pour la même raison que je vous ai expliquée. C'est pour avoir de l'information le plus "live" possible ou déposée très rapidement.

5595

La Commission, pour l'instant, pense pas avoir de questions à adresser au promoteur; si c'est le cas, on les trouvera pas dans un mois et demi (1 ½), on va aller les chercher immédiatement dans les prochains jours pour être au moins rapides pour les demander, en demandant au promoteur et aux personnes-ressources leur extrême collaboration à donner des réponses les plus complètes possible dans les meilleurs délais possible.

5600

L'intérêt public est là, c'est la question que vous les ayez pour la préparation de vos mémoires. C'est ça qu'est l'objectif.

5605

Dans un cas, je vois pas la madame du CRE, aussitôt qu'on va avoir sa série de questions, on va l'adresser, on va l'examiner, on va retenir lesquelles que la Commission fait siennes pour les adresser au promoteur ou aux personnes-ressources le cas échéant, puisqu'on ne les connaît pas au moment où on se parle et pour les déposer toujours en public sur le site en direct dans au moins les quatre (4) centres de consultation qu'il y a ici, dans les deux (2) municipalités puis dans les deux (2) MRC.

5610

Rapidement, les avis et dépôts de mémoires sont adressés au secrétaire général du BAPE, mais il y a un petit feuillet en arrière qui vous permet d'identifier correctement les adresses ou les adresses courriel aussi.

5615

Toute cette partie-là va se faire avec madame Gélinas qui est expérimentée en la matière.

5620

Oubliez pas les transcriptions des trois (3) séances qui vont être rendues publiques d'ici une semaine.

5625

Je complète immédiatement en remerciant toutes les personnes-ressources qui se sont rendues disponibles. On les remercie sincèrement pour leur contribution. On remercie également le promoteur pour sa disponibilité. On remercie le personnel de la Commission qui nous aide aussi dans toute la préparation du dossier, mais également aussi au niveau du questionnement.

5630

Et enfin, on dirait un merci à tout le public pour avoir participé. C'est un exercice de participation publique, c'est un exercice démocratique, on essaie de le rendre le plus facile possible dans le cadre des procédures gouvernementales. Pour nous, c'est important, ça l'était,

ça l'est encore aujourd'hui et ça va l'être encore demain, et au plaisir de se revoir dans trois (3) semaines.

Merci à vous tous et à vous toutes.

5635

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

5640

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

5645